



gtv Bourgogne
Franche-Comté
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BILAN ANNUEL 2024 D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE

GTV Bourgogne-Franche-Comté
(GROUPEMENT TECHNIQUE VETERINAIRE)

Assemblée Générale Ordinaire
Le 05 06 2025, à Dole.

Table des matières

RAPPORT D'ORIENTATION 2025	3
POINT SUR LES ADHERENTS 2024 GTV BFC	5
🌐 Maillage vétérinaire /Actions vers les étudiants et jeunes diplômés	6
📄 Etudes de Terrain	11
💡 Stratégies sanitaires en Bourgogne-Franche-Comté	14
📖 FORMATIONS ET INFORMATIONS VETERINAIRES ET ELEVEURS	17
1. Formations et Informations VETERINAIRES	17
2. Formations et Informations ELEVEURS	26
COMMUNICATION : Site internet et réseaux sociaux	29
BILAN D'EXECUTION FINANCIERE 2024	30

ANNEXE 1 / OVVT BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER 2024

ANNEXE 2 / OMAA BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER 2024

RAPPORT D'ORIENTATION 2025

Par les membres du Conseil d'Administration du GTV Bourgogne Franche Comté.

Les élections ont abouti au renouvellement du conseil administration avec de nouveaux membres qui seront sources d'idées nouvelles pour le GTVBFC, nous leurs souhaitons la bienvenue. Pour cette nouvelle mandature, un nouveau cap a été fixé avec trois principaux axes :

1. Développer la formation des vétérinaires ou des éleveurs,
2. Faciliter le recrutement de nouveaux vétérinaires
3. Promouvoir les études terrains ou essais thérapeutiques.

Le déficit enregistré en 2024 nous oblige à revenir rapidement à l'équilibre, le budget de l'axe 2 devra être maîtrisé et nous développerons les actions des axes 1 et 3 rémunératrices pour le GTV BFC.

Pour le premier axe, nous allons continuer à nous appuyer sur les formations proposées par la SNGTV mais allons aussi développer de nouvelles formations pratiques individuelles pour les vétérinaires à l'image de la formation obstétrique qui remporte un vif succès : des formations sur la reproduction équine et la chirurgie du veau seront développées dans un premier temps. La priorité sera donnée aux formations des jeunes confrères afin de faciliter leur début d'activité. La journée technique, fer de lance de notre offre de formation, aura lieu cette année le 2 octobre 2025 en collaboration avec l'AFVAC au palais des congrès de Beaune. Cet événement confirme d'année en année son statut de rendez-vous incontournable pour la formation continue et le partage d'expériences au service de la santé animale en Bourgogne Franche Comte.

Pour les formations éleveurs, cette année 2025 commence avec de nombreuses cessions. Afin de maintenir ce dynamisme, nous rappelons à nos partenaires agricoles qu'un catalogue de formations est disponible sur le site <https://gtvbfc.com/> et que nous disposons de formateurs reconnus dans les domaines allaitants ou laitiers. C'est d'ailleurs cette synergie de compétences qui fait la force du GTV BFC, les connaissances des vétérinaires allaitants et laitiers sont symbiotiques. Pour les vétérinaires adhérents, le GTV BFC met à disposition ces formations éleveurs clés en main : libre à eux d'animer eux-mêmes les sessions ou de solliciter l'expertise d'un vétérinaire-formateur habilité.

Pour le deuxième axe et fort de nos succès, nous maintiendrons nos actions en faveur des étudiants vétérinaires et des nouveaux arrivants. Toutefois pour maîtriser notre budget, nous devons faire des choix et privilégier les actions les plus efficaces pour la venue de stagiaires ou le recrutement de jeunes confrères dans les structures vétérinaires de la région. Ainsi nous privilégierons la venue de jeunes étudiants de deuxième ou troisième année dans notre région en maintenant deux « ambulantes » : l'itinérance dans différentes structures vétérinaires pendant une semaine permet d'aider les étudiants à trouver des stages. La première semaine « d'ambulante » sera organisée dans le nord de la région en collaboration avec l'Ecole vétérinaire de Maison Alfort, la seconde sera organisée une année en région charolaise, une année en région Franche Comté en collaboration avec Vetagrosup. Nous développerons aussi nos interventions dans les écoles vétérinaires pour promouvoir notre métier et notre région : enseignement personnalisé Charolais à Lyon, participation à la Business week à Maison Alfort, participation à des tables rondes, échanges réguliers avec les GTV Juniors.

Notre troisième objectif sera de développer les essais cliniques. Je profite d'ailleurs de la présence de nos partenaires laboratoires pharmaceutiques pour leur rappeler l'expérience du GTV BFC dans l'organisation d'essais cliniques. Ils peuvent compter sur Sandrine BERNARD, technicienne, pour l'organisation pratique et sur Marina BERAL, épidémiologiste, pour l'aide à la conception et l'étude statistique des résultats. Un essai terrain sur la faisabilité concomitante des vaccins MHE et FCO aurait pu par exemple rapidement être mise en place par notre association.

Le GTV BFC est à nouveau reconnu OVVT jusqu'en 2029, les relations de confiance installées depuis plusieurs années entre le SRAL, les DDPP, les GDS, les Chambres d'Agriculture, les laboratoires d'analyse et le GTV sont un gage de réussite pour cette mission déléguée. L'OVVT a atteint son rythme de croisière, le site internet du GTV permet la diffusion des informations sanitaires de façon rapide et efficace. Nous développerons aussi nos communications sur LinkedIn, Facebook et Instagram pour atteindre nos plus jeunes confrères.

Nous resterons vigilants aux actualités sanitaires, prêts à nous mobiliser pour diffuser des informations ou développer des webinaires.

Enfin, l'Observatoire des Mortalités et de l'Affaiblissement des Abeilles mellifères (OMAA) poursuivra son déploiement, le numéro unique 03.62.02.28.20 est de plus en plus utilisé par les apiculteurs. En plus de nos actions de promotion de ce numéro, nous comptons sur l'implication des GDS apicoles et de l'ADA BFC pour le faire connaître.

Tout en gardant à l'esprit la maîtrise budgétaire nécessaire, nous maintiendrons le développement d'actions innovantes aux services de nos adhérents mais aussi de l'ensemble des vétérinaires sanitaires dans le cadre de l'OVVT.

Je tiens à remercier Carole, Marina et Sandrine pour la qualité de leur travail et le soutien sans faille qu'elles apportent aux actions du GTV ou aux projets développés par les élus du conseil d'administration.

Nous tenons à remercier également l'ensemble de nos partenaires qu'ils soient économiques ou techniques pour la confiance qu'ils nous accordent et pour la qualité des échanges que nous entretenons.

Par Alexandre Dimberton, Président GTV BFC

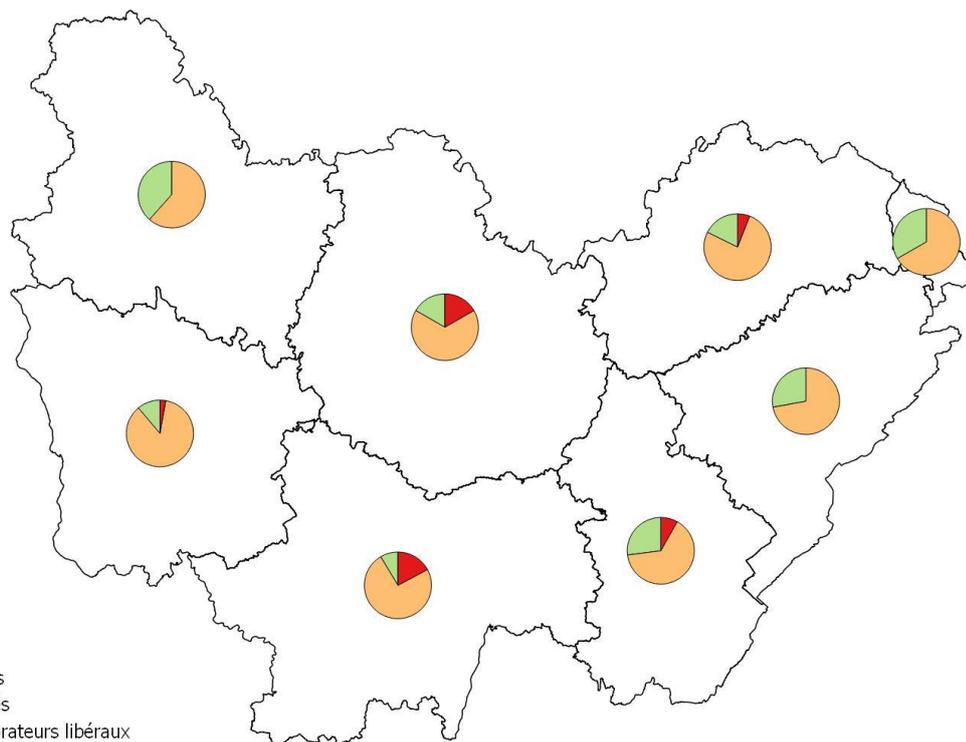
POINT SUR LES ADHERENTS 2024 GTV BFC

Pour l'année 2024, nous comptabilisons au total **264** adhérents au GTV BFC et à la SNGTV (comprenant les associés, les salariés et les collaborateurs libéraux), sur **69** structures vétérinaires exerçant en rural de la région BFC. Un cabinet vétérinaire limitrophe (*Suisse*) a cotisé en 2024 au GTV B-FC, concernant 1 vétérinaire. Le nombre de structures adhérentes et de vétérinaires adhérents reste stable (263 en 2023).



Adhésions 2024 au GTV BFC

Région Bourgogne-Franche-Comte



date de réalisation : 11 avril 2025
Sources : GEOFLA

0 100 km

Il est également important de souligner que certains organismes partenaires (notamment les Laboratoires Départementaux d'Analyses) continuent de soutenir notre association. Nous les remercions pour leur confiance renouvelée.

L'Assemblée Générale du GTV B-FC en date du 06/06/24, à Dole, a voté à l'unanimité les cotisations pour le GTV BFC, à savoir :

- 5 IO (Indice Ordinal) pour le forfait cabinet/clinique
- 6 IO pour un vétérinaire avec une activité rurale secondaire
- 12 IO pour un vétérinaire avec une activité rurale dominante.

Il est rappelé que l'ensemble des vétérinaires mixtes ou ruraux d'un même cabinet doivent tous cotiser selon les tarifs ci-dessus et que l'adhésion au GTV B-FC est indissociable de l'adhésion SNGTV.

BILAN D'EXECUTION TECHNIQUE 2024

Les bilans des sections OVVT et OMAA 2024 sont annexés à ce présent bilan.

Remerciements à l'ensemble des chefs de projet et groupes de travail pour leur participation et investissement

🌐 Maillage vétérinaire / Actions vers les étudiants et jeunes diplômés

Le GTV BFC continue de placer le maillage vétérinaire au cœur de ses priorités. En 2024, l'association a poursuivi ses efforts pour renforcer les liens entre les étudiants vétérinaires et les praticiens, valoriser la pratique rurale et proposer des opportunités d'échanges techniques et pratiques au sein de notre région.

Ces actions ont permis au GTV BFC de maintenir et de développer ses relations avec les étudiants vétérinaires. L'association espère que ces initiatives contribueront à terme à faciliter le recrutement de futurs collaborateurs par ses adhérents et à fidéliser de nouveaux membres une fois les étudiants diplômés.

Retour sur les actions phares de 2024 :

*Chef de projet : Karine Durrey
Et le Groupe de Travail*

1. Ambulantes avec VetAgroSup Lyon :

- « Services en Clientèle Charolaise » (du 29/01 au 02/02/24) :

Cet Enseignement Personnalisé (EP) est proposé par des vétérinaires praticiens venant de clientèles allaitantes proches de l'école dans la zone Charolaise. Différentes facettes du métier sont présentées, avec notamment des services proposés, prouvant que les activités dans cette zone ne se résument pas aux urgences obstétriques.

La semaine est constituée de plusieurs visites dans différentes clientèles de la zone, pour découvrir différents types de clientèles. Des présentations sur différentes thématiques sont organisées par les praticiens.

7 étudiants ont découvert les structures d'Epinac, Luzy, Vénarey-les-Laumes et Jussey selon le calendrier suivant :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
6					
7		marché au cadran Moulins Engilbert			
8					
9					Visite en ferme(s) : réalisation d'un suivi repro
10	Préparation de la semaine : objectifs et questions	trajet	Luzy	Visite en ferme(s) : réalisation d'un suivi alim	
11				trajet	Trajet retour
12					
13	trajet	déjeuner			
14					
15	Epinac audit parasitaire		Venarey les Laumes Du soin individuel du veau au conseil en élevage	Jussey Reproduction allaitant	
16	Amiot Jocelyn Savoie Nancy Durrey Karine	Luzy chirurgie		Robelin Pierre	Débat conclusion en visio : Développement de services, statut du vété (collab lib, salarié)
17			Deschamps Jean-Baptiste		
18					
19					
20	diner à Autun	diner	diner	diner	
21					
22	nuit à Autun	nuit sur place	nuit sur place	nuit sur place	

Ils ont également pu visiter le marché au cadran de Moulins Engilbert.

- « Services en Clientèle Franc-Comtoise » (du 17 au 21/06/24) :

Cet EP est proposé par des vétérinaires praticiens de clientèles de la zone Franc-Comtoise. Différentes facettes du métier sont présentées, avec notamment des services proposés.

La semaine est constituée de plusieurs visites dans différentes clientèles de la zone, pour découvrir différents types de clientèles. Des présentations sur différentes thématiques sont organisées par les praticiens.

9 étudiants ont été accueillis à Vercel-Villedieu-le-Camp, Maïche (structure Animovet), Champagnole et Orgelet selon le planning suivant :

	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN	Préparation de la semaine : objectifs et questions	Maïche Animovet Parage ENN veaux	Vercel-Villedieu-le-Camp Echographie	Champagnole Visites tout venant	Orgelet Visite fruitière à 10h30
	Départ de Lyon pour Vercel	<i>Brendan Bourdet</i>	<i>Jean-Christophe Dupin</i> <i>Kevin Guelou</i>	<i>Nicolas Zinzius</i>	<i>Marc-Olivier Clique</i>
	Déjeuner	Trajet + Déjeuner	Trajet + Déjeuner	Trajet + Déjeuner	Trajet + Déjeuner
APRES-MIDI	Maïche Animovet TP Copro Audit parasitaire <i>Brendan Bourdet</i>	Vercel-Villedieu-le-camp Reproduction Nutrition avec cas cliniques <i>Jean-Christophe Dupin</i> <i>Kevin Guelou</i>	Champagnole Visite ferme (pâturage, foin) Cas cliniques Salmonellose/Listériose <i>Nicolas Zinzius</i>	Orgelet Bactériologie, antibiogrammes Méthode, comptage cellulaire Qualité du Lait <i>Marc-Olivier Clique</i>	Retour sur Lyon Débat conclusion en visio 16h- 17h
	Dîner et nuit à Maïche	Dîner et nuit à Vercel	Dîner et nuit à Champagnole	Dîner et nuit à Orgelet	

2. Table ronde à l'ENVA (Alfort) :

Le Dr Claire Legru (St Sauveur-en-Puisaye) a animé une table ronde le 02/09/24 pour les étudiants de première et deuxième année, présentant la diversité des voies professionnelles vétérinaires aux jeunes étudiants vétérinaires intégrant l'école nationale vétérinaire d'Alfort.

3. Retour sur la semaine de découverte vétérinaire, Nièvre et Yonne, 2024

10 étudiants en 6ième année, réunissant les écoles d'Alfort et de Lyon, ont pu rencontrer les vétérinaires, les acteurs du sanitaire et les éleveurs des départements de l'Yonne et de la Nièvre ; tout en découvrant notre territoire.



Chef de projet : Marina BERAL
Et le groupe de travail

Au programme

• Cinq demi-journées de découverte et d'échanges au sein des structures vétérinaires du territoire sur la pluridisciplinarité vétérinaire

- Equilibre canine-équine-rurale
- Diversification des services
- Hospitalisation des veaux
- Défis d'un métier passion
- Escape Game « Nombriil du veau »
- Place de l'association, statut salarial/collab/associé, conventionnement, chaîne, par un conseiller ordinal (CRO-V BFC)
- Place du sanitaire et actes délégués par l'OVVT BFC

• Visite du marché du cadran de Moulins-Engilbert

• Soirée débat autour de la place du vétérinaire en élevage

• Déjeune "rencontre" avec les éleveurs et les vétérinaires autour de leurs attentes.

• Journée technique GTV BFC 2024 au Palais des congrès à Beaune

• Activités touristiques et culturelles

Modalités d'inscription et financières

- Places limitées !
- Inscription ouverte aux étudiants de l'ENVA et de VetAgroSup en 6A
- Date limitée d'inscription : 15/09/2024

• Inscription auprès de vos enseignants responsables

• Modalités financières :

- Une soirée libre reste à la charge des étudiants
- Les nuitées et petits déjeuners sont pris en charge par les partenaires
- Les soirées thématiques et des activités touristiques sont prises en charge
- La participation des étudiants à la Journée Technique 2024 est prise en charge par le GTV BFC



Programme détaillé

Lundi 14 Octobre

- 12h : Repas d'accueil des étudiants pour présentation logistique de cette semaine et **échanges techniques/sanitaires avec l'OVVT BFC (GTV)**, à Avallon
- 14h30 : **Atelier vétérinaire n°1**, à la clinique vétérinaire La Croix Blanche à Avallon sur le thème "**équilibre canine-équine-rurale**"
- 19h : **Soirée d'échanges avec les OPV** (place de l'association, accompagnement, statut salarial/collab/associé, groupe/chaine...), à Avallon

Mardi 15 Octobre

- 8h30 : **Atelier vétérinaire n°2**, à la clinique vétérinaire Omnivet à Corbigny sur le thème "**Diversification des services : organisation humaine et développement**"
- 12h : Visite du **marché au cadran** de Moulins-Engilbert et **repas rencontre éleveurs**, vétérinaires et élus départementaux de la Nièvre
- 14h30 : **Atelier vétérinaire n°3**, à la clinique vétérinaire BALTAZART - THIRION à Magny-Cours sur le thème "**Escape Game - Nombriil du veau**"
- Soirée libre

Mercredi 16 Octobre

- 8h30 : **Atelier vétérinaire n°4**, à la clinique vétérinaire SCP du Loing à Saint-Sauveur-en-Puisaye sur le thème "**Création d'une clinique avec un service d'hospitalisation des veaux**"
- 12h : **Repas rencontre éleveurs**, vétérinaires et élus départementaux de l'Yonne
- 14h30 : **Atelier vétérinaire n°5**, à la clinique vétérinaire de la Carrière à Toucy sur le thème "**Défi d'un métier-passion : se faire plaisir en travaillant, en préservant sa vie privée**"
- 19h : **Soirée d'échanges avec les éleveurs et les partenaires départementaux** : la place du vétérinaire en élevage et dans les territoires, à Auxerre

Jeudi 17 Octobre

- Dès 9h : **Journée technique GTV BFC 2024 au Palais des congrès à Beaune (ateliers ruraux au choix)**
 - **Atelier Bovin Allaitant** : Antibiorésistance, Gestion de la salmonellose en Franche-Comté, Projet SalMamEx, Stress oxydatif de la vache, Etude CryptoLait
 - **Atelier Bovin Laitier** : Entérite Néonatale chez le veau : état des lieux sur l'Antibiorésistance, les traitements, la cryptosporidiose, le microbiote respiratoire
- suivi d'un **diner convivial**

Vendredi 18 Octobre

- **Activités touristiques et culturelles** (propositions en fonction de la météo : Visite d'une exploitation d'élevage bovins du haut Morvan, Ballade à cheval, Rafting, oenotourisme...)
- suivi d'un **repas pris sur le pouce**



4. Retour sur la soirée « Jeunes Vétérinaires Ruraux »

Le GTV Bourgogne-Franche-Comté a organisé cette année une nouvelle soirée sur "les trucs et astuces à connaître pour bien commencer" sa pratique de vétérinaire rural (ou mixte). Cette soirée, réservée à ses adhérents, a réuni une quinzaine de vétérinaires de tous niveaux d'expérience.

La soirée a été animée par Jean-Michel Damian, praticien en Saône-et-Loire, qui a su parler de son expérience et donner aux jeunes vétérinaires présents, des conseils pratiques et techniques, des erreurs à éviter et de comment réagir face à un sinistre chez un éleveur. Cette soirée a également pu laisser la parole à deux très jeunes vétérinaires, Aymeric Gueydan et Augustin Ducret, pour partager leurs bonnes (et moins bonnes) expériences. L'ensemble des participants a échangé, autour d'une bière et d'une pizza, sur les questionnements des jeunes vétérinaires, et leurs éventuelles appréhensions.

5. Module d'Enseignement personnalisé avec VetAgroSup de LYON « Service en clientèle charolaise » – Formation sur le site de l'école et Visite en Clinique

Ce module, destiné aux étudiants de 3ème et 4ème années, a pour objectif de faire découvrir la pratique vétérinaire rurale en élevage allaitant dans la région charolaise. Loin de se limiter à l'obstétrique, il permet d'explorer la diversité des services proposés aux éleveurs et d'observer comment les clientèles locales évoluent pour répondre aux nouvelles attentes du terrain.

Un enseignement ancré dans la réalité de la pratique

Proposé par des vétérinaires praticiens implantés dans la zone charolaise, à proximité de l'école, cet enseignement met en lumière différentes facettes du métier. À travers des échanges, des discussions et des réflexions menées à VetAgro Sup, les étudiants découvrent les coulisses du travail en clientèle rurale allaitante. Ces temps de rencontre sont complétés par des visites de cliniques, permettant de voir sur le terrain les équipements et les pratiques médicales utilisés.

Organisation des séances et des visites

Des travaux dirigés (TD) sont organisés les vendredis après-midi, sur les créneaux dédiés à l'enseignement personnalisé (EP), animés par des vétérinaires praticiens. En parallèle, deux sorties (à la journée ou à la demi-journée) ont été planifiées dans les cliniques partenaires de la région.

Lors de ces visites, les étudiants ont eu l'opportunité de découvrir quatre cliniques du Charolais. Au total, 30 étudiants ont participé, répartis de la manière suivante :

- Deux visites ont été réalisées en autonomie par des groupes de 9 étudiants
- Une troisième s'est déroulée avec la présence d'un enseignant et d'un groupe de 12 étudiants

Séquences de travaux pratiques (TP) :

Intitulé des séquences de TP	Nombre de séquences associées	Créneau horaire et semestre
Visite de clinique (fluidothérapie)	6h	15/11/24 Varennes Saint Sauveur (fluido) Marcigny et La Clayette
Visite de clinique (chirurgie)	6h	06/12/24 Charolles, Marcigny et La Clayette

Thèmes abordés lors des travaux dirigés

Au total, 30 étudiants ont également bénéficié des séances de TD, autour de sujets variés et concrets :

Intitulé des séquences de TD	Nombre de séquences associées	Créneau horaire et semestre
La place du conseil vétérinaire en allaitant? Comment bâtir un suivi?	3	04/10/24 - 14h30-16h45 K.Durrey
Service de parage en élevage	3	11/10/24 - 14h30-16h45 B Bourdet (visio)
La pratique de l'équine dans les campagnes	3	18/10/24 - 14h30-16h45 J Amiot
Autres filières de productions animales que la viande bovine ? évolution et perspectives d'avenir	3	08/11/24 - 14h30-16h45 A Dimberton
Débat discussion clôture : à 3-4 véto Qualité de vie, temps libre, la rurale au féminin	3	13/12/24 - 14h30-16h45 V Fournier, K Durrey, G Forgeat, K.Contart, C Becker

Évaluation et perspectives

L'évaluation de ce module repose sur une réflexion personnelle des étudiants autour de leur projet professionnel, à la lumière des connaissances et expériences acquises au cours de l'enseignement.

Les retours étudiants ont une fois de plus été très positifs. Le module sera donc reconduit en 2025, avec l'idée d'introduire une rotation des thématiques et des intervenants, tout en conservant l'ancrage dans la réalité du terrain : conseils pratiques, organisation de services, astuces de terrain, etc. L'objectif reste de maintenir une approche vivante, interactive et enrichissante pour tous.

6. Mise en place d'un Module d'Enseignement Personnalisé « Exercer en pratique canine en milieu rural ou péri-urbain » avec VetAgroSup de LYON et l'ENV Alfort

Origine et contexte du projet

Face à la difficulté croissante d'attirer de jeunes vétérinaires en milieu rural, y compris pour des stages, le Conseil d'Administration du GTV BFC a lancé en juin 2023 une réflexion sur le maillage vétérinaire en Bourgogne-Franche-Comté. L'avenir de la médecine rurale semble passer par des cliniques mixtes dynamiques, combinant activités rurale et canine de qualité.

Collaboration et conception du nouvel enseignement

Des réunions avec les enseignantes Marine Hugonnard (VetAgroSup Lyon) et Chantal Legrand (ENV Alfort) ont permis de structurer le projet. L'objectif est de créer dès 2024 un nouvel enseignement personnalisé (EP) à VetAgroSup Lyon : « Exercer en pratique canine en milieu rural ou péri-urbain ». Ce module vise à :

- Déconstruire les préjugés sur la pratique canine en zone rurale,
- Faire découvrir les structures et pratiques locales,
- Mettre en valeur le savoir-faire des vétérinaires ruraux dans l'accueil des stagiaires et l'accompagnement des jeunes diplômés,
- Susciter de nouvelles vocations ou modalités d'exercice chez les étudiants en début de cursus (prioritairement A4, puis A3, pour 30 étudiants maximum).

Mise en œuvre et actions concrètes

Au premier semestre 2024, trois interventions sur site ont été organisées à VetAgroSup Lyon par le GTV BFC. Huit étudiants se sont inscrits, avec une semaine de stage obligatoire en clinique mixte ou péri-urbaine (stage issu suite à la promotion d'un catalogue de structures accueillantes en BFC). Les conférences-débats, d'une durée de 2h15, ont eu lieu les vendredis après-midi.

- 5 avril : Chirurgie par Camille Schuh (Charolles)
- 17 mai : Médecine par Sandra Bourdet-Laurent (Maîche)
- 31 mai : Table ronde sur la vie à la campagne avec Sylvain Lavocat (Varennes St Sauveur) et Marielle Haraoui (La Clayette)

À l'ENV Alfort dans le cadre de la « Business week », une intervention avec les A2 a eu lieu le 12 avril sur l'organisation des cliniques, animée par Anne Baltazart (Magny Cours) et Adèle Dizien (St Sauveur en Puisaye).

Conclusion

Le GTV BFC espère poursuivre et renforcer la collaboration avec les enseignants pour valoriser la pratique canine en milieu rural et faciliter l'insertion professionnelle des étudiants vétérinaires, en étoffant leur réseau de contacts et en leur donnant envie de s'installer en zone rurale ou périurbaine.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que le GTV BFC a annulé sa participation à cette EP avec VetAgrosup Lyon en 2025 compte tenu du peu d'étudiants touchés par rapport à l'investissement financier que cela demande au GTV. A.Baltazart (Magny Cours) et S.Legru (St Sauveur en Puisaye) ont participé à la « Business week » avec les A2 de l'ENVA Alfort, le vendredi 11 avril 2025. Son organisation modifiée par Chantal LEGRAND a favorisé les échanges avec les étudiants.

Chef de Projet : Alexandre Dimberton

7. AG GTV Junior de Vetagrosup Lyon :

Guillaume Forgeat (Clinique DGVET à Digoin) a animé à Vetagrosup Lyon une conférence sur le thème " La chirurgie bovine : une réalité du quotidien !" lors de l'AG du GTV Junior de Lyon le 15 octobre 2024.

8. Journée technique à Beaune :

Une cinquantaine d'étudiants ont été invités à participer à notre journée technique du 17 octobre 2024, favorisant les rencontres et les échanges avec les praticiens et les partenaires.

Etudes de Terrain

1. Essai Application du Squeeze de Madigan aux veaux nouveau-nés présentant le syndrome du veau mou

Contexte et objectif

Le document explore l'application de la technique du Squeeze de Madigan, initialement développée pour les poulains atteints du syndrome de « mal ajustement » néonatal (NMS), aux veaux nouveau-nés souffrant du syndrome du veau mou. Ce syndrome se caractérise par une absence de réflexe de succion et un manque de tonus général, affectant environ 1,2 % des veaux en France, soit 180 000 cas par an. L'objectif principal de l'étude est d'évaluer si cette technique peut améliorer l'apparition du réflexe de succion chez les veaux âgés de moins de 48 heures.

Méthodologie

Recrutement : 44 veaux "têtu" ont été inclus dans l'étude durant les campagnes de vêlage 2022-23 et 2023-24. Ils ont été répartis en trois groupes :

Groupe A : traitement classique (vincamine-papavérine + anti-inflammatoires).

Groupe B : traitement classique + Squeeze de Madigan.

Groupe C : traitement classique + leurre (compression à l'italienne).

Technique du Squeeze de Madigan : compression thoracique réalisée avec une corde pendant 20 minutes.

Les données incluaient le retour à la succion volontaire, le temps nécessaire pour ce retour, ainsi que l'état de santé des veaux dans les 30 jours suivant la manipulation.

Résultats

- Retour du réflexe de succion :

Le groupe B (Squeeze de Madigan) a montré une proportion significativement plus élevée de retour du réflexe de succion par rapport aux autres groupes (p -value = 0,03). Le réflexe est apparu plus rapidement dans le groupe B, avec certains veaux récupérant dans les premières 12 heures après manipulation.

- Santé des veaux :

Les veaux du groupe B étaient moins sujets aux affections néonatales (entérites, septicémies, troubles respiratoires) dans les 30 jours suivant la manipulation (p -value = 0,053).

- Survie à 30 jours :

Aucun impact significatif sur le taux global de survie au-delà des 30 jours entre les groupes.

Discussion

Bien que les résultats suggèrent un effet positif du Squeeze de Madigan sur le retour du réflexe de succion et la santé des veaux, la faible taille d'échantillon (44 veaux au lieu des 120 prévus par groupe) limite la puissance statistique des conclusions. Cependant, les tendances observées sont prometteuses et justifient des études supplémentaires avec un échantillon plus large.

Conclusion

Le Squeeze de Madigan semble être une méthode applicable et potentiellement efficace pour améliorer le réflexe de succion chez les veaux nouveau-nés atteints du syndrome du veau mou. Cette technique pourrait réduire leur exposition aux antibiotiques et améliorer leur santé néonatale, mais des études plus robustes sont nécessaires pour confirmer ces résultats.



Application du « SQUEEZE de MADIGAN » aux bovins (veaux nouveaux-nés)

Développer une mesure de prévention des maladies infectieuses et faciliter le recours à un traitement complémentaire

Marina BERAL ¹, Bertrand GUIN ², Jérôme CHANTREAU ², Théo NIMIS ², Alexandre GUENOT ², Pierre METTON ²

- ¹ Epidémiologiste Bio-statisticienne, GTV Bourgogne Franche-Comté
- ² Vétérinaire praticien, porteur de projet et investigateur d'étude

INTRODUCTION

On estime que l'incidence moyenne des veaux sans réflexe de succion est de 1,2% d'après une étude de 2015 réalisée dans 22 élevages en France entre 2012 et 2015, ce qui représente environ 180 000 veaux par an à l'échelle nationale (3). On appelle veau « tétu » ou veau « mou », tout veau nouveau-né qui ne se lève pas dans les deux heures post-partum pour aller téter (4). Cette absence du réflexe de succion est souvent accompagnée d'un manque de tonus généralisé. Ce syndrome est persistant et requiert le sondage du veau à chaque repas. Ces veaux sont fréquemment sujets aux affections néonatales (entérites, omphalites et/ou maladies respiratoires) dues à un déficit de prise colostrale. Ces veaux « tétus » sont de fait soumis à une forte exposition aux antibiotiques dans leurs premiers jours de vie.

Dans le cadre de la démarche One-Health et de la lutte contre l'antibiorésistance, il paraît utile de travailler sur la prise en charge non médicamenteuse de ces veaux tétus. En médecine équine, l'absence du réflexe de succion est incluse dans le syndrome d'inadaptation néonatale (Neonatal Maladjustment Syndrome (NMS)). Une technique nommée « Squeeze de Madigan » (5,6) qui implique une compression thoracique a été développée et utilisée chez les poulains souffrant de NMS et a fait ses preuves en filière équine (1,2).

Compte tenu du nombre de veaux « tétus » rencontrés en élevages, de l'impact en termes d'exposition aux antibiotiques de ces veaux et des conséquences économiques, une étude randomisée contrôlée sur le squeeze de Madigan dans l'espèce bovine paraît pertinente.

MATERIELS ET METHODES

Les vétérinaires investigateurs ont effectué une visite (déplacement, examen clinique approfondi) pour déterminer si le veau peut être inclus ou non dans cette expérimentation. Tout veau ayant reçu ou devant recevoir des antibiotiques lors de cette visite a été exclu de l'étude. Les investigateurs ont renseigné une fiche d'examen clinique pour chaque animal inclus dans l'étude.

Les veaux tétus inclus seront attribués aléatoirement à l'un des trois groupes d'expérimentation. Un tirage aléatoire a été fait avant le recrutement et a été attribué à chaque structure vétérinaire investigatrice.

Trois groupes ont reçu le traitement de référence (vincamine-papavérine associé à des anti-inflammatoires), à la charge de l'éleveur, tel que :

- Le groupe A a reçu seulement le traitement de référence
- Le groupe B a reçu le traitement de référence et subira le Squeeze de Madigan
- Le groupe C a reçu le traitement de référence et subira un leurre

Pour mettre en évidence un taux de « guérison » amélioré de 20% chaque groupe devait contenir 120 veaux.

Pour chacun des cas, le retour à la mamelle a été objectivé par un enregistrement avec une caméra time lapse grand angle installée dans la case de vêlage et laissée en place 24 h. Le recours à ces caméras a permis de déterminer avec précision le moment du retour à la mamelle.

L'exploitation des résultats s'est basée sur les événements « taux de retour à la mamelle » et « temps de retour du veau à la mamelle ». Une analyse statistique entre bras sera effectuée pour déterminer si le recours au squeeze de Madigan influence le retour à la mamelle : augmente-t-il le taux de reprise de tétée et accélère-t-il la reprise de tétée ?

RESULTATS

Les deux années de vêlage 2022-23 et 2023-24 ont permis de recruter seulement 46 veaux « tétus » dont 44 avec données exploitables (2 veaux n'ont pas survécu au-delà de 12h après vêlage).

Nous considérerons comme réussi l'événement « apparition du réflexe de succion » lorsqu'il survient dans les 24 heures suivant la visite et l'administration du traitement de référence, de la prise en charge standard et de la manipulation.

On observe (figure 1) que le groupe B comptabilise une proportion plus importante de retour du réflexe de succion par rapport aux autres groupes d'étude (Test X², p-value = 0.03).

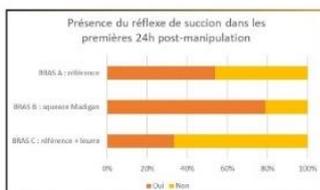


Figure 1. Retour du réflexe de succion en fonction des BRAS d'étude

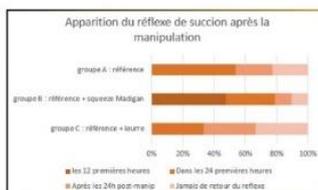


Figure 2. Retour du réflexe de succion dans le temps par BRAS d'étude

Outre le fait que le groupe B comptabilise un retour du réflexe de succion supérieur aux 2 autres groupes d'étude, on observe (figure 2) également que le retour du réflexe s'opère plus rapidement (test X², p-value < 0.05) et c'est dans ce seul groupe, qu'un retour du réflexe est observé dans les 12 premières heures après manipulation.

On observe également que durant le mois qui suit l'inclusion dans l'étude, les veaux incluent dans le groupe B ont été moins sujet aux pathologies telles que les entérites néonatales, les septicémies ou les pathologies respiratoires (test X², p=0.053).

REALISATION DU SQUEEZE DE MADIGAN

Le squeeze de Madigan est effectué avec une corde souple d'environ 5 mètres de long et de 1.5-2 cm de diamètre avec une boucle à une de ses extrémités permettant la réalisation d'un nœud coulant.

1. La boucle est passée au niveau du garrot du veau, puis sur son poitrail entre les membres, son thorax et remonte derrière le membre thoracique gauche, le nœud coulant est bouclé fermement, sans gêner les mouvements respiratoires, au niveau de son garrot.
2. Une fois le nœud en place la corde est passée autour de sa cage thoracique et revient passer à l'intérieur de la boucle nouvellement créée.
3. Un second passage de corde autour de la cage thoracique est effectué et bouclé de la même façon. Les deux passages de cordes sont séparés d'environ 10-15 cm.
4. Une personne tierce retient le veau puis l'expérimentateur se place derrière le veau et exerce une pression continue sur la corde provoquant le couchage du veau.
5. La même pression constante et continue est exercée pendant 20 minutes. Si le veau bouge la pression sur la corde peut être légèrement augmentée. L'environnement devra être le plus calme possible

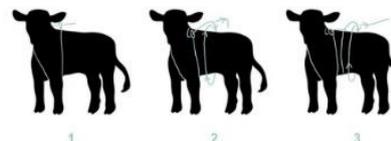


Figure 3. Squeeze de Madigan

CONCLUSIONS

Cette étude nous permet de dégager des tendances intéressantes suggérant que la compression de Madigan pourrait être applicable et efficace chez les nouveau-nés bovins sans réflexe de succion et âgés de moins de 48 heures. Cette technique semble impacter positivement l'apparition du réflexe de succion et même l'accélérer. Elle semble influencer positivement la santé des veaux dans les 30 jours qui suivent la compression, impliquant logiquement une utilisation moindre des antibiotiques.

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des structures vétérinaires ayant participé à cette étude, la commission médicamenteuse de la SNGTV et la SNGTV pour leur appui dans le déploiement de cette étude sur l'ensemble du territoire national. Nous remercions bien évidemment la direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire pour le soutien financier de cette étude, dans le cadre de l'appel à projet d'Ecoantibio 2.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) Nieman M et al. Abnormal plasma neuroactive prostaglandin derivatives in ill neonatal foals presented to the neonatal intensive care unit. *Equine Veterinary Journal*. 2013;661-665.
- (2) Nieman M, Welch KM & Madigan JE. Survey of Veterinarians Using a Novel Physical Compression Squeeze Procedure in the Management of Neonatal Maladjustment Syndrome in Foal. *Animals: an open access journal from MDPI*. 2017;7(9):69.
- (3) Frombaum C. Le veau sans réflexe de succion : étude clinique et thérapeutique. Thèse n°022_VETAGROSUP, Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon. 2015, 148 pages
- (4) Guatteo R et al. Le syndrome de veau mou : état des connaissances. *Journées Nationales des GTV 2019 - Nantes*. 2019:115-119.
- (5) Madigan J et al. Allotopregnanolone infusion induced neurobehavioural alterations in a neonatal foal: is this a clue to the pathogenesis of neonatal maladjustment syndrome? *Equine Veterinary Journal. Supplement*. 2012;41:109-112.
- (6) Madigan J. Madigan Foal Squeeze Technique. *In Equine Reproductive Procedures*. John Wiley & Sons, Ltd. 2021:687-690.

2. Etude avec Bio-X Diagnostics / Campagne d'échantillonnage 2024-25

La campagne d'échantillonnage vise à reconstituer le panel de contrôles positifs et négatifs de Bio-X Diagnostics *via* la collecte de sérums qualifiés, pour les maladies de la fièvre Q (zoonose causée par *Coxiella burnetii*, fréquente chez les ruminants) et de la besnoitiose.

Le projet prévoit trois phases opérationnelles :

- **Phase 1** : identification des troupeaux-cibles par les vétérinaires investigateurs à partir de données historiques, avec accord des éleveurs
- **Phase 2** : pré-screening sérologique des animaux par les vétérinaires investigateurs et le laboratoire d'analyses du Jura
- **Phase 3** : collecte de poche sur les animaux sélectionnés par Bio X.

Chef de projet : Alexandre Dimberton

3. Etude des résidus SNB dans le lait de vache post-partum en zone AOP Comté

Proposé par B. Bourdet lors du conseil d'administration du 6 juin 2024 à Dole, ce projet s'est structuré progressivement au second semestre 2024. Il sera soumis à l'appel à projets 2025 du plan Écoantibio 3 (axe 4 : *Maintien et optimisation des pratiques de prescription en santé animale*).

Objectifs principaux :

1. Quantifier l'excrétion de résidus de bismuth chez les vaches laitières après utilisation d'obturateurs de trayons au sous-nitrate de bismuth, durant les 3-4 premières semaines de lactation (post-période colostrale).
2. Déterminer les niveaux de résidus microscopiques de bismuth excrétés au cours du premier mois de lactation.
3. Évaluer l'efficacité des systèmes de filtration du lait pour réduire les micro-granulats de bismuth dans les fromages, prioritairement dans la filière Comté.

Finalité :

Comprendre et maîtriser l'impact des résidus de bismuth issus des obturateurs de trayons sur la qualité sanitaire du lait et des fromages, afin de garantir la sécurité des produits laitiers.

Chefs de projet : Brendan Bourdet, Lionel GRISOT et Marina BERAL

! Stratégies sanitaires en Bourgogne-Franche-Comté

Prévention, collaboration et bonnes pratiques d'élevage

1. PSRE-4 (Plan Régional Santé Environnement), « Une seule Santé »

Le PRSE (*Plan Régional Santé Environnement*), Axe 4 - Action 35 a pour objectif principal de recenser et prioriser les zoonoses et les maladies vectorielles et les connaissances afférentes en BFC selon l'approche « Une Seule Santé » pour mieux en réduire l'incidence.

Une zoonose est une infection ou une maladie transmissible naturellement entre l'homme et l'animal, avec ou sans vecteur. L'échinococcose alvéolaire, la borréliose de Lyme, l'encéphalite à tique, la dengue, le chikungunya, etc. sont parmi les zoonoses les plus préoccupantes en BFC. Néanmoins, pour avoir une connaissance approfondie sur la situation régionale et identifier les besoins spécifiques, il est nécessaire de réaliser le recensement des zoonoses. En outre, la recherche sur les zoonoses doit être inscrite dans le temps long et conduite sans vision anthropocentrée, dans une approche systémique et interdisciplinaire. Les résultats doivent être partagés à travers la médiation scientifique à destination des acteurs de terrain, des décideurs et du grand public.

L'approche One health nécessite d'aller au-delà d'une approche au coup par coup. Si elle peut paraître complexe à mettre en œuvre, penser les co-bénéfices pour la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes, comme dans le cas de la gestion des virus influenzae (aviaire en circulation en Amérique du Nord, porcine...), peut être un premier pas intéressant.

Les copilotes de l'action (DRAAF, ARS, GTV) se réunissent régulièrement pour des temps de travail collectifs depuis le début de l'année 2024. La Cellule régionale de SpF participe également activement aux travaux. D'autres acteurs sont consultés plus ponctuellement (OFB, ARB, écologues, épidémiologistes, vétérinaires, infectiologues,...).

Un premier travail exploratoire relatif aux zoonoses rencontrées en BFC au cours des 5 dernières années a été réalisé par une stagiaire de l'Institut Agro Dijon encadrée par la DRAAF. Un document a été produit en août 2024, décrivant les systèmes de surveillance existant en santé humaine, des animaux domestiques et de la faune sauvage et regroupant des données synthétiques relatives à 60 zoonoses, ainsi que les résultats de questionnaires réalisés auprès de vétérinaires et infectiologues de la région. L'élaboration d'une hiérarchisation des zoonoses en région Bourgogne-Franche-Comté a été établie permettant ainsi de poursuivre l'action 35 du PRSE4.

Un travail d'approfondissement de l'état des lieux a été engagé depuis novembre 2024 avec l'aide d'un interne de santé publique encadré par l'ARS, sur 10 zoonoses sélectionnées par les pilotes et la CR SpF. Ce travail inclura une analyse de la littérature, des entretiens auprès de spécialistes locaux des pathologies sélectionnées et des ateliers multi-acteurs visant à évaluer la criticité de ces zoonoses en région et à identifier des pistes d'actions d'amélioration.

En parallèle, une intervention a été mise en place en lien avec la leishmaniose et la présence du vecteur en région (enquête de terrain par un entomologiste sur les 8 départements).

Notre action, au cœur de ce projet régional, se poursuit en 2025 et pour les années à venir. Il s'agira notamment de :

- valider la liste des zoonoses prioritaires et la compléter si nécessaire,
- organiser et préparer les réunions de suivi périodiques & établir les CR de ces réunions périodiques en lien avec l'ARS et la DRAAF (copilotes de l'action) avec échange et partage de données,
- Coordonner les différentes sous actions entre elles et faire le lien avec l'axe transversal du PRSE4 : faire réseau (interconnaissance des acteurs), communication et formation.

Chef de projet : Jocelyn AMIOT

2. Projet ACSA2 en 2024 – approches complémentaires en santé du troupeau

Le projet collaboratif ACSA défend une approche globale de la santé animale, mêlant connaissances vétérinaires, bonnes pratiques agricoles et formation autour des médecines alternatives.

Le GTVBFC, lors de son assemblée générale du 6 juin 2024, a invité la FRGeda (*fédération régionale des groupes d'études et de développement agricoles. Elle réunit 24 groupes d'agriculteurs cherchant à améliorer leurs pratiques par le partage : 7 GVA dans le Jura et 17 Geda ou Ceta dans le Doubs*) et les porteurs du projet ACSA à venir présenter cette vaste approche de la santé animale.

ACSA, pour Approche Complémentaire en Santé Animale, a démarré en 2019-2020 « ACSA1 » avec la mise en lien de nombreux partenaires : agriculteurs du Doubs et du Jura, chercheurs, vétérinaires, pharmaciens, techniciens d'élevage, etc. Un état des lieux des pratiques et connaissances autour des médecines alternatives a révélé la nécessité d'une pensée globale des soins.

Dans la seconde phase du projet (2021-2023) « ACSA2 », plusieurs actions ont donc été menées en ce sens, basées sur trois axes.

- Volet Prévention (Bonnes pratiques)
- Volet Soins
- Volet Communication (mise en commun des ressources existantes)

Les actions menées en 2023/2024

Des matinées en ferme entre éleveurs et vétérinaires ont porté sur des thèmes comme la préparation au vêlage ou le soin spécifique porté aux génisses, etc.

Des groupes d'échange de pratiques ont servi à diffuser les savoirs autour de l'aromathérapie et de la phytothérapie, parfois en présence d'intervenants experts, comme un pharmacien spécialisé pour sécuriser l'utilisation de ces médecines complémentaires.

Enfin, l'outil en ligne *panse-betes.fr*, qui permet de diagnostiquer les éventuels problèmes dans son troupeau, a été testé par plusieurs fermes volontaires pour être simplifié et adapté aux exploitations locales. Des formations à cet outil sont désormais ouvertes. Enfin, un colloque de restitution a réuni 130 lycéens de Levier et de Montmorot sur une première journée, puis 80 éleveurs et techniciens le lendemain.

Et vous dans tout ça ? Si vous souhaitez découvrir des outils, conseils vidéo sur la préparation au vêlage, l'usage de la phytothérapie, l'approche globale de l'élevage... rendez-vous sur acsa-santeanimale.fr

Le GTV BFC est intervenu sur le volet préventif de la santé du troupeau. Le plus important pour la profession vétérinaire n'est pas de savoir par quoi remplacer tel ou tel traitement allopathique, mais comment lutter contre l'apparition des pathologies.

Douze matinées en ferme, auxquelles des vétérinaires du GTV ont participé, ont ouvert des discussions entre vétérinaires et éleveurs autour de l'alimentation, le logement des vaches, la gestion de leur immunité, etc.

Les vétérinaires formateurs ont pu redire aux éleveurs qu'ils n'étaient pas seulement des « vétérinaires pompiers », appelés pour solutionner des pathologies en urgence, mais aussi des partenaires du suivi régulier de leurs troupeaux. L'autre grosse réussite de ce projet, c'est le lien tissé entre des partenaires qui avaient peu l'habitude de collaborer, alors que nous travaillons tous dans l'intérêt des éleveurs.

Chefs de projet : Edwige Bornot, Jean-François Bruchon, Karine Durrey

3. Audits en biosécurité

3.1. Projet PigConnect

Le ministère de l'Agriculture a décidé d'octroyer une aide de 2 millions d'euros dans son plan de prévention de la Peste Porcine Africaine, pour déployer des audits biosécurité chez les petits détenteurs de porcs et dans les élevages de sangliers. 320 élevages sont éligibles au dispositif en région Bourgogne Franche-Comté pour 100 structures vétérinaires concernées.

Pour être vétérinaire auditeur, il faut obligatoirement avoir suivi une formation en distanciel de l'IFIP ou un MOOC.

Ce dispositif qui a débuté en juin 2024 pour un lancement officiel en décembre, est coordonné par l'ANSP avec l'appui de SNGTV et IFIP et des structures partenaires (GDS France et Chambre d'Agriculture France).

3.2. Plan d'action de lutte contre la tuberculose bovine

Afin d'accentuer la lutte contre la tuberculose bovine dans son volet prévention, la DGAL a rendu obligatoire la participation à une demi-journée de formation à la biosécurité et à la réalisation d'un audit biosécurité tuberculose pour les éleveurs pâturant en zone de surveillance tuberculose bovine (réalisation dans les 5 ans à partir de 2025).

En Côte d'or, nous avons également comme objectif de réaliser d'une centaine d'audits pour l'année 2025. Les vétérinaires intéressés seront formés à la réalisation de ses audits pour un déploiement dès avril 2025.

La déclinaison du plan d'action Biosécurité - Tuberculose bovine en Côte d'Or est porté par le Groupement de Défense Sanitaire de Côte d'Or et le GTV BFC, dans la continuité des actions déjà entreprises sur le département depuis 2022.

FORMATIONS ET INFORMATIONS VÉTÉRINAIRES ET ELEVEURS

1. Formations / Informations VÉTÉRINAIRES

a. Journée Technique 2024

Un événement fédérateur au cœur de la Bourgogne-Franche-Comté

Le jeudi 17 octobre 2024, le Palais des Congrès de Beaune a accueilli la Journée Technique organisée conjointement par le GTV BFC et l'AFVAC BFC. Cet événement majeur a rassemblé l'ensemble de la filière vétérinaire régionale autour de thématiques d'actualité.

Cette édition a connu une très bonne participation avec 60 vétérinaires praticiens (35 en ateliers ruraux et 25 en atelier canin), 19 ASV, 43 étudiants de VetAgro Sup Lyon et de l'ENVA, 25 partenaires commerciaux (plus la SNGTV et Côte d'Or Attractivité) ainsi que 19 conférenciers de haut niveau, dont 4 communications de laboratoires et 4 conférenciers AFVAC.

L'événement a également accueilli des représentants de l'Administration régionale et des organismes professionnels agricoles renforçant ainsi la dimension collaborative et institutionnelle de la journée.

Quatre ateliers spécialisés pour répondre aux besoins de la profession

Atelier Rural Laitier

Cet atelier a proposé un programme scientifique axé sur les problématiques actuelles de la production laitière, la santé mammaire et la qualité du lait :

- **Projet SalMamEx sur Salmonella Dublin** : Présentation des résultats du suivi de vaches montbéliardes excrétrices mammaires de ce pathogène adapté aux bovins et responsable de toxico-infections alimentaires via le fromage au lait cru.
- **Résistances bactériennes en pathologie mammaire** : État des lieux et enjeux pour la gestion raisonnée des antibiotiques.
- **Contamination du lait cru par Cryptosporidium spp.** : Étude sur les facteurs de risque dans un contexte de circulation parasitaire en élevage.
- **Stress oxydatif et santé mammaire** : Actualités et intérêt d'une supplémentation stratégique en antioxydants au tarissement.
- **Obturateurs de trayons** : Actualisation des connaissances et perspectives préventives

Les interventions ont été assurées par des experts reconnus comme le Dr Jean-Yves Madec (ANSES), le Pr Yves Millemann (ENVA), le Dr Stéphanie La Carbona (ACTALIA), le Dr Dominique Bergonier (ENVT) et plusieurs praticiens spécialisés.

Atelier Rural Allaitant

Dédié aux vétérinaires travaillant avec les bovins allaitants, cet atelier a mis l'accent sur la santé des veaux et les innovations en matière de prévention et de traitement :

- **Entérites néonatales et antibiorésistance** : Actualités sur la résistance des agents pathogènes et stratégies de maîtrise.
- **Cryptosporidiose** : Focus sur *Cryptosporidium parvum* et stratégies de prévention combinant hygiène, gestion du colostrum et vaccination.
- **Prévention vaccinale des diarrhées néonatales** : Mise à jour sur les vaccins contre les diarrhées colibacillaires.
- **Étude Septiveau** : Applications pratiques dans la prise en charge des entérites néonatales.
- **Vaccination BVD et concept DIVA** : Différenciation des animaux infectés et vaccinés.
- **Squeeze de Madigan** : Technique préventive pour les veaux nouveau-nés.
- **Microbiote respiratoire bovin** : Rôle dans la santé respiratoire et modulation par probiotiques intranasaux.

Parmi les intervenants figuraient le Pr Christophe Chartier (Oniris), le Dr Edouard Timsit (Dip ECBHM) et le Dr Vincent Herry (ECBHM).

Atelier Animaux de Compagnie

Organisé en partenariat avec l'AFVAC, cet atelier a réuni environ 25 vétérinaires praticiens autour du thème "Trucs et astuces en chirurgie générale". Le programme, animé par des spécialistes européens en chirurgie vétérinaire, a couvert :

- La préparation optimale du patient et du chirurgien.
- Les techniques de laparotomie, ovariectomie et laparoscopie.
- La gestion des sutures et des tensions tissulaires.
- Les chirurgies urinaires et digestives courantes.
- Le diagnostic et le traitement des dysplasies articulaires.

Cet atelier était animé par des vétérinaires spécialistes en chirurgie : les Dr. Antoine Bernarde: ECVS, CHV Saint-Martin (74) et Dr. Philippe Haudiquet: Clinique vétérinaire VETREF (49).

Atelier ASV

Spécifiquement conçu pour les Assistant(e)s Spécialis(é)es Vétérinaires, cet atelier était axé sur le comportement animal, avec pour thème "Le comportement : conseils, législation, comment aborder dans de bonnes conditions un animal agressif...".

Le programme a abordé :

- Les aspects légaux concernant les chiens dangereux et mordeurs.
- La lecture de l'état émotionnel des animaux en clinique.
- Les techniques d'accueil et de soins pour les animaux difficiles.
- Des cas cliniques et retours d'expérience.

Les 19 ASV présents ont bénéficié de l'expertise du Dr Emmanuel Gaultier (spécialiste en médecine du comportement) et du Dr Ciska Girault (présidente de PawLoVet).

Innovations et points forts de l'édition 2024

Cette journée technique s'est distinguée par plusieurs initiatives :

- Un challenge "étudiants" pour favoriser les échanges avec les praticiens.
- Des ateliers pratiques et interactifs adaptés aux besoins actuels de la profession.
- Une forte dimension scientifique et réglementaire, avec un accent particulier sur l'antibiorésistance, la prévention et le bien-être animal.
- Un espace d'exposition commerciale favorisant les échanges avec les partenaires et la découverte des innovations du secteur.

Une journée de partages et de montée en compétences.

La Journée Technique GTV BFC - AFVAC BFC 2024 s'est imposée comme un moment fort pour la profession vétérinaire régionale. Elle a offert aux participants un programme scientifique de qualité, des opportunités de networking et un cadre propice à la réflexion collective sur les enjeux actuels de la santé animale.

En réunissant l'ensemble des acteurs de la filière vétérinaire en Bourgogne-Franche-Comté, cet événement a confirmé son statut de rendez-vous incontournable pour la formation continue et le partage d'expériences au service de la santé animale.





Chefs de Projet : Karine Durrey, Jocelyn Amiot, Jean-François Bruchon et Thibaut Mairesse

b. Formation Autopsie de A à Z, volet 1, les 13 novembre à Dole et 14 novembre à Montchanin

Le Professeur François Schelcher, enseignant-chercheur spécialiste des pathologies des ruminants à l'ENV Toulouse, animera la formation « Autopsie de A à Z – volet 1 » les 13 novembre à Dole (6 participants) et 14 novembre à Montchanin (10 participants). Ce module pratique aborde l'interprétation des lésions macroscopiques et la rédaction de rapports standardisés pour le diagnostic individuel et de troupeau.

Déroulé de la journée :

- des lésions macroscopiques au diagnostic
- des lésions respiratoires au diagnostic
- des lésions digestives au diagnostic

Les finalités et buts sont de contribuer :

- au diagnostic des maladies et affections
- par l'interprétation des lésions macroscopiques détectées,
- par la description des examens complémentaires pertinents (histopathologie, microbiologie, biochimie) issus de prélèvements nécropsiques ;
- à fiabiliser, valider d'autres démarches diagnostiques, en particulier cliniques, et ainsi de participer au processus d'amélioration continue des compétences.

Les compétences pratiques attendues à l'issue de la formation sont de :

- réaliser une autopsie de bovin, de savoir reconnaître et interpréter les principales lésions dans une finalité de diagnostic médical individuel et de troupeau,
- distinguer les principales altérations et lésions terminales, mineures ou sans impact sur le plan diagnostique,
- rédiger un rapport d'autopsie informatif et standardisé.

Le volet 2 intitulé « Autopsies bovines : des lésions au diagnostic » se déroulera en une seule session le 10 avril 2025 à Beaune et sera de nouveau animée par le Professeur Schelcher. Cette fois-ci, cette formation sera en partenariat avec VetFamily, qui grâce à sa certification Qualiopi, permettra le remboursement de la formation aux participants. Les appareils suivants seront passés à la loupe de l'autopsie bovine : appareil digestif (bouche, pharynx, œsophage, réseau, rumen, feuillet), foie et glandes, appareil cardiovasculaire, appareil génito-urinaire, cas cliniques et rédaction des rapports d'autopsie.

c. Formations vétérinaires animées par J.Amiot avec Vetoccitan

J. Amiot, en partenariat avec la société Vetoccitan, a animé les sessions de formations suivantes :

- « Ostéosynthèse du veau » à Argence sur Aubrac le 27 septembre 2024
- « Chirurgie des tissus mous » à Chateaumeillant le 9 octobre 2024
- « Ostéosynthèse du veau » à Chateaumeillant du le 10 octobre 2024

d. Formations vétérinaires animées par J.Amiot avec le Réseau CAP DOULEUR

J. Amiot, en partenariat avec la société RCD CAP Douleur, a animé les sessions de formations en présentiel sur le thème suivant « Obstétrique et douleurs associées chez les bovins » :

- Lundi 7 octobre 2024 à Treillières : 8 participants
- Mardi 8 octobre 2024 à Saint Grégoire : 9 participants
- Mardi 5 novembre 2024 à Moulins : 6 participants
- Mercredi 6 novembre 2024 à Mortagne au Perche : 10 participants

Ainsi que des webinaires sur le même thème aux dates suivantes:

- Mardi 3 décembre et mardi 10 décembre 2024 (promo Synervet)
- Jeudi 5 décembre et jeudi 12 décembre 2024 (2 promos BI)

e. Formations SNGTV 2024 (Partenariat régional avec le GTV BFC)

- SNGTV / GTV BFC : Formation pratique à l'obstétrique

Grâce à la prise en charge financière d'une partie de cette formation individuelle par la SNGTV (*communication déployée sur l'ensemble du territoire, mise en ligne sur le catalogue des formations SNGTV*), les demandes de stages ont de nouveau été nombreuses en 2024.

Déployée dans quatre cliniques du Charolais (Luzy, Digoin, Epinac, Marcigny), la formation accueille les vétérinaires pour des stages de 3 à 5 jours durant la saison de vêlage (novembre-avril). En 2024, 13 stagiaires ont bénéficié de ce dispositif, combinant théorie et pratique intensive.

Programme détaillé :

- La journée se passe avec le vétérinaire de la structure en charge du stagiaire qui fait les interventions obstétricales. La priorité est donnée à l'organisation de la structure.
- Le stagiaire est logé chez le vétérinaire de garde. Il pourra participer aux interventions la nuit seulement s'il le désire.
- Selon son niveau de départ, le stagiaire va acquérir les bases pour se repérer ou prendre confiance en lui pour les vétérinaires plus aguerris. Seule une saison complète en zone allaitante permet d'acquérir une totale autonomie.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les connaissances acquises sont :

- Les bases de la pratique obstétricale (vêlage normaux, difficultés, complications)
- La césarienne : théorie et pratique

Le stagiaire doit être capable :

- de faire une césarienne,
- de s'organiser de manière à être efficace,
- d'aborder plus sereinement des cas difficiles.

Les adaptations pour la saison hivernale 2024-2025 :

Face notamment à la baisse des interventions obstétricales dans les structures formatrices mais aussi pour remettre à plat certains éléments, le dispositif a évolué ainsi pour la campagne hivernale 2024/2025:

- Mise à jour du titre de la formation : « Formation pratique à l'obstétrique des ruminants : du B.A.BA au perfectionnement » : les objectifs de formation ont été nuancés sur la fiche service.
- Un entretien préalable du stagiaire et son employeur avec le vétérinaire formateur est obligatoire pour ajuster les attentes, clarifier les objectifs et l'organisation globale.

- Un engagement plus clarifié des cliniques est demandé, à savoir :
 - Nécessité d'une implication accrue des associés pour encadrer les gestes techniques. Comprendre que ce n'est pas un étudiant mais un vétérinaire qui doit pratiquer et cela prend du temps d'investissement.
 - Essayer de trouver des solutions pour que le stagiaire observe des vêlages (normaux, dystociques) et de l'obstétrique le plus possible.
 - Logement fourni mais repas peuvent être assumés par le stagiaire selon les structures accueillantes

Malgré quelques difficultés rencontrées sur cette saison, cette formation individualisée sera maintenue pour la campagne 2025/2026 avec pour l'instant seulement deux cliniques formatrices accueillantes maintenues sur les quatre au départ (Luzy, Marcigny). Un appel à recrutement a été lancé auprès de quelques cliniques pressenties pour savoir si de nouveaux vétérinaires souhaiteraient entrer dans le dispositif.

Chef de Projet : Jocelyn Amiot et le Groupe de Travail

- [Formation SNGTV / GTV BFC " Le suivi de reproduction en élevages allaitants : du diagnostic à l'audit" le 5 mars 2024 à Demigny \(71\)](#)

Le 5 mars 2024, à Demigny (Saône-et-Loire), sept vétérinaires et deux étudiants se sont formés aux stratégies de suivi reproductif en élevages allaitants lors d'un stage organisé par la SNGTV et le GTV BFC. Animée par Gilles De Crémoux (Commission Vaches Allaitantes SNGTV), cette formation visait à renforcer l'expertise des praticiens dans un domaine encore peu exploité en filière bovine viande.

Contexte : Avec l'évolution des attentes des éleveurs, le conseil en reproduction devient un levier stratégique pour les vétérinaires souhaitant diversifier leurs services. Pourtant, les suivis systématiques restent rares en allaitant, notamment en raison des contraintes logistiques et du manque de référentiels adaptés.

Programme détaillé :

Matinée théorique

- Diagnostic des troubles reproductifs : Rappels sur les pathologies courantes (anoestrus, métrites) et leurs traitements ciblés.
- Méthodologie de l'audit reproduction : Construction d'un protocole d'évaluation globale (analyse des taux de gestation, gestion des IA, suivi des vêlages).
- Études de cas concrets issus de 15 années de suivis en clinique, illustrés par une iconographie riche (échographies, graphiques de performances).

Après-midi pratique avec visite d'élevage et travaux dirigés sur vaches :

- Palpation et échographie de gestation (vérification de la viabilité fœtale, datation).
- Évaluation de l'état corporel et lien avec les performances reproductives.
- Atelier collaboratif : Élaboration d'un plan d'action pour améliorer les indicateurs clés (intervalle vêlage-vêlage, taux de réussite en IA).

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les stagiaires maîtrisent :

- L'analyse des données disponibles pour identifier les points critiques.
- La réalisation d'examen individuels couplés à une approche collective.
- La proposition de solutions adaptées aux contraintes structurelles des élevages.

Atouts de la formation:

- Formation issue de l'expérience d'une clinique vétérinaire réalisant des suivis de reproduction en élevages allaitants depuis plus de 15 ans.
- Formation en deux parties :
 - Théorique le matin avec études de cas individuels et de cas de suivis de cheptels.
 - Pratique l'après-midi dans un élevage. Observation des animaux et détermination d'une stratégie d'amélioration des performances de reproduction.
- Tous les exemples individuels ou collectifs sont issus de suivis en cheptels allaitants.
- Iconographie importante : interprétation d'images échographiques.
- Application possible de la formation dès le retour en clientèle.

Responsable GTV BFC : J.Amiot

- **Formation SNGTV / GTV BFC " Mise en œuvre pratique du traitement sélectif au tarissement "**
le 14 mars 2024 à Geneuille (25)

Le traitement sélectif au tarissement (TST) doit devenir la norme. Pour une mise en œuvre réussie, il est nécessaire de bien connaître les arguments pour convaincre les éleveurs et les éléments techniques indispensables.

Philippe Pottié, président de la Commission Qualité du Lait SNGTV, a animé une session destinée à 9 vétérinaires sur l'implémentation du traitement sélectif au tarissement, répondant aux nouvelles exigences réglementaires (2022) limitant strictement l'usage préventif des antibiotiques.

Contexte : Depuis début 2022, les possibilités d'emploi d'antibiotiques à visée préventive se sont drastiquement réduites et doivent être absolument argumentées. Ainsi, le traitement antibiotique systématique au tarissement ne peut plus être la norme. Il doit absolument être remplacé par le traitement sélectif.

Formation d'une journée avec une partie plutôt théorique basée sur l'évolution de la réglementation sur l'emploi des antibiotiques, sur la démarche à mettre en œuvre en élevage, une partie pratique concernant la façon de convaincre ses éleveurs à la mise en œuvre du traitement sélectif au tarissement et enfin et surtout l'abord de cas réels et pratiques rencontrés en élevages.

Programme détaillé :

Matinée

- Discussion avec la salle pour savoir où en sont les stagiaires vis-à-vis du TST et leurs attentes.
- Evolution réglementaire vis-à-vis de l'emploi des antibiotiques en élevage : conséquences sur le traitement au tarissement.
- Présentation de la démarche.
- Cas clinique N° 1 : contre-indication à la mise en œuvre du traitement sélectif au tarissement.

Après-midi

- Cas clinique N° 2 : exemple de mise en place du tarissement sélectif en absence de données de contrôle mensuel.
- Cas clinique N° 3 : exemple de mise en place avec les données du contrôle mensuel.
- Les outils propres au robot et utilisables dans la démarche du traitement sélectif.
- Comment obtenir un consentement éclairé : comment communiquer avec ses éleveurs (arguments et réponses aux objections) pour la mise en œuvre du traitement sélectif au tarissement.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les stagiaires maîtrisent :

- les évolutions réglementaires limitant le traitement antibiotique au tarissement.
- les divers outils possibles pour sélectionner les vaches infectées au tarissement.
- les modalités de mise en œuvre du traitement sélectif au tarissement.
- les arguments pour le faire adopter par vos éleveurs.

Les participants sont ainsi capables dès la fin de la formation :

- d'argumenter l'intérêt du traitement sélectif au tarissement face à vos éleveurs.
- de proposer une approche personnalisée en fonction de l'élevage et de la sensibilité de l'éleveur.
- de les aider à sa mise en place pratique.

Atouts de la formation:

- Le caractère très pratique de la démarche avec plusieurs exemples réels permettant une vraie mise en condition.
- La fourniture d'une stratégie de communication pour faire adopter le tarissement sélectif par l'éleveur.

Suite à l'édition d'un nouveau référentiel de traitement des mammites, une formation SNGTV « Comment Traiter les mammites bovine en 2025 » est programmée le 13 novembre 2025 à Dole.

Responsable GTV BFC : JF.Bruchon

- [Formation SNGTV / GTV BFC " Examen orthopédique du cheval NIVEAU 2 " le 12 avril 2024 à Belfort \(90\)](#)

Animée par Alain Sensenbrenner (Commission Équine SNGTV), cette session a réuni 9 vétérinaires autour d'un programme combinant réalisation pratique des anesthésies sémiologiques et approche de l'imagerie orthopédique, articulé entre cours théoriques en salle et travaux pratiques sur membres isolés et chevaux debout.

Contexte :

Après s'être familiarisé avec l'examen orthopédique niveau 1, le niveau 2 permet d'approfondir et d'aborder de nouvelles étapes dans la prise en charge des boiteries du cheval

- Améliorer la lecture des radiographies.
- Se familiariser avec les techniques d'échographies.
- Théorie et réalisation pratique des anesthésies tronculaires et des infiltrations synoviales du membre distal.

Programme détaillé :

Matinée avec exposé théorique :

- Rappel sur l'examen orthopédique
- Théorie des anesthésies tronculaires et des infiltrations synoviales.
- Examen radiographique : lecture et interprétation de clichés.
- Examen échographique : réalisation et interprétation.
- Lecture de cas (radio et écho) apportés par les participants.
- Principales pathologies locomotrices et thérapeutiques associées.

Après-midi pratique :

- TP sur membres isolés : un membre par participant (infiltration – anesthésie tronculaire – dissection des structures pour rappels anatomiques).
- TP sur cheval : Echographie sur le membre distal ; deux séquences : pied-paturon et zone boulet-canon et éventuellement technique et incidences radiographiques.

Objectifs pédagogiques

Prise de confiance pour la réalisation d'anesthésies sémiologiques en clientèle et acquisition d'une première approche de l'utilisation de la radiographie et de l'échographie en orthopédie.

Atouts de la formation:

Chaque participant aura pu s'exercer en pratique sur un membre isolé permettant une acquisition personnelle du geste et réaliser une échographie sur cheval debout.

Responsable GTV BFC : J.Decat

- [Formation SNGTV / GTV BFC " Se préparer à un contrôle en pharmacie vétérinaire toutes espèces" le 28 mai 2024 à Beaune \(21\)](#)

Animée par Olivier Fortineau (Commission Médicament Vétérinaire de la SNGTV), cette session a permis à 8 vétérinaires de renforcer leurs connaissances sur les devoirs et obligations légales liés à la prescription et à la délivrance des médicaments vétérinaires, incluant les enjeux réglementaires et les bonnes pratiques déontologiques.

Contexte :

La réglementation relative au médicament vétérinaire a évolué avec l'entrée en application du règlement (UE) 2019/6 le 28 janvier 2022.

Programme détaillé :

Matinée:

- Le contrôle « pharmacie » : pourquoi, par qui et comment ?
- L'approvisionnement en médicaments vétérinaires, les préparations magistrales, le stockage

Après-midi :

- La prescription et la délivrance des médicaments vétérinaires, avec un focus sur la cascade
- La pharmacovigilance

Objectifs pédagogiques

- Montée en connaissances des références en matière de réglementation et de bonnes pratiques du médicament, de la commande à la délivrance en passant par le stockage et la prescription et comment concrètement les mettre en place dans votre clientèle.
- Capacité d'évaluer la pratique de sa structure d'exercice professionnel par rapport à la réglementation.
- Capacité à anticiper la venue de l'inspecteur de la pharmacie en répondant par avance aux questions qu'il ne manquera pas de poser.

Atouts de la formation:

- Formation pratique animée par un praticien ayant une bonne connaissance de la réglementation et l'expérience de sa mise en œuvre pratique.
- Tous les domaines liés au médicament sont abordés : stockage du médicament (température, entamés...), gestion des déchets, suivi des élevages, prescription, traçabilité...
- Des solutions techniques opérationnelles proposées.

Responsable GTV BFC : J.Amiot

Pour information, la formation SNGTV "GENN 1 : raisonner la thérapeutique individuelle", prévue le 28 novembre 2024 à Dole (intervenant : Jérôme Chantreau) a été annulée faute de participants et a été reprogrammée le 6 mai 2025 au même endroit.

f. Les réunions ou soirées thématiques en 2024

- Soirée d'Information du GTV BFC Collège du Doubs : Actualités et Perspectives Sanitaires pour les Vétérinaires du Doubs le 22/01/24 à Valdahon.

Le GTV BFC Collège du Doubs a convié les vétérinaires du département à une réunion d'information le lundi 22 janvier 2024 à partir de 19h30, au Relais de Franche-Comté à Valdahon. Quatorze vétérinaires, dont le directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental 25, ont répondu présents à cette invitation.

Au programme de cette soirée, plusieurs thématiques majeures ont été abordées afin d'informer et d'échanger autour des enjeux sanitaires actuels et des projets en cours :

- Les actualités sanitaires et un retour sur les actions menées par le GDS25,
- Les avancées du projet ACSA et son déploiement sur le territoire,
- Un point d'information sur l'étude Salmamex,
- Les formations organisées en partenariat avec le GDS, notamment sur l'ébourgeonnage et le parage,
- Enfin, un temps a été réservé pour discuter de sujets divers proposés par les participants.

Cette réunion, placée sous le signe de la collaboration et de l'échange, a permis de renforcer le lien entre les vétérinaires du Doubs et de partager les informations essentielles pour la pratique quotidienne et l'évolution de la profession dans le département.

- Soirée d'Information Vétérinaire sur les pathologies respiratoires le 29/01/24 à Pouilly en Auxois

Le GTV BFC Collège Côte d'Or, en partenariat avec le laboratoire HIPRA et le LDA 21, a organisé une réunion d'information le 29 janvier 2024 à Pouilly-en-Auxois. Près de 30 vétérinaires de Bourgogne-Franche-Comté ont participé à cette soirée dédiée à la thématique : « Mannheimia haemolytica et sa leucotoxine, pathogénie, prévalence et prévention ».

Au cours de la réunion, plusieurs points essentiels ont été abordés :

- Comment faire face aux pathologies respiratoires,
- Quels sont les types d'analyse possible, et comment les choisir
- Quelles prévalences des différents pathogènes avec les retours statistiques locales présentées par le LDA21,
- Les particularités de Mannheimia Haemolytica,
- La prévention et les protocoles vaccinaux
- Temps d'échange pour répondre aux questions diverses des participants.

Cette rencontre a permis de renforcer les connaissances des vétérinaires de la région sur les enjeux sanitaires liés aux pathologies respiratoires, d'actualiser les pratiques de prévention et de diagnostic, et de favoriser le partage d'expériences autour de cette problématique majeure en élevage.

- Sommet de l'élevage à Cournon en octobre 2024

Comme chaque année, les vétérinaires étaient présents au Sommet de l'Elevage, qui avait lieu du 1er au 4 octobre 2024.

Le GTV AURA a animé le stand "Votre vétérinaire" avec le partenariat du SNVEL, du GTV Bourgogne-Franche-Comté et du GTV Occitanie. L'objectif était de représenter la profession vétérinaire de manière indépendante, tout au long de cet événement majeur de l'élevage qui réunit 1 650 exposants et plus de 100 000 visiteurs.

C'est l'occasion d'échanger avec les éleveurs, les étudiants, les consœurs / confrères, les OPA...

Le stand a également eu le soutien des étudiants vétérinaires et du GTV63, qui a organisé des animations autour des soins au bétail

L'Ordre National des Vétérinaires a, en outre, proposé 1 conférences sur le maillage vétérinaire : Constats et Solutions

- Pourquoi et comment réaliser un diagnostic de territoire ? Quelles solutions ?
- Focus sur la forfaitisation des soins vétérinaires

Le GTV BFC participe chaque année financièrement à la bonne tenue du stand comme les autres GTV impliqués. Cette année, 5 vétérinaires de la BFC se sont déplacés en Auvergne pour aider à l'animation du stand. Toutefois, notre bilan financier 2024 présentant un déficit important, le CA GTV BFC réuni le 27 mars 2025 a décidé de réduire certaines dépenses, dont notre participation financière pour le stand du Sommet de l'Elevage à Cournon. Très peu d'adhérents du GTV BFC se rendent sur ce stand, les membres du CA ont donc proposé de réduire notre participation financière de moitié en 2025 (1200 euros) puis de la supprimer en 2026.

Chef de Projet : Alexandre Dimberton

2. Formations / Informations ELEVEURS

La formation des éleveurs constitue le cœur historique du GTV BFC, aux côtés de celle des vétérinaires. Face à une demande croissante d'accompagnement technique, notamment chez les jeunes éleveurs, ces modules permettent de renforcer les compétences zootechniques tout en déconstruisant les idées reçues, favorisant ainsi une approche scientifique et pragmatique des défis sanitaires.

Pour les vétérinaires adhérents, le GTV BFC met à disposition un catalogue de formations clés en main : libre à eux d'animer eux-mêmes les sessions ou de solliciter l'expertise d'un vétérinaire-formateur habilité, garantissant un transfert de savoir-faire aligné sur les besoins terrain.

En Côte d'Or :

- Formation Boviclic pour une gestion sanitaire optimisée

Face à l'usage partiel de Boviclic par les éleveurs, qui se limitent souvent aux saisies réglementaires (déclarations de mouvements, traitements), la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or a décidé d'organiser dès fin 2024 une formation ciblée sur le module « bonnes pratiques ». Cette initiative, sollicitée par les éleveurs lors d'enquêtes et d'appels, vise à optimiser le suivi sanitaire des troupeaux et la préparation des visites vétérinaires obligatoires. Trois sessions d'une demi-journée chacune ont été réalisées en 2024 et toutes trois animées par Alexandre Guenot (vétérinaire à Pouilly-en-Auxois) dans le cadre d'un partenariat avec le GTV BFC :

- Session du 22/02/24 à Créancey (21) : 9 participants
- Session du 14/03/24 à Bretenière (21) : 11 participants
- session du 28/11/2024 à Créancey (21) : 8 participants

L'objectif est de rendre les éleveurs autonomes dans l'exploitation des données sanitaires (bilan des pathologies, suivi des traitements) pour une gestion proactive de leur élevage, en s'appuyant sur les outils de Boviclic recommandés par les experts pour le suivi sanitaire.

- Formation « Prévenir la tuberculose en élevage bovin, Biosécurité : un outil de maîtrise sanitaire de son élevage »

Déployée depuis 3 ans en Côte d'Or, cette formation a de nouveau été organisée en 2024 par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et c'est le Dr Jean-Baptiste Deschamps, vétérinaire à Vénarey les Laumes qui est intervenu en tant que formateurs pour le GTV BFC le 7 mai 2024 à Pouilly en Auxois (6 stagiaires formés) et le 27 septembre à Créancey (4 stagiaires formés). L'objectif général est de prévenir le risque d'apparition de maladies dans son élevage grâce à la mise en place de mesures de biosécurité avec l'exemple de la tuberculose bovine. Ont été abordés en matinée les enjeux collectifs et individuels de la Tuberculose bovine, la situation épidémiologique en France et en Côte d'Or, les caractéristiques de la maladie et l'identification des facteurs de risque d'introduction de la maladie dans un cheptel. L'après-midi est consacrée à l'application concrète de l'identification de facteurs de risque à partir d'exemples et la réalisation du propre plan de biosécurité des éleveurs présents.

Dans le Doubs :

- Formation « STEC ou E. Coli producteurs de Shiga-toxines : De quoi on parle ? Pourquoi on en parle ? Quels moyens de prévention ? »

Les acteurs de la filière, éleveurs et fromageries, travaillent au quotidien pour maîtriser la qualité des fromages au lait cru. Depuis la fin des années 1990, les entreprises laitières sont confrontées à des contaminations en bactéries pathogènes encore difficiles à maîtriser, en particulier les Escherichia coli productrices de shigatoxines ou STEC. D'origine fécale, excrétées dans les déjections des animaux porteurs sains, elles peuvent se trouver accidentellement dans le lait et donc potentiellement dans les produits au lait cru. Certains STEC sont hautement pathogènes (STEC-HP) et peuvent causer des infections qui constituent un problème majeur en santé publique.

La filière Morbier s'est donc mobilisée depuis 2023 pour organiser des journées de formation à destination des producteurs, animées par un vétérinaire du GTV (Groupement Technique Vétérinaire), un technicien du CTFC (Centre Technique des Fromages Comtois) et un représentant du Syndicat du Morbier.

En 2024, six formations, en partenariat avec le syndicat du Morbier, ont été animées pour le GTV BFC par le Dr Lionel Grisot avec la matinée consacrée à la théorie en salle et l'après-midi en ferme pour appliquer les notions :

- les 25/01/2024 et 13/02/2024 à Perrigny (39) pour la SAS ROUTE des TERROIRS – respectivement 24 et 18 personnes formées
- le 13/03/2024 à Gilley (25) pour la Fromagerie de Gilley – 21 personnes formées
- le 20/03/24 à Saint-Laurent en Grandvaux (39) pour la Fromagerie : Fruitière du Pays Grandvallier – 21 personnes formées
- les 31/10/2024 à Cléron (25) et 12/11/24 à Baume-les-Dames (25) pour la fromagerie Perrin – respectivement 10 et 9 éleveurs formés

Les points essentiels suivants sont abordés avec les stagiaires :

- Définition : qu'est-ce qu'un STEC ? - Origine / Circulation : d'où viennent les STEC ?
- Maîtrise : Moyens de lutte, maîtrise des contaminations, prévention, facteurs de risques
- Analyses : fiabilité ?

Objectif final: Chaque participant élabore un plan d'actions personnalisé pour sécuriser sa production, combinant mesures préventives et surveillance adaptée à son exploitation.

- **Formation « Boiterie des bovins »**

Le 5 décembre 2024, à Orve (25), Nicolas Aubert, vétérinaire à Frasne, a animé une matinée de sensibilisation aux problèmes de boiteries chez les bovins pour 20 éleveurs, en partenariat avec le Lely Center les Fontenelles (réseau de centres locaux spécialisés dans la vente, l'installation et la maintenance des robots de traite). La matinée, axée sur la détection précoce des boiteries, a débuté par une revue des différents facteurs de risques (environnement, génétique, parage, alimentation) et des coûts associés aux boiteries, présentée par le Lely Center. Le vétérinaire a ensuite approfondi les différentes maladies rencontrées dans les élevages, leurs facteurs de risque et les stratégies de maîtrise, tout en répondant aux questions des participants.

Dans le Jura :

- **Formation « Éleveur Infirmier de ses bovins : maîtrise des techniques de vêlage et injections »**

Le LEGTA Montmorot (39) a accueilli le 29 février 2024 une journée complète de formation animée par MO. Clique, vétérinaire à Orgelet, centrée sur la gestion sanitaire et les compétences techniques des éleveurs. Les participants ont appris à examiner un bovin malade (adulte et veau) pour établir un diagnostic rapide, à choisir entre un traitement autonome ou l'appel d'un vétérinaire, et à optimiser les conditions de vêlage pour le bien-être des veaux. Le programme incluait la gestion de la pharmacie (déchets de soin, ordonnances), la prévention des maladies (BVD, rota virus) et la maîtrise des techniques d'injection. Les 6 gestes-clés d'examen (température, analyse des bouses, vagin, urines, sang, mamelle) ont été détaillés, accompagnés de fiches pratiques sur les pathologies courantes et les interventions lors de vêlages difficiles. L'objectif : renforcer l'autonomie des éleveurs dans la détection précoce des troubles et la mise en œuvre de protocoles sanitaires rigoureux. Huit éleveurs ont participé à cette session de formation.

- **Formation « Elevage de Génisses : Préparation au vêlage »**

Le 13 septembre 2024, à Vannoz (39), 8 éleveurs ont participé à une formation axée sur la préparation au vêlage, animée par Nicolas Zinzus, vétérinaire à Champagnole, en partenariat avec l'ADFPA39 et le GDS39. L'objectif principal était de permettre aux éleveurs de mieux connaître les besoins alimentaires des vaches en fin de gestation, d'acquérir les bases de la préparation au vêlage et d'être capables d'accompagner une mise bas. La formation a également insisté sur la reconnaissance des signes de souffrance animale et des positions anormales du veau, afin de déterminer quand l'intervention d'un vétérinaire est nécessaire. La pédagogie a combiné apports théoriques, illustrations pratiques, observations sur le terrain et échanges entre les participants.

En Haute-Saône :

- **Formation « Eleveur infirmier de son élevage »**

Le 15 novembre 2024, à Jussey (70), Camille Léonard, vétérinaire, a animé une journée de formation « Eleveur infirmier de son élevage » auprès de la commission des agricultrices de la FDSEA de Haute-Saône. La formation, pour ces 11 agricultrices, a abordé les interventions pratiques sur les animaux, notamment les différentes voies d'administration (orale, intra-mammaire, injectable), l'importance de la contention et de l'asepsie, ainsi que la gestion de l'écornage. De plus, les participantes ont appris à réaliser un examen méthodique d'un bovin malade, en utilisant la méthode des 6 gestes (température, examen rectal, vaginal, mamelle, flancs, tête/encolure) pour établir un diagnostic précoce et pertinent, tout en connaissant les bases de l'examen à distance et de l'examen des bouses.

En Saône et Loire :

- **Formation « Maîtrise des pathologies respiratoires en petits ruminants et diagnostic d'ambiance des bâtiments : aspects pratiques**

Le 8 février 2024, à Charolles, une formation animée par V. Negny, vétérinaire à Tramayes, en partenariat avec le GDS de Saône-et-Loire, a abordé la maîtrise des pathologies respiratoires chez les petits ruminants et le diagnostic d'ambiance des bâtiments d'élevage. Les cinq participants ont exploré les causes variées (bactériennes, virales, parasitaires, environnementales) de ces pathologies, troisième motif de consultation vétérinaire, ainsi que leur impact économique (mortalité, retards de croissance). La formation a souligné l'importance du diagnostic d'ambiance des bâtiments comme outil de prévention, tout en sensibilisant à la problématique de l'antibiorésistance liée à l'usage fréquent d'antibiotiques. L'objectif était de permettre aux éleveurs de reconnaître les symptômes, de connaître les principes de ventilation et de réaliser un diagnostic d'ambiance pratique en élevage pour mieux maîtriser ces affections.

- **Formation «Les minéraux, les oligoéléments, les vitamines : leurs rôles, leur importance, la distribution»**

Le 28 octobre 2024, une journée de formation animée par Jocelyn Amiot, vétérinaire praticien à Epinac, s'est tenue à Charolles. Elle s'adressait aux salariés de la société ALSONI Conseil Elevage (11 personnes) et aux techniciennes du GDS71 (3 personnes) qui réalisent des rations alimentaires pour les animaux. Cette formation, intitulée «Les minéraux, les oligoéléments, les vitamines : leurs rôles, leur importance, la distribution», visait à approfondir les connaissances de ces professionnels sur les éléments essentiels à la nutrition animale

- **Formation intitulée "Conduite et écornage des veaux"**

Le 14 novembre 2024, à Pierre-de-Bresse (71), s'est tenue une journée de formation sur le bien-être animal et l'écornage des veaux. Organisée par le BTPL en collaboration avec l'Union Laitière de la Meuse, et animée par Jocelyn Amiot, vétérinaire à Epinac, elle a permis à 8 stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires pour évaluer leur propre conduite d'élevage en matière de bien-être des veaux, de connaître les aspects théoriques de l'écornage et d'apprendre à réaliser cette pratique dans le respect du bien-être animal.

Dans l'Yonne :

- **Formation autour de l'agnelage dans le cadre de INN'OVIN**

Dans le cadre du programme INN'OVIN, une journée de formation dédiée à l'agnelage se tiendra le 5 septembre 2024 à Domecy-le-Vault (89), animée par le Dr Edwige Bornot, vétérinaire à Vénarey-les-Laumes. Cette formation, organisée chez un éleveur, vise à accompagner les éleveurs ovins dans la maîtrise du bon déroulement de la mise bas, en abordant la préparation alimentaire à l'agnelage, l'hygiène, le nursing et la gestion de la pharmacie. Le contenu technique était riche et varié : leviers d'action sur les marges, interprétation de la coprologie, évaluation de l'état corporel des brebis à l'aide de mannequins et de fiches NEC, préparation pratique à l'agnelage à partir de fiches simplifiées, étude du parasitisme avec échantillons, gestion de la pharmacie à l'aide d'un panneau dédié, mesure du transfert d'immunité avec réfractomètre et autres outils, techniques d'agnelage sur mannequins, ainsi que l'enregistrement des données dans des carnets spécifiques. Cette journée a alterné apports théoriques et ateliers pratiques pour permettre aux participants de renforcer leurs compétences et d'optimiser la conduite de l'agnelage au sein de leur élevage.

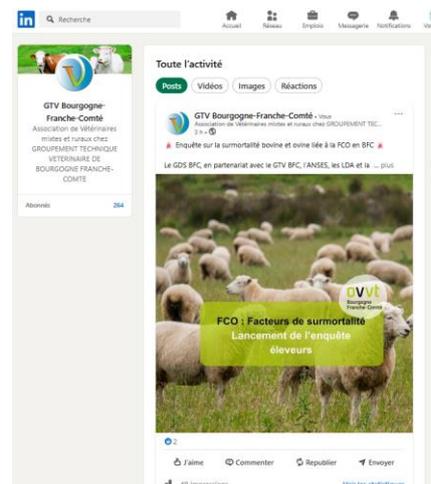
COMMUNICATION : Site internet et réseaux sociaux

Site Internet : <https://gtvbfc.com/>

- Une migration technique fin 2024 a été réalisée vers un nouveau prestataire, garantissant une meilleure maintenance et une fiabilité accrue du site Internet.
- Le contenu éditorial reste un axe fort, avec la publication régulière d'articles informatifs permettant de maintenir une fréquentation stable autour de 2 000 visites mensuelles.

Réseaux Sociaux

- Le développement de la présence du GTV BFC sur LinkedIn, Facebook et Instagram a été validé par le Conseil d'Administration du 10/12/24. Les comptes professionnels ont été créés sur les différentes plateformes.
 - Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61570345171230>
 - Instagram : <https://www.instagram.com/gtvbfc/>
 - LinkedIn : https://www.linkedin.com/in/gtv-bourgogne-franche-comt%C3%A9-667a14340/?utm_source=share&utm_campaign=share_via&utm_content=profile&utm_medium=ios_app
- L'objectif est d'attirer un public plus jeune, notamment les étudiants et jeunes vétérinaires, en publiant des contenus à la fois attractifs et informatifs.
- Les réseaux sociaux doivent essentiellement servir de vitrine à nos activités et rediriger vers le site Internet.



BILAN D'EXECUTION FINANCIERE 2024

RAPPORT DU TRESORIER : BILAN 2024

RECETTES

Le chiffre d'affaires passe 166 080€ en 2023 à 162 080€ en 2024.

Le GTV BFC a reçu en 2024, 49 387€ de cotisations des adhérents, chiffre qui est stable depuis 2 ans. Notre association a facturé pour 26 800€ de formations vétérinaires en 2024 au lieu de 17 450€ en 2023. De même les formations éleveurs ont progressé (passage à la journée notamment) ; cela traduit un certain regain de dynamisme.

Les recettes liées à la Journée Technique sont en baisse, passant de 51 439€ pour 2023 à 48 081€, dont il faut rajouter 4 600€ de subvention du Conseil départemental 21, comme en 2023.

On constate aussi une baisse de la dotation pour OMAA -5 000€, ainsi que de la FRGEDA, avec la fin du projet ACSA (3 937€ au lieu de 12 000€ en 2023). Il en est de même pour l'OVVT, sans la dotation TUB (-14 412€).

A noter les intérêts liés au placement sur le compte à terme et les parts sociales à hauteur de 7 669€ au lieu de 4 319€ en 2023,

DÉPENSES

Les frais de fonctionnement augmentent, passant de 25 070€ en 2023, à 31 467€ en 2024; la hausse s'explique par l'augmentation de l'IO affectant la rémunération des administrateurs, les hausses normales des salaires des permanentes, mais aussi la prise en compte sur 2024 des frais pour le stand GTV au sommet de l'élevage de Cournon à hauteur de 4 758€.

Les salaires et charges passent de 113 0454€ en 2023 à 122 0925€ en 2024.

L'organisation de la JT a coûté cette année 44 651€, au lieu de 36 331€ en 2023, du fait d'une augmentation des frais de bouche, du coût d'un plus grand nombre de conférenciers.

Le GTV a financé 15 833€ de formation pour les éleveurs et 32 560€ pour les vétérinaires, plus qu'en 2023. Passage à la journée, coût des ambulantes des EP...

BILAN 2024

Au bilan, le GTV BFC présente un résultat net comptable de -43 213€, ce qui représente une baisse conséquente après deux bilans à l'équilibre.

Les cotisations et le nombre d'adhérents restent à un bon niveau, stable.

On note une baisse d'apports (JT, OMAA, FRGEDA, OVVT, pas d'étude en cours), et une hausse des frais (JT, frais de formations ambulantes, EP, Cournon sur 2 ans), frais divers liés à la hausse de l'IO.

La JT à Beaune avec le deuxième partenariat avec l'AFVAC a généré moins de recettes et plus de dépenses ; son organisation va être réadaptée. Le partenariat avec l'AFVAC va être réitéré cette année.

Sur l'année 2024, un DAT de 200 000€ sur 12 mois a été reconduit, permettant d'optimiser la trésorerie. Cette dernière reste confortable malgré le déficit et nous permettra de l'absorber et de prévoir sereinement les axes d'amélioration : rééquilibrage des actions du GTV vis à vis des étudiants, baisse de la rémunération des administrateurs comme prévu dans les statuts, réorganisation de la JT, développement des formations vétérinaires et des essais (obturateurs).

Orgelet, le 12/05/2025.

Le trésorier, Marc-Olivier CLIQUE.

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	167	167				
2052000000 Logiciels, progiciels	167		167	0,05	167	0,04
2805200000 Amort. logiciels, progiciels		167	-167	-0,04	-167	-0,03
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	2 959	2 959	0	0,00	0	0,00
2183000000 Mat. bureau & informatique	2 959		2 959	0,85	2 959	0,78
2818300000 Amort. mat. bureau & info.		2 959	-2 959	-0,84	-2 959	-0,77
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations	15 308		15 308	4,42	14 999	3,97
2670000000 Parts Soc CRCA	15 308		15 308	4,42	14 999	3,97
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	18 434	3 126	15 308	4,42	14 999	3,97
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	11 213		11 213	3,24	16 118	4,27
4100000000 Clients 9	11 213		11 213	3,24	15 398	4,07
4180000000 Factures à établir					720	0,19
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 270		1 270	0,37		
4011000000 Fournisseurs	1 270		1 270	0,37		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	12 453		12 453	3,60	8 850	2,34
4456660000 Tva déductible 20%	123		123	0,04		
4456700000 Tva crédit à reporter	10 683		10 683	3,09	8 508	2,25
4458600000 Tva ded.s/fact à recevoir	1 647		1 647	0,48	342	0,09
. Autres	30 482		30 482	8,80	41 148	10,89
4487000000 PàR s/participation financière	30 482		30 482	8,80	41 148	10,89
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	57,76	235 000	62,18

RGA Expertise & Audit

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
5081000000 DAT	200 000		200 000	57,76	235 000	62,18
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	75 019		75 019	21,67	60 982	16,14
5122000000 CREDIT AGRICOLE	69 994		69 994	20,22	58 082	15,37
5187000000 Int. DAT à rec	5 025		5 025	1,45	2 900	0,77
Charges constatées d'avance	488		488	0,14	812	0,21
4860000000 Charges Constatées d'avance	488		488	0,14	812	0,21
TOTAL (II)	330 924		330 924	95,58	362 910	96,03
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	349 358	3 126	346 232	100,00	377 909	100,00

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	316 674	91,46	314 595	83,25
101000000 Fonds d'association	220 608	63,72	218 529	57,83
1010210000 Apport GTV 21	1 890	0,55	1 890	0,50
1010250000 Apport GTV 25	13 931	4,02	13 931	3,69
1010390000 Apport GTV 39	13 095	3,78	13 095	3,47
1010580000 Apport GTV 58	4 878	1,41	4 878	1,29
1010700000 Apport GTV 70	11 198	3,23	11 198	2,96
1010710000 Apport GTV 71	30 752	8,88	30 752	8,14
1010890000 Apport GTV 89	1 197	0,35	1 197	0,32
1011000000 Apport GTV Franche Comté	19 124	5,52	19 124	5,06
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-43 213	-12,47	2 079	0,55
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	273 461	78,98	316 674	83,80
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 962	4,03	4 167	1,10
4011000000 Fournisseurs	2 011	0,58	1 963	0,52
4081050000 Autres rémunérations à payer	11 051	3,19	1 604	0,42
4081220000 Honoraires comptables à payer	900	0,26	600	0,16
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	7 350	2,12	7 022	1,86
4282000000 Provision pour congés payés	7 350	2,12	7 022	1,86
. Organismes sociaux	10 394	3,00	8 893	2,35
4310000000 Urssaf	4 421	1,28	3 941	1,04
4371000000 Mutuelle Allianz	655	0,19	607	0,16

RGA Expertise & Audit

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
4373100000 Retraite B2V Canarep	1 439	0,42	1 352	0,36
4373200000 Prév Apicil	477	0,14	462	0,12
4376340000 Paritarisme	107	0,03	73	0,02
4382000000 Charges soc s/congés payés	2 638	0,76	1 916	0,51
4386320000 Taxe d'apprentissage	80	0,02	76	0,02
4386330000 Formation continue	576	0,17	466	0,12
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			120	0,03
4458700000 Tva coll. s/ fact. à établir			120	0,03
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	64	0,02	33	0,01
4421000000 PAS	64	0,02	33	0,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	41 000	11,84	41 000	10,85
4870000000 Produits constatés d'av.	41 000	11,84	41 000	10,85
TOTAL(IV)	72 771	21,02	61 235	16,20
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	346 232	100,00	377 909	100,00

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises				
- Cout direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
<i>Taux de marge commerciale</i>	%	%		
+ Production vendue	156 820	162 080	-5 260	-3,24
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	156 820	162 080	-5 260	-3,24
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous traitance directe	172 389	166 768	5 621	3,37
Marge brute sur production (II)	-15 569	-4 688	-10 881	-232,09
<i>Taux de marge brute sur production</i>	<i>-9,93 %</i>	<i>-2,89 %</i>		
Marge brute globale (I + II)	-15 569	-4 688	-10 881	-232,09
<i>Taux de marge brute globale</i>	<i>-9,93 %</i>	<i>-2,89 %</i>		
- Services extérieurs et autres charges externes	31 467	25 070	6 397	25,52
Valeur ajoutée produite	-47 036	-29 758	-17 278	-58,05
<i>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</i>	<i>-29,99 %</i>	<i>-18,36 %</i>		
+ Subventions d'exploitation	76 015	100 506	-24 491	-24,36
- Impôts, taxes et versements assimilés	493	779	-286	-36,70
- Salaires et traitements	102 279	95 111	7 168	7,54
- Charges sociales	20 646	18 343	2 303	12,56
Excédent brut d'exploitation	-94 440	-43 485	-50 955	-117,17
<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>-60,22 %</i>	<i>-26,83 %</i>		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations		132	-132	-100,00
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	49 393	49 111	282	0,57
- Autres charges de gestion courante	5 835	6 069	-234	-3,85
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-50 882	-575	-50 307	N/S
<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>-32,45 %</i>	<i>-0,35 %</i>		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	7 669	4 319	3 350	77,56
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées		1 665	-1 665	-100,00
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	-43 213	2 079	-45 292	N/S
<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	<i>-27,56 %</i>	<i>1,28 %</i>		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel				
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices				
Résultat Net Comptable	-43 213	2 079	-45 292	N/S
<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	<i>-27,56 %</i>	<i>1,28 %</i>		

RGA Expertise & Audit

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises				
- Cout direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	156 820	162 080	-5 260	-3,24
7040300000 CD21 Journées Techniques	4 600	4 600		0,00
7041500000 Formations vétérinaires	26 800	17 450	9 350	53,58
7041600000 Formations éleveurs	16 668	13 356	3 312	24,80
7042000000 Part Financ. OVVT	2 116	1 084	1 032	95,20
7042100000 Journées techniques	48 081	51 439	-3 358	-6,52
7043000000 Rémunérations serv. rendus	14 560	16 342	-1 782	-10,89
7043300000 FRGEDA Franche Comté	3 937	12 000	-8 063	-67,18
7044000000 Convention OMAA	40 058	45 809	-5 751	-12,54
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	156 820	162 080	-5 260	-3,24
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous traitance directe	172 389	166 768	5 621	3,37
6040300000 Organisation j.t.	44 651	36 331	8 320	22,90
6041000000 Interventions vétérinaires	2 219	4 940	-2 721	-55,07
6041010000 Formations vétérinaires	32 560	20 217	12 343	61,05
6041020000 Formations éleveurs	15 833	11 660	4 173	35,79
6041030000 Etudes de terrain	4 025	8 141	-4 116	-50,55
6042100000 OVVT 1.1 Communication VH-VM		571	-571	-100,00
6042200000 OVVT 1.2 Maint.Compét. VH VM	17 096	13 745	3 351	24,38
6042300000 OVVT 1.3 Consol. Réseau	1 086	5 042	-3 956	-78,45
6042400000 OVVT 2.1 Appui Adminis. VH	25		25	N/S
6042600000 OVVT 2.3 Appui Adminis. VSO	679	762	-83	-10,88
6042800000 OVVT 2.5 Appui Observatoires		331	-331	-100,00
6042900000 OVVT2.6 PISU	227		227	N/S
6043000000 OVVT 3 Mission de fonct	2 288	2 517	-229	-9,09
6043100000 OVVT 4 Autres missions délég	6 563	18 580	-12 017	-64,67
6043300000 ACSA TRAM	8 158	5 771	2 387	41,36
6044100000 OMAA Matériel	1 483	1 951	-468	-23,98
6044200000 OMAA GU Prest services	8 099	14 041	-5 942	-42,31
6044300000 OMAA GU Déplact	201		201	N/S
6044400000 OMAA INV Prest services	27 182	22 146	5 036	22,74
6044500000 OMAA INV Déplact	13	20	-7	-34,99
Marge brute sur production (II)	-15 569	-4 688	-10 881	-232,09
Taux de marge brute sur production	-9,93 %	-2,89 %		
Marge brute globale (I + II)	-15 569	-4 688	-10 881	-232,09
Taux de marge brute globale	-9,93 %	-2,89 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	31 467	25 070	6 397	25,52
6063000000 Petits équipements	19		19	N/S
6064000000 Fournitures administratives	12	266	-254	-95,48
6110000000 Prestations administrateurs	17 747	16 920	827	4,89
6131050000 Informatique	535	1 043	-508	-48,70
6135000000 Locations de matériel	-195	43	-238	-553,48
6156000000 Maintenance	259	467	-208	-44,53
6160000000 Primes d'assurances	210	161	49	30,43
6182000000 Documentation technique	349	324	25	7,72
6185000000 Frais séminaires, colloques	4 758		4 758	N/S
6188000000 Autres frais divers	64	101	-37	-36,62
6226200000 Honoraires comptes et paye	2 800	2 875	-75	-2,60
6251100000 Déplacements des salariés	2 164	304	1 860	611,84
6256000000 Missions, réceptions		170	-170	-100,00
6256100000 Réunion / restauration	2 447	1 600	847	52,94
6260000000 La poste timbres		428	-428	-100,00
6265110000 Téléphone mobile	255	266	-11	-4,13
6270000000 Services bancaires	44	104	-60	-57,68
Valeur ajoutée produite	-47 036	-29 758	-17 278	-58,05
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	-29,99 %	-18,36 %		

RGA Expertise & Audit

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
+ Subventions d'exploitation	76 015	100 506	-24 491	-24,36
7413100000 Subventions spécifiques		10 079	-10 079	-100,00
7420000000 Subvention OVVT	76 015	90 427	-14 412	-15,93
- Impôts, taxes et versements assimilés	493	779	-286	-36,70
6312000000 Taxe d'apprentissage	80	48	32	66,67
6313000000 Formation prof. continue		-170	170	-100,00
6333000000 Formation Continue		466	-466	-100,00
6351100000 C.F.E.	414	434	-20	-4,60
- Salaires et traitements	102 279	95 111	7 168	7,54
6411000000 Salaires & appointements	55 485	53 518	1 967	3,68
6412300000 Congés payés	339	20	319	N/S
6414000000 Indemnités et avantages divers	379	1 081	-702	-64,93
6419000000 OVVT - salaires	46 077	42 157	3 920	9,30
7914100000 Transfert charges de personnel		-1 665	1 665	-100,00
- Charges sociales	20 646	18 343	2 303	12,56
6451000000 Cot* u.r.s.s.a.f.	14 823	14 259	564	3,96
6452000000 Cot* Mutuelle Allianz	1 586	485	1 101	227,01
6453200000 Cot* Ret B2V	3 381	3 282	99	3,02
6458000000 Cot* prév Apicil	21	747	-726	-97,18
6458600000 Charges s/ congés payés	722	-593	1 315	221,75
6475000000 Médecine du travail	112	162	-50	-30,85
Excédent brut d'exploitation	-94 440	-43 485	-50 955	-117,17
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	-60,22 %	-26,83 %		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations		132	-132	-100,00
6811100000 Dotation aux amortissements		132	-132	-100,00
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	49 393	49 111	282	0,57
7520000000 Cotisations	49 388	49 109	279	0,57
7580000000 Prod. divers de gest* courante	5	2	3	150,00
- Autres charges de gestion courante	5 835	6 069	-234	-3,85
6580000000 Charges diverses de gest* cour	1	3	-2	-66,66
6588900000 OVVT Frais fonct structure	5 834	6 066	-232	-3,81
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-50 882	-575	-50 307	N/S
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-32,45 %	-0,35 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	7 669	4 319	3 350	77,56
7680000000 Autres produits financiers	7 669	4 319	3 350	77,56
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilés		1 665	-1 665	-100,00
6689000000 OVVT Frais de gestion		1 665	-1 665	-100,00

RGA Expertise & Audit

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAILLÉ(Euros)

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	-43 213	2 079	-45 292	N/S
Résultat courant / chiffre d'affaires	-27,56 %	1,28 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel				
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices				
Résultat Net Comptable	-43 213	2 079	-45 292	N/S
Résultat net / chiffre d'affaires	-27,56 %	1,28 %		



gtv Bourgogne
Franche-Comté

GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

ovvt

Bourgogne
Franche-Comté

**RAPPORT ANNUEL 2024
D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE**

OVVT Bourgogne-Franche-Comté
(ORGANISATION VETERINAIRE A VOCATION TECHNIQUE)

*Convention annuelle d'exécution technique et financière relative aux missions
délégées à l'OVVT de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2024.*

Le 28 février 2025, à Chenove.
Bilan définitif.

Contenu

PREAMBULE	4
BILAN TECHNIQUE OVVT 2024.....	5
1. Actions de communication vers les VH et VM	5
1.1. Notification via courriers, mails, etc.	5
1.2. Communication vers les vétérinaires	5
1.3. Organisation d'un colloque, séminaire, journée thématique : NON PREVUE	5
2. Actions pour le maintien et le suivi des compétences techniques des VH et VM	5
2.1. Elaboration et mise en place de formations	5
2.2. Organisation de réunions thématiques : NON PREVUE	6
2.3. Rédaction et mise à disposition de fiches techniques	6
2.4. Appui technique aux VH et VM	6
a. Bilan des prophylaxies	7
b. Modalités prophylactiques	7
c. Cellule sanitaire régionale	7
d. IBR et BVD	7
e. Certification à l'export	7
f. Epidémiosurveillance	7
g. Réseau des correspondants techniques filières (volailles, porcs et petits ruminants)	8
h. Public relation	9
3. Actions de consolidation des réseaux de vétérinaires et des acteurs du sanitaire	9
3.1. Accueil des nouveaux arrivants (VH, VM).....	9
3.2. Organisation de journées thématiques NON PREVUE	9
3.3. Echanges de pratique NON PREVUE	9
3.4. Remontée d'expérience de terrain et des difficultés rencontrées dans le cadre de l'habilitation ou du mandat	9
1. Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités	10
1.1. Mise à jour des données sur les VH	10
1.2. Gestion des formations du programme national de formation continue	10
1.3. Comptabilisation des crédits de formation continue	12
1.4. Rappel des obligations de formation continue	13
1.5. Conclusions	13
2. Appui administratif au suivi des vétérinaires mandatés : NON DELEGUEE	14
3. Appui administratif à la mise en œuvre des VSO	14
3.1. Transmission des VSO aux cabinets vétérinaires concernés	14
3.2. Suivi de la réalisation des visites sanitaires par filière.....	14
3.3. Appui technique	14
3.4. Relance des cabinets vétérinaires	14
3.5. Bilan des VSO en lien avec DDetsPP	14
4. Gestion des appels à candidature dans le cadre des mandats sanitaires : NON DELEGUEE.....	14

5. Appui aux actions techniques pour l'exploitation des données des observatoires	14
5.1. OMAR.....	14
5.2. OSCAR.....	16
6. Appui technique pour la construction des PISU	16
3. Missions de fonctionnement liées à l'activité de l'OVVT	16
4. Autres missions déléguées.....	18
4.1. Actions de lutte contre la tuberculose bovine (missions pour le département de la Côte d'Or)	18
a) Action 1 : Actions de prévention et de lutte : réunions bimensuelles multi-partenariales.....	18
4.2. Biosécurité et tuberculose bovine.....	19
BILAN ETP OVVT 2024 et RATIO DELEGATION	20
BILAN FINANCIER OVVT 2024	22
CONCLUSIONS 2024.....	24
DOCUMENTS ANNEXES	25
PERSPECTIVES 2025	26
IMPLICATION NATIONALE EN LIEN AVEC L'OVVT BFC	26

PREAMBULE

L'Organisation Vétérinaire à Vocation Technique (OVVT) a pour mission de participer à l'amélioration de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre les dangers sanitaires (selon des missions définies en annexe).

Une comptabilité analytique est mise en place et améliorée dès 2023 selon les demandes de la DGAI. Une participation financière totale à hauteur de 76 015,00 € est définie pour l'année 2024 telle que :

- une part fixe de 60 000 € pour assurer les missions d'animation ou déléguées à l'OVVT selon l'annexe 1.
- à laquelle s'ajoute 7 115 € (5 € par vétérinaire habilité identifié au 01/02/2024, extraction PENTAHO SIGAL, soit 1 423 vétérinaires)
- à laquelle s'ajoute une participation financière complémentaire à hauteur de 8 900,00 € attribuée pour permettre la réalisation de missions déléguées spécifiques à la tuberculose bovine ainsi que la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre la peste porcine africaine (animation de webinaire et participation aux exercices plan d'urgence).

L'OVVT s'est engagé à réaliser les missions listées en annexe de la convention technique et financière, selon une estimation « ratio ETP » réparti entre salariées (animateur et secrétaire) et représentants de l'OVVT.

Il est rappelé ici qu'un ETP équivaut à la réalisation de 1607 heures de travail. Toutefois, depuis 2024, la convention OVVT ne précise plus l'obligation de réaliser un équivalent temps plein.

Ce bilan technique et financier sera articulé en 3 parties, selon les missions prévues en annexe 1 de la convention : bilan technique, bilan « ratio ETP » et bilan financier.

L'année 2024 n'est pas marquée particulièrement par des modifications en termes d'organisation du temps de travail des trois salariées ; mise à part un arrêt maladie réduisant les ETP disponibles pour le GTV BFC de 1.95 à 1.90. Le travail de l'ensemble des représentants de l'OVVT permet de remplir pleinement les objectifs en termes de missions. Nous verrons dans la suite de ce bilan que le retrait de l'obligation de réaliser un ETP a permis de lever certaines contraintes de suivi (en temps réel) par les représentants de l'OVVT. Le bénévolat n'est plus comptabilisé (peut-être à tort).

Le besoin de rencontres et d'échanges entre les salariées (animateur et secrétaire) et le président du GTV (reconnu OVVT) sont très bénéfiques à l'avancée et au suivi des dossiers OVVT. Le conseil d'administration du GTV BFC ainsi que les postes pourvus reste stable pour l'année 2024 ; nous permettant d'aborder la prochaine convention cadre OVVT 2025-2029 avec sérénité.

BILAN TECHNIQUE OVVT 2024

1. Actions de communication vers les VH et VM

1.1. Notification via courriers, mails, etc.

L'objectif de cette action était de réaliser une veille réglementaire. Il a été décidé, afin de clarifier les informations reçues par les vétérinaires sanitaires, de rédiger une procédure relative à la communication précisant, en fonction du type d'information à communiquer, qui communique auprès des vétérinaires (soit OVVT, soit DDetsPP).

Dans le cadre de la veille réglementaire, il a été décidé que ce sont les DDetsPP qui sont en charge de la communication.

On note, sur ce point, que l'ensemble des DDetsPP (hormis la DDPP90) semble bien transmettre à l'OVVT des informations envoyées à destination des vétérinaires. Cette communication est jugée régulière et de qualité.

Compte-tenu des mouvements de personnels au sein des DDetsPP, il conviendra de faire circuler régulièrement la fiche procédure « communication ».

En 2024, l'OVVT n'a pas communiqué directement avec les vétérinaires sur des aspects réglementaires. Toutefois, nous sommes chargés à une seule reprise de relayer une information de la DDPP89 concernant la maladie d'Aujeszky (notamment vis-à-vis des chiens de chasse).

1.2. Communication vers les vétérinaires

L'OVVT ne rédige pas de bulletin d'information ou newsletter mais communique régulièrement par mail (via l'utilisation d'un outil de communication Brevio) auprès des vétérinaires sanitaires ; doublé de publication d'articles mis à jour régulièrement sur le site internet du GTV : gtvbfc.com

L'objectif principal de ce site internet public reste que chaque vétérinaire puisse retrouver l'ensemble des ressources documentaires nécessaires à son exercice ainsi que regrouper, en un seul endroit, l'ensemble d'articles, formations, dates clés sur la région Bourgogne Franche-Comté. La publication des articles, dans le respect de la charte graphique (dissociation des articles OVVT, GTV et OMAA) sont réalisées par l'animatrice de l'OVVT.

En temps de crise FCO ou MHE par exemple, les articles avec situation sanitaire nationale et régionales, les zones réglementées, les documents techniques, fiches de suspicion et les procédures de commandes des vaccins y ont été déposés et mis à jour autant que de besoins. Les courriels envoyés, pour avertir d'une mise à jour, ont reçu un taux d'ouverture satisfaisant (60% en moyenne). Les courriels ne contiennent pas de pièce jointe et renvoient systématiquement sur le site internet avec un taux de « cliqueurs » en moyenne de 30%. Les statistiques sur le site internet sont très satisfaisantes : sur les 6 derniers mois, il a été enregistré près de 6300 visiteurs pour 11850 vues.

L'article concernant la FCO, positionné en Focus sur le site, comptabilise près de 3000 vues depuis septembre 2024.

Une formation « communication » suivie le 02 décembre 2024, dans le cadre de la coordination des OVVT par la SNGTV, nous permettra très rapidement d'améliorer notre visibilité.

Par exemple, un courriel envoyé sur la visite sanitaire expérimentale comptabilise un taux de « cliqueurs » (soit de redirection pour visualiser le tutoriel) de 50% (versus 30% avant).

Cette formation aura aussi été un très bon rappel sur les règles RGPD que nous nous devons de respecter et les peines encourues en cas de non-respect (voir paragraphe RGPD 3.3).

1.3. Organisation d'un colloque, séminaire, journée thématique : **NON PREVUE**

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.

2. Actions pour le maintien et le suivi des compétences techniques des VH et VM

2.1. Elaboration et mise en place de formations

Echanges autour de la gestion de la prophylaxie et leviers d'actions possibles pour les ASV

Cette formation à destination des ASV, dans le cadre de la gestion de la prophylaxie (toutes espèces confondues), a été organisée le 5 novembre 2024 (dans les locaux du LDCO), toujours en partenariat avec le SRAI (Sylvie DEBLOCK), la FR GDS BFC (OVS, ; Marie-Claude GUERRIER) et le LVD (Natacha WORONOFF) ; et a réuni 15 ASV de l'ensemble de la région (ainsi que 4 agents du LDCO).

SPÉCIAL ASV

GESTION DE LA PROPHYLAXIE

JOURNÉE D'ÉCHANGE



Objectifs de la formation

- Aider les structures vétérinaires dans la gestion de la prophylaxie
- Importance d'une prophylaxie bien faite
- Amélioration de la qualité des données sanitaires : diminution des anomalies de prophylaxie
- Ce que prévoit la convention quadripartite avec les autres acteurs du sanitaire.
- Les responsabilités de la profession vétérinaire
- Les leviers d'action possibles.

POURQUOI S'INSCRIRE ?

Cette formation est proposée aux Auxiliaires Spécialisés Vétérinaires, exerçant au sein d'une structure mixte ou rurale de la région BFC

La formation actuelle des ASV ne prévoit pas de module de formation spécifique en prophylaxie. Afin d'améliorer la qualité des données sanitaires et de réduire les anomalies de prophylaxie, cette formation d'échanges et de pratique autour de la prophylaxie

Je m'inscris 

ici

Paiement par virement
IBAN : FR7612506390135690579040052
BIC : AGRIFRPP825

PROGRAMME

GENERALITE AUTOUR DE LA PROPHYLAXIE

Introduction sur l'intérêt de cette journée

- Objectif de la formation
- Constitution d'un réseau d'ASV plus efficient en lien avec l'OVVT

Tour de table

- Qui fait quoi au sein de sa structure ? Les attentes de cette journée ?

Organisation de la surveillance des maladies animales : principes généraux

- Notion de maladie réglementée
- Modalité de surveillance
- Prophylaxie, pourquoi faire ? et intérêts.
- Police sanitaire
- Les acteurs de la surveillance : 4 piliers
- La gouvernance sanitaire

En pratique, les maladies surveillées [TOUTES FILIERES]

- Les maladies surveillées
- Contrôle introduction

Quadripartite et les responsabilités de la profession vétérinaire

- Que prévoit-elle ?
- Le rôle et les obligations de chaque partenaire sanitaire
- Les responsabilités relevant de la profession vétérinaire

FOCUS SUR LES VISITES SANITAIRES OBLIGATOIRES ET BSE

BSE : à quoi sert-il ? Les obligations

VSD : leur organisation, leurs saisies PAUSE REPAS 12h30 - 13h30

PROPHYLAXIE et LEVIERS D'ACTION

DAP/DAT [TOUTES FILIERES]

- Circuit de commande des DAT/DAP
- Lecture des DAT/DAP
- Que faire des DAP/DAT ?
- Points d'amélioration

ECHANTILLONS : conservation, préparation et acheminement [TOUTES FILIERES]

- Conservation PS : les réflexes à avoir
- Préparation des boîtes PS ou échantillons
- Acheminement

Anomalies et leurs gestions

5 grands types d'anomalies

- Anomalies
- Où les détecte ?
- 1. Comment sont-elles gérées ?
- 2. Quels impacts pour les partenaires sanitaires ?
- 3. Quels impacts pour la profession vétérinaire ?
- 4. Quels impacts en élevage ?

ROLE EN TANT QU'ASV configuration en groupe de travail

Votre rôle en tant qu'ASV : proposition de leviers d'action sous forme de groupes de travail

- Groupes : - Commande DAP / Prise de RDV
- Type et validité des documents
- Rôle de vérificateur post PS/IDT :
 - Avant envoi des documents
 - Après détection des anomalies
- Conclusions de l'après-midi

Cette formation est passée sous un format payant pour les ASV (130 € HT) afin de prendre en charge le coût global incluant notamment les frais de repas et les indemnités des formateurs. *Les formations organisées ne peuvent pas être prises en charge par les organismes de formation. Le GTV, toujours organisme de formation, n'est plus certifié QUALIOPI.*

A l'issue de cette formation, nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires et formateurs pour leur participation à ce projet qui en fait une réussite.

L'ensemble des ASV (8 réponses /15) sont satisfaites à la fois du format, du lieu et du contenu de la formation. Les échanges entre ASV ont également été appréciés et la visite du laboratoire en fin de formation a été appréciée.

Nous avons souhaité initier un groupe d'échanges entre ASV « rurale » afin de profiter des conseils et astuces de tous. Toutefois, cette proposition ne fait pas l'unanimité auprès des ASV formées (50% sont contre).

2.2. Organisation de réunions thématiques : NON PREVUE

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.

2.3. Rédaction et mise à disposition de fiches techniques

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre. Aucune sollicitation de l'administration ou des vétérinaires n'a été enregistrée.

Des fiches techniques (notamment sur la FCO et la MHE) ont été transmises aux vétérinaires et publiées sur le site internet du GTV BFC. Ces fiches ont été produites par la SNGTV (vétérinaire référent sur le dossier) en collaboration avec les partenaires sanitaires.

2.4. Appui technique aux VH et VM

Une réunion mensuelle d'1h30 est organisée (en fonction des besoins) entre :

- Salariée(s) (Marina BERLAL (animateur) +/- Carole FARROW et Sandrine BERNARD en fonction des dossiers traités)
- Responsables de l'OVVT (A. BALTAZART et N. ZINZIUS) afin de coordonner et progresser sur les différents dossiers de l'OVVT
- Responsable de la cellule Tuberculose (C. LEMAIRE) afin de permettre une meilleure articulation des dossiers Tuberculose avec la section OVVT
- Président du GTV BFC (A. DIMBERTON) afin d'assurer la transmission des informations de la section OVVT vers le CD et le CA.

Cette réunion mensuelle débute toujours par le point Tuberculose afin de libérer au plus vite la responsable de la cellule.

Des points téléphoniques sont également régulièrement réalisés entre salariées afin de coordonner la bonne avancée des dossiers, de leur suivi et de leur facturation.

Deux réunions en présentielle ont également été organisées en mai (06/05/2024) et en novembre (07/11/2024) entre salariées et représentants afin de progresser plus rapidement sur certains dossiers en cours et d'assurer une cohésion d'équipe.

a. Bilan des prophylaxies

Chaque année, l'OVVT est sollicité pour apporter son aide dans le bilan des prophylaxies bovines, petits ruminants et porcins, recueillir les écueils des vétérinaires, les dysfonctionnements éventuels et tenter de trouver des solutions et adaptations pour chaque partenaire, notamment avec la mise à jour des conventions quadripartites.

Une réunion régionale est organisée en septembre, sous l'initiative du SRAI. Cette réunion permet de clarifier les objectifs prophylactiques de chaque département et d'identifier si des modifications de convention quadripartite doivent avoir lieu.

Des réunions de bilans et de préparation des prophylaxies sont organisés dans chaque département afin d'objectiver la campagne de prophylaxie passée et d'améliorer le déroulement de la campagne future. Quelques modifications mineures sont souvent apportées aux conventions quadripartites.

b. Modalités prophylactiques

Comme chaque année, des fiches reflex ont été mises à jour en 2024 afin de clarifier les attentes des différents partenaires, vis-à-vis des vétérinaires. Ces fiches reflex ont été transmises par mail et mises en ligne sur le site internet du GTV. Elles sont renvoyées régulièrement pour rappel aux vétérinaires, complétées et mises à jour en fonction des retours et anomalies observés.

c. Cellule sanitaire régionale

Les partenaires du sanitaire (SRAI, OVS, OVVT et laboratoire) se retrouvent chaque mois en visioconférence afin d'échanger sur l'organisation générale de la prophylaxie en fonction des arrêtés ministériels en vigueur (IBR, BVD, FCO, ...) des capacités d'analyses des laboratoires, des capacités de travail des GDS en termes d'édition des DAP/cartes vertes, des dysfonctionnements des outils métiers ainsi que sur les dossiers gérés en partenariat.

Une cellule sanitaire s'est également réuni afin d'échanger sur les crises sanitaires FCO/MHE ou autres problématiques sanitaires (PPA, IAHP, ...)

d. IBR et BVD

Concernant l'IBR, la SNGTV a tenu des webinaires en septembre 2024 concernant la nouvelle réglementation.

Concernant la BVD, lors du CROPSAV organisé par le SRAI le 07/10/2024, il a été convenu d'étendre à l'ensemble des départements de la région l'arrêté préfectoral gestion du contrôle BVD aux mouvements. L'OVVT apporte un appui technique aux vétérinaires dans la compréhension de cette réglementation.

e. Certification à l'export

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre hormis rappeler, dans le cadre des exports FCO-MHE, que les DDPP restaient le point de contact pour connaître les derniers accords pour les échanges commerciaux.

f. Epidémiosurveillance

Cette mission journalière de l'OVVT reste le cœur de missions de l'OVVT afin de poursuivre l'animation et l'information continue à destination de l'ensemble des vétérinaires sanitaires.

L'OVVT opère une veille sanitaire et scientifique tous les jours. L'OVVT synthétise les informations à destination des vétérinaires sur tout ce qui touche à la veille sanitaire nationale, internationale et scientifique et se tient à disposition des DDetsPP pour compléter les communications relatives à la réglementation (comme précisé dans la note interne relative à la communication ; voir chapitre 1.1.1)

De nombreux *flashnews* ont été adressés soit aux vétérinaires « ruraux », soit à l'ensemble des vétérinaires, ou de manière plus ciblées (structures intervenant en élevages aviaires, porcins ou équins) : IAHP, PPA, FCO, MHE, West Nile, ...

Comme précisé au chapitre 1.1.2, le GTV BFC s'est doté d'outils de communication emailing et d'un site internet afin d'augmenter l'impact de nos communications sanitaires.

Cette année 2024 a particulièrement été marquée, en Bourgogne Franche-Comté, par la crise sanitaire FCO-3 (ainsi que par l'impact de la zone règlementée MHE).

De nombreux messages d'informations ont été transmis dans le cadre de la gestion des foyers FCO-3 (ainsi qu'FCO-8 nouveaux variants). L'OVVT s'est attaché particulièrement à relayer au plus vite les informations validées par la DGAI aux vétérinaires ainsi qu'à apporter un appui aux vétérinaires quant aux commandes des vaccins fournis par l'Etat sur la plateforme Calypso-Vet. La section OVVT BFC n'a pas diminué son action de communication durant les congés estivaux et a permis une gestion de cette crise (suspicion, déclaration, vaccination) au mieux.

g. Réseau des correspondants techniques filières (volailles, porcs et petits ruminants)

Les vétérinaires correspondants techniques filière ont poursuivi leur mission de veille scientifique, sanitaire et réglementaire autour des problématiques propres à leur domaine. Ils ont également pu répondre aux sollicitations des vétérinaires et des DDetsPP. **Nombres des travaux de ces référents se sont faits sur la base du bénévole** (et non quantifiable d'un point de vue ratio ETP). Les correspondants techniques filières restent disponibles pour répondre aux questions des confrères et de l'administration. Leurs coordonnées sont tenues à jour, distribuées à chaque évènement organisé par le GTV et mis en ligne sur le site internet du GTV BFC.

En filière Petits Ruminants, le Dr. NEGNY, a poursuivi essentiellement sa mission de conseils auprès des confrères (échanges téléphoniques et mails) sur des thèmes divers : pathologies respiratoires, gestion des mammites et impact sur la qualité du lait (impact QSSA), parasitisme, avortements, paratuberculose. Ces missions ne sont ni quantifiées en termes de % d'ETP, ni indemnisées. Le Dr. NEGNY n'a pas été sollicité en 2024 au sujet de maladies à déclaration obligatoire ; ce paragraphe est écrit à titre indicatif.

En filière Volaille, au cours de l'année, de nombreuses communications ont été adressées aux praticiens de la région, notamment concernant le niveau de risque IAHP ou encore la programmation de la vaccination IAHP des élevages de canards de plus de 250 têtes. Notre correspondant technique s'est tenu informé des modalités pratiques afin de pouvoir renseigner les vétérinaires sanitaires intervenant en élevage de canards. Les fiches opérationnelles de la vaccination des canards contre l'IAHP rédigées par la SNGTV ont été mises en ligne sur le site internet.

2 DATES POUR SE FORMER

MERCREDI 26 JUIN DE 12H30 À 13H45

JEUDI 19 SEPTEMBRE DE 12H30 À 13H45

OBJECTIFS FORMATION

- Savoir reconnaître une suspicion de PPA
- Conduite à tenir (Biosécurité, prélèvements)

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

ICI



WEBINAIRE PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA)

Animé par Vincent CHAMOULAUD



En filière Porcine, de bonnes relations de travail se maintiennent entre l'OVVT et la section porcine de l'OVS, où l'on observe une réelle volonté d'intégrer les vétérinaires sanitaires des exploitations dans les projets de surveillance sanitaire, dans la prophylaxie et dans l'aide au diagnostic biosécurité.

En 2024, le Dr. CHAMOULAUD a conçu un webinaire sur la gestion d'une suspicion de PPA et a animé 2 sessions : le 26/06 et le 19/09 (de 12h30 à 13h45). Quarante-cinq personnes ont participé aux webinaires (dont 16 agents du SRAI ou DDetsPP). Les vétérinaires présents et connectés étaient majoritairement des vétérinaires ruraux. Pari gagné que de rendre ce webinaire accessible aux vétérinaires non impliqués dans la filière !

Une des deux sessions a été enregistrée ; un lien replay a été envoyé à l'ensemble des vétérinaires sanitaires de la région (nombre de visionnage : 75 fois) ainsi qu'une mallette comprenant les ressources documentaires et références de matériel.

L'activité de la filière Apicole, hors cadre OMAA, s'est uniquement contenté de transmettre la gazette apicole de la SNGTV aux vétérinaires ayant notifié un intérêt pour cette filière.

h. Public relation

Trois conseils d'administration ont eu lieu en 2024 : en mars (en visioconférence), en juin (en présentiel, suivi de l'AG du GTV BFC) puis en décembre (en visioconférence).

Ces conseils d'administration sont l'occasion d'aborder avec l'ensemble des représentants les projets menés dans le cadre de la section OVVT et de nourrir la réflexion autour des projets à venir.

L'assemblée générale du GTV BFC, tenue en juin 2024 en présentiel, a été également l'occasion de présenter le bilan 2023 et projets 2024 de la section OVVT aux adhérents ainsi qu'aux différents partenaires sanitaires (SRAI, DDetsPP, GDS, Laboratoires, ...). Ce fût l'occasion notamment pour nos représentants OVVT de s'entretenir plus particulièrement avec l'OVS et les représentants de l'administration sur des sujets divers (prophylaxie, tuberculose bovine, biosécurité, ...).

Une journée technique GTV BFC a pu être organisée cette année en octobre 2024, en présentiel. Ce fut, une fois de plus, l'occasion d'échanger avec les praticiens présents et avec les partenaires sanitaires (laboratoires et GDS) en temps de crise FCO/MHE.

Afin d'améliorer également la portée des messages d'informations que nous envoyons, nous avons consolidé des liens forts entre OPV (CRO-V, SRVEL, AFVAC, ...). Deux rencontres avec la salariée du conseil régional de l'ordre des vétérinaires ont été organisées en 2024 ; nous permettant essentiellement de formaliser le cheminement de certaines informations à transmettre aux vétérinaires sanitaires.

3. Actions de consolidation des réseaux de vétérinaires et des acteurs du sanitaire

3.1. Accueil des nouveaux arrivants (VH, VM)

Sur cette thématique, la section OVVT a souhaité organiser des soirées d'accueil des nouveaux vétérinaires praticiens dans la région, en partenariat avec l'ensemble des associations vétérinaires (CROV-BFC, SRVEL, AFVAC, Vet-Entraide et CFE-CGC AGRO (syndicat des vétérinaires salariés)). Depuis 2021, ces soirées sont organisées sur des lieux « tournants », sans présentation formelle projetée afin de favoriser les échanges entre représentants des associations vétérinaires et les nouveaux arrivants vétérinaires.

La particularité de ces soirées d'accueil est de les dissocier des traditionnelles réunions pré-prophylaxie auxquelles les vétérinaires associés participent plus régulièrement. Elles ont été proposées gratuitement à l'ensemble des vétérinaires nouvellement arrivés dans la région BFC (depuis moins de 3 ans), exerçant en structure mixte ou canine.

Nous avons pu bénéficier cette année des compétences en infographie de Carole FARROW pour gagner en visibilité (voir ci-contre).

Toutefois, cette année, en raison des préoccupations sanitaires, les inscriptions aux 4 soirées arrivaient trop tardivement et ne nous ont pas permis de maintenir ses événements.

3.2. Organisation de journées thématiques **NON PREVUE**

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.

3.3. Echanges de pratique **NON PREVUE**

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.

3.4. Remontée d'expérience de terrain et des difficultés rencontrées dans le cadre de l'habilitation ou du mandat

Dans ce cadre spécifique, l'OVVT a rédigé, comme chaque année, une fiche Mémo pour le remplissage correct du DAP. La fiche a été envoyée fin octobre 2024 à 660 contacts mails environ. Le courriel transmettait à lire le document sur le site internet du GTV BFC (400 destinataires ont lu le mail, 200 ont cliqué sur le lien de redirection et l'article sur le site internet a été consulté 400 fois ; taux de lecture et de téléchargement de la fiche jugé satisfaisant).

En Côte d'Or, une fiche REFLEX est rédigée pour la campagne 2024-25. La mise à jour de cette fiche reflex a nécessité de multiples échanges entre DDPP21, GDS21 et LDCO.

L'OVVT a poursuivi son aide apportée à l'OVS et aux DDetsPP dans la sensibilisation des vétérinaires sanitaires aux erreurs rencontrées au cours de la campagne de prophylaxie et propose des mesures correctives à l'ensemble des structures sans cibler les « fautifs » ; n'étant pas du ressort de l'OVVT. Ponctuellement et au besoin de certains partenaires, l'OVVT a pu servir de médiateur dans la gestion de dossiers parfois délicats.

1. Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités

1.1. Mise à jour des données sur les VH

La mise à jour de notre base de données Access® se fait en croisant plusieurs sources d'informations : extraction SIGAL en début d'année (transmise par le SRAI), mises à jour reçues par les vétérinaires eux-mêmes ou via les cotisations reçues pour le GTV BFC (adhésions), transmission des habilitations ou radiations par les DDetsPP complétées par l'annuaire de l'ordre national des vétérinaires disponibles sur internet. Les données renseignées dans la base respectent les exigences RGPD (source de la donnée, durée de validité de la donnée...). L'ensemble des données nous permet de mettre à jour nos emailing de diffusion pour une communication ciblée (ruraux, canins, équins, aviaire, porcins, VOP ... ; communication aux vétérinaires, aux structures ; régional ou par département).

Cette mission reste chronophage et nous n'avons aucune certitude que les coordonnées soient les plus complètes et à jour possible. Cela demande une bonne collaboration avec les DDetsPP pour le partage de données.

Nous recevons les informations de mise à jour régulièrement des DDetsPP du Jura, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre, de la Côte-d'Or, du Territoire de Belfort et de l'Yonne. **Seul le département du Doubs** (aucune mise à jour reçue depuis plusieurs années) **ne nous transmet pas les nouvelles arrivées ou les départs** ; ce qui nous laisse penser que nos listes de diffusion sont loin d'être à jour.

Les **inscriptions aux formations se sont faites en ligne en 2024** ; ce qui a permis d'optimiser la mise à jour des données et limiter les erreurs de saisies.

1.2. Gestion des formations du programme national de formation continue

Le programme de formation et les lieux ont été décidés en concertation avec les DDetsPP et le SRAI, ce qui a permis d'organiser et maintenir la quasi-totalité des formations programmées. Le planning de l'ENSV a été dévoilé assez tôt cette année. Toutes les formations se sont déroulées en présentiel.

L'OVVT BFC a géré les inscriptions des vétérinaires pour 29 formations : 14 en BFC, 15 en départements limitrophes.

Sur les 14 formations programmées dans notre région, **2 formations ont été reportées (pas d'annulations)** :

FORMATIONS	Nbre d'inscrits
01-BIEN ETRE ANIMAL : Pontarlier le 10/09/2024	5
<i>REPORTÉE AU 19/09/2024 (problème de disponibilité du formateur)</i>	
08- MEDICAMENTS VETERINAIRES : Châlon sur Saône le 12/04/2024	11
<i>REPORTÉE AU 23/05/2024</i>	
Total général	16

Sur les 15 formations programmées hors région, **2 formations ont été reportées et 1 annulée** :

FORMATIONS	Nbre d'inscrits
01-BIEN ETRE ANIMAL : Bourg en Bresse le 13/02/2024	1
<i>REPORTÉE AU 11/04/2024</i>	
05- TUB BOV : A définir le 05/11/2024	1
<i>ANNULEE (manque d'inscriptions)</i>	
14- GESTION DE CRISE EN SANTE ANIMALE : Yzeure le 21/11/2024	1
<i>AVANCEE AU 28/05/2024</i>	
Total général	3

La région Bourgogne Franche-Comté **a pu organiser et maintenir 14 formations sur 10 thèmes différents** :

Étiquettes de lignes	Présents	Absents
01-BIEN ETRE ANIMAL : Pontarlier le 19/09/2024	9	1
<i>MAINTENUE</i>		
01-BIEN ETRE ANIMAL : Charolles le 14/05/2024	13	1
<i>MAINTENUE</i>		
02- MAL REGL CARNIVORES DOM : Dijon le 02/04/2024	11	2
<i>MAINTENUE</i>		
02- MAL REGL CARNIVORES DOM : Besançon le 13/02/2024	9	0
<i>MAINTENUE</i>		
03-BIOSECURITE : Lons Le Saunier le 12/03/2024	7	0
<i>MAINTENUE</i>		
07- ZOONOSES : Mâcon le 25/06/2024	12	0
<i>MAINTENUE</i>		
08- MEDICAMENTS VETERINAIRES : Dijon le 24/10/2024	12	2
<i>MAINTENUE</i>		
08- MEDICAMENTS VETERINAIRES : Chalon sur Saône le 23/05/2024	14	1
<i>MAINTENUE</i>		

09- FILIERE EQUINE : Nevers le 02/10/2024	15	1
MAINTENUE		
10- DEVENIR DES ANX BOUCHERIE : Lons Le Saunier le 05/11/2024	8	1
MAINTENUE		
13- ANX FERME EN VILLE : Nevers le 11/06/2024	8	0
MAINTENUE		
14- GESTION DE CRISE : Vesoul le 27/09/2024	6	0
MAINTENUE		
15- I-CAD : Auxerre le 22/10/2024	11	0
MAINTENUE		
15- I-CAD : Belfort le 04/04/2024	6	0
MAINTENUE		
Total général	141	9

1.3. Comptabilisation des crédits de formation continue

En total cette année, nous avons enregistré 199 inscriptions (contre 201 en 2023). 165 vétérinaires étaient présents en formations et 15 absents.

Le taux d'absentéisme augmente par rapport à l'année précédente : le climat sanitaire du 2^{ème} semestre a contraint plusieurs vétérinaires à annuler leur inscription dû au surcroît d'activité (165 vétérinaires présents / 180 vétérinaires inscrits à une formation maintenue ; soit 8,33 % d'absentéisme en 2024 vs 4,29 % en 2023).

30 vétérinaires de la région BFC se sont inscrits à des formations hors région (24 vétérinaires formés pour 30 inscriptions). 18 vétérinaires hors région ont suivi une formation dans la région BFC.

Nombre de vétérinaires formés par département en 2024

Dpt	Nb vétérinaires formés
21	24 (/45 comme objectif)
25	22 (/41)
39	16 (/22)
58	25 (/37)
70	11 (/12)
71	42 (/94)
89	9 (/20)
90	0 (/4)
BFC - total	149 (/275)
<i>Hors région</i>	18

On note une stabilisation du nombre d'inscriptions cette année (199 en 2024 *versus* 201 inscriptions en 2023. 54 % de vétérinaires formés (149/275) cette année contre 43 % (138/320) en 2023.

1.4. Rappel des obligations de formation continue

Chaque année, dès que la programmation de l'année est connue et au mois d'août, l'OVVT adresse un mail individuel à chaque vétérinaire devant suivre une formation en lui rappelant son obligation de formation durant l'année en cours et en lui envoyant le programme, une plaquette de communication mise à jour régulièrement ainsi qu'un lien pour s'inscrire en ligne (nouveau 2023).

Par la suite, des mails d'informations réguliers sont transmis à tous les vétérinaires sanitaires : 1 envoi / an pour les canins purs, 3-4 envois par an pour les vétérinaires équins en fonction des dates de formation, 1 envoi / mois tout au long de l'année aux structures vétérinaires rurales et mixtes.

Bilan des points fin 2024 (antériorité 2023-2022 ; nb vétérinaire à 0 point en 2024)

DPT	total VS à former en 2025	Nb de sessions à programmer en 2025
21	56	2
25	42	2
39	32	1 (+/- 1)
58	31	2
70	18	1
71	100	3 (+/-1)
89	23	1
90	6	(+/-1)
total	308 vétérinaires	12 (+/-3) formations

Ce tableau précisant le nombre de vétérinaires qui doivent suivre une formation en 2025 permet de programmer le nombre de formations à organiser. En concertation avec les DDetsPP et le SRAI : entre 12 et 15 formations seront programmées pour 2025 (*en attente du programme 2025*).

1.5. Conclusions

Concernant les missions déléguées dans l'axe 2.1 « Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités », il reste délicat de bien séparer les 4 items prévus en annexe ; tout s'imbriquant plus ou moins.

A noter qu'en 2023, ces missions sont majoritairement gérées par C. FARROW ; le temps de travail réalisé par M. BERAL en 2024 concerne essentiellement du temps de paramétrage dans le cadre de la mise en place d'inscription en ligne ainsi que la programmation des publipostages d'alerte individuelle.

Points positifs :

La méthodologie de travail développé en 2023 (inscription en ligne, nouveau design de la plaquette, mise à jour automatique de la base de données, ...) a continué d'être utilisée en 2024. Le programme est également disponible en ligne sur notre site internet (gtvbf.com).

Points négatifs :

Nous notons seulement l'absence de transmission des habilitations et radiations par la DDetsPP du Doubs.

2. Appui administratif au suivi des vétérinaires mandatés : NON DELEGUEE

3. Appui administratif à la mise en œuvre des VSO

3.1. Transmission des VSO aux cabinets vétérinaires concernés

L'OVVT est en charge de la transmission à l'ensemble des cabinets concernés des notes de service, vadémécum, questionnaire et version cliquable du questionnaire. Les supports sont déposés, en parallèle du site du ministère de l'agriculture, sur le site de la SNGTV, sur l'espace de stockage en ligne du GTV (rappel du lien dans chaque signature de courriel de l'OVVT) ainsi que sur le site internet du GTV BFC.

Comme chaque année également, en collaboration avec la SNGTV, l'OVVT prépare des supports de présentation à destination des vétérinaires sanitaires présents en réunions pré-prophylaxie. Les visites sanitaires ont été abordées (thème et taux de réalisation), notamment la mise en place d'une visite sanitaire bovine expérimentale sur 2024-2025-2026. L'OVVT a transmis le support aux différents représentants départementaux du GTV BFC qui en ont assuré la présentation.

3.2. Suivi de la réalisation des visites sanitaires par filière

L'OVVT a la possibilité d'extraire en temps réel les taux de réalisation des visites sanitaires obligatoires, par filière et par département.

L'OVVT a ainsi transmis régulièrement dans l'année des courriels d'information sur les taux de réalisation des visites, en rappelant les objectifs des visites, l'importance de leur saisie par téléprocédure (suivi et paiement) et la nécessité de compléter le questionnaire complet des visites tirées au sort.

L'OVVT a présenté, lors des réunions pré-prophylaxies, les taux de réalisation de chaque visite sanitaire obligatoire au niveau national et au niveau du département, à une date d'extraction au plus proche de la date de réalisation de la réunion de pré-prophylaxie.

3.3. Appui technique

L'OVVT a pu, tout au long de l'année, répondre aux sollicitations et interrogations des vétérinaires sur leurs difficultés de réalisation des visites sanitaires ou leurs problèmes (nombreux) de saisies sur le site de téléprocédure ou sur Calypso-Vet pour la VSB Expérimentale ; en partenariat avec les DDetsPP qui ont assuré un appui technique important (modification de DPE, de liens DPE-EDE dans SIGAL, ...).

3.4. Relance des cabinets vétérinaires

Cette année encore, l'OVVT n'a reçu aucune sollicitation particulière des DDetsPP pour réaliser des relances individuelles aux structures vétérinaires.

3.5. Bilan des VSO en lien avec DDetsPP

L'ensemble des rapports d'analyse des visites sanitaires obligatoires sont déposés sur la page du ministère de l'agriculture dédiée aux VSO.

Les dernières visites analysées ont pu faire l'objet en 2024, d'articles de synthèse disponibles en accès libre sur le site du Bulletin des GTV ou celui du ministère de l'agriculture.

4. Gestion des appels à candidature dans le cadre des mandats sanitaires : NON DELEGUEE

5. Appui aux actions techniques pour l'exploitation des données des observatoires

5.1. OMAR

Le dispositif **OMAR** (Observatoire des Mortalités des Animaux de Rente), mis en place par la plateforme ESA (Epidémiologie Santé Animale) en 2012, permet d'optimiser la surveillance syndromique. Les objectifs de ce dispositif sont ambitieux : détecter l'émergence d'une maladie exotique se traduisant par de la mortalité, évaluer l'impact d'évènements sanitaires et suivre l'évolution de la mortalité à l'échelle collective. L'observatoire met à disposition des outils collectifs et individuels de suivi des mortalités.

A ce jour, nous disposons de bilans de mortalité à l'échelle départementale (accessibles aux vétérinaires *via* le GTV) et à

l'échelle des cheptels (données accessibles uniquement par la DDPP). Ces bilans sont édités une fois par an en juillet (bientôt mis à jour tous les trimestres). Ces rapports font l'objet d'une analyse adaptée au terrain (par l'OVVS, la DDetsPP et l'OVVT), pour que les vétérinaires puissent connaître les conclusions de ces rapports complets et complexes.

L'outil « alertes collectives » a été déployé depuis le 25 mai 2018, dans trois départements de Bourgogne-Franche-Comté (retenus comme départements pilotes) : **le Jura (39), la Saône-et-Loire (71) et l'Yonne (89)**. Cet outil transmet, aux GDS, DDPP et GTV, une « alarme » hebdomadaire permettant de détecter, par zone de 3000 bovins, une augmentation subite ou lente de la mortalité. En Saône-et-Loire, le GDS est en charge de la gestion en première intention de ces alarmes.

En pratique :

- En Saône-et-Loire : la gestion des alarmes est confiée de nouveau au GDS71 qui consulte la DDetsPP et l'OVVT lors d'alerte de gravité forte ou faible à moyenne répétées au cours des semaines.
- Dans l'Yonne : la gestion des alarmes est co-pilotée par la DDetsPP et le GDS. L'avis de l'OVVT est pris en compte en cas d'alerte de gravité forte ou faible à moyenne répétées au cours des semaines.
- Dans le Jura : la gestion des alarmes est confiée au GDS en étroite collaboration avec l'OVVT pour l'analyse des indicateurs de gravité.

L'OVVT est chargé des investigations « terrain » (contact du vétérinaire, rapport au GDS, organisation d'investigation plus poussée). Le contact avec les vétérinaires renforce l'importance de cet outil sur le terrain. Un logigramme a été établi afin de gérer en priorité des alarmes de gravité forte ou faible à moyenne répétées dans le temps.

L'analyse de ces alertes requiert un temps de travail important pour le gestionnaire et pour l'OVVT lors d'investigation « terrain » (environ 15-20 min par semaine pour lire les rapports d'alerte + un temps d'investigation quand cela est nécessaire).

Une note a été rédigée en 2021, inchangée à ce jour, pour clarifier le rôle des OVVT dans le dispositif, que nous rappelons ci-après.

Rôle de chaque OVVT dans OMAR :

1. Animer le réseau des vétérinaires sanitaires et assurer l'information et la communication autour du dispositif (c'est quoi OMAR)
2. Assurer la coordination pour le ou les GTV de sa région, avec les autres acteurs départementaux et régionaux ;
3. Analyser le rapport départemental et travailler au message commun pour les vétérinaires ; participer à une communication coordonnée au niveau départemental (simplifier, présenter ce qui est important, avoir un message par département).

OVVT avec au moins un département en alerte collective :

Contexte : Transfert des données individuelles non prévu actuellement (RGPD), mais localement sous responsabilité de la DDetsPP ; sinon rôle limité. La convention cadre signée, entre les SRAL et les OVVT, définit des règles de partages de données dans l'exercice des missions qui sont déléguées à l'OVVT. Une ligne « mission » dédiée à OMAR est prévue dans les conventions techniques et financières (OVVT 2.5 OBSERVATOIRES, OVVT 2.5.1 OMAR). Rôle des OVVT avec au moins un département en alerte collective :

1. Informer, régulièrement, les vétérinaires sanitaires sur la phase de test en cours, sur le dispositif et le test alerte ;
2. Participer au suivi de l'alerte collective : aide possible aux responsables pour l'analyse des rapports : actuellement limité car non accès aux données nominatives sauf accord locaux ; aider aux enquêtes téléphoniques auprès des vétérinaires ; besoin de formation concernant l'usage du rapport et des autres outils ;

Rôle des vétérinaires sanitaires :

3. Quel intérêt et quelle participation pour les vétérinaires : répondre aux enquêtes, être informé de phénomène plus large que l'élevage, contrôler un phénomène de secteur. Sans aller plus loin pour l'instant ; besoin d'aider pour informer correctement.

L'OVVT du GTV BFC poursuit sa participation au Groupe de Suivi OMAR, qui se réunit habituellement 2 fois par an, sur invitation de l'ANSES et de GDS France ; ainsi que sa participation en COPIL OMAR qui se réunit habituellement 4 fois par an. L'objectif est d'apporter la vision et position des vétérinaires ainsi que de prôner l'organisation jurassienne dans l'analyse des alarmes

5.2. OSCAR

Aucune action particulière n'a été organisée dans ce cadre ; hormis les échanges inter-régionaux sur l'observatoire et les intérêts de chacun d'intégrer le dispositif ainsi que la diffusion du le bilan national 2022 au réseau des vétérinaires.

6. Appui technique pour la construction des PISU

Cette année, l'OVVT a pu participer activement aux exercices PISU, accès sur la PPA, dans les départements du Jura (en tant qu'observatrice sur site d'élevage), de Côte d'Or et du Territoire de Belfort en tant d'acteur OVVT.

Ces expériences sont toujours très enrichissantes. Il ressort de l'exercice PISU dans le Jura qu'il conviendra en cas de suspicion réelle, que le Dr. CHAMOULAUD (correspondant technique en filière porcine) devra être contacté et éventuellement se déplacer sur le terrain en appui pour les prélèvements. Cette consigne a bien été prise en compte dans les 2 exercices en Côte d'or et Territoire de Belfort.

3. Missions de fonctionnement liées à l'activité de l'OVVT

3.1. Missions de coordinations inter-régionales et nationales :

Coordination inter-régionale : l'OVVT BFC a poursuivi sa communication inter-régionale entre les différentes OVVT, afin de diffuser les mêmes informations, de proposer des actions sanitaires complémentaires et d'apporter aux vétérinaires sanitaires de manière plus efficace les compétences techniques des GTV (communication complémentaire, partage d'information, lien pour les FCVS, projets communs (MHE, FCO, PPA, IAHP...)).

Coordination nationale : la SNGTV représente, pour les OVVT régionaux, l'instance représentative des vétérinaires à l'échelle nationale, et est notre source première d'informations (relevé de décision des CNOPSAV, négociations diverses avec la DGAI (plateforme ESA, SAPI, ...)). La SNGTV assure la coordination et l'harmonisation entre OVVT. Les compétences de chaque OVVT sont mises à profit régulièrement pour des actions de coordination nationale. A ce titre, le réseau des animateurs OVVT est coordonné par une vétérinaire épidémiologiste, Charlotte WAREMBOURG. Deux réunions d'une journée et plusieurs réunions régulières de 2h tous les mois, regroupant les salariés OVVT, sont organisées chaque année, complétant tous les échanges mail, téléphonique et groupe *whatsapp*.

Deux réunions (d'une journée chacune), regroupant les représentants des OVVT, ont également été organisées en 2024. Les réunions des représentants des OVVT sont prises en charge par la SNGTV (honoraires et frais de déplacement). Le temps passé n'est donc pas comptabilisé dans la réalisation de l'ETP de l'OVVT BFC.

De plus, 3 journées en présentiel ont été programmées en 2024 (2 journées consécutives de travail en équipe en juin 2024, et une journée de formation aux outils de communication en décembre 2024).

3.2. Gestion administrative globale

La négociation des conventions, temps de rédaction des bilans, **gestion de la traçabilité des missions des représentants et salariées, comptabilité et facturation globale**... toutes ses missions sont renseignées sous la ligne « Gestion administrative globale » pour l'ensemble des missions remplies par l'OVVT.

A noter que cette mission reste chronophage. Des solutions d'optimisation ont été mises en œuvre dès 2023 pour réduire ce temps de travail (rappel automatique, optimisation du suivi, changement du logiciel comptable, ...)

3.3. RGPD

Dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne, un lien *Google form* permettant de se « désabonner » est systématiquement rappelé en bas de chaque mail.

Au vu de la réglementation, nous avons :

1. **Désigné un pilote** (ou Délégué à la Protection des Données *ou encore DPO en anglais*) qui a pour rôle de mettre en œuvre le RGPD et de suivre son application au sein du GTV. Il est l'interlocuteur privilégié pour toute question autour de ce règlement.
2. **Inventorié et identifié les traitements de données** (autrement dit réalisé une cartographie) :
 - **Tenue d'un registre** (modèle tableur joint) des traitements de données relevant l'ensemble du détail de traitement des données au sein du GTV et de la section OVVT :
 - **Tri des données** : profiter de l'écriture du registre pour faire le tri des données et réduire les informations collectées uniquement à celles indispensables

3. **Respecté les droits des personnes** : c'est-à-dire laisser la possibilité aux personnes dont les données sont collectées de connaître les éléments que nous conservons sur elles.
4. **Sécurisé les données en instaurant des réflexes au sein de notre association**
5. **Priorisé les actions à mener, au regard des risques potentiels de nos traitements.**
6. **Construit et mis à jour les documents pour prouver notre conformité au RGPD.**

Toutes ces actions et missions ont été poursuivies en 2024.

A noter qu'en 2024, **11 vétérinaires ne souhaitent plus recevoir les courriels de la part de l'OVVT** (principalement pour des départs de la région BFC ou des informations reçues qui ne les intéressent pas). Un nombre important de vétérinaires demande une mise à jour de leurs données personnelles, notamment au moment de leur inscription à une formation continue.

3.4. Maintenance et sauvegarde informatique, sécurisation des données

Chaque semaine, chaque salariée du GTV BFC réalise une maintenance informatique ainsi qu'une sauvegarde de l'ensemble des données relatives aux missions du GTV et de l'OVVT ; ainsi qu'une sauvegarde du site internet du GTV BFC. Un ratio temps est donc attribué en fin d'exercice (d'un équivalent d'une heure par semaine).

4. Autres missions déléguées

Il a été attribué une participation financière complémentaire de 8 900 € pour :

- 1/ La conception et animation d'un webinaire sur la PPA (partie traitée ci-avant)
- 2/ La réalisation des missions relativement à la lutte contre la tuberculose bovine

4.1. Actions de lutte contre la tuberculose bovine (missions pour le département de la Côte d'Or)

a) Action 1 : Actions de prévention et de lutte : réunions bimensuelles multi-partenariales

Cette action porte sur la participation à des visioconférences de coordination et d'appui technique des vétérinaires experts du GTV BFC (collège 21), sur sollicitation de la DDetsPP de la Côte d'Or et les partenaires impliqués dans la prévention, la surveillance et la lutte contre la tuberculose bovine.

Le collège GTV 21 a pu participer à 6 réunions en visioconférence, au cours de l'année :

DATE	DESCRIPTION	Elus présents
11/01/2024	Prophylaxie obligatoire-exécution d'office	Dr DESCHAMPS
12/01/2024	Mesure de biosécurité nécessaires pour lever APDI des foyers en cours	Dr GUENOT
03/04/2024	Suspensions, point foyers	Drs VIRELY, GUENOT, DESCHAMPS (remise demandée sur facture de 33% aux participants)
10/06/2024	Comité foyer	Dr VIRELY
03/07/2024	Resana	Dr LEMAIRE
16/10/2024	Quadrupartite Tuberculose	Drs GUENOT, VIRELY, DESCHAMPS, LEMAIRE + participation de l'animateur OVVT Nécessité de la présence de tous les acteurs pour valider/corriger les propositions de « travail » faite par la DDPP21 concernant la prophylaxie tuberculose bovine. De nombreux échanges téléphoniques et par courriel ont eu lieu avant et après cette réunion avec l'ensemble des participants afin de pouvoir proposer des documents validés lors des réunions de prophylaxie organisées les semaines suivantes.

L'animateur OVVT n'a assuré que le suivi administratif de ces réunions (réception des comptes-rendus, suivi, envoi des liens de connexion, ...).

b) Action 1bis : réunions présentielle

L'OVVT a pu participer à **3 réunions** dans ce cadre :

DATE	DESCRIPTION	Elus présents
19/01/2024	Sylvatub	Dr BARBIER
13/03/2024	Visite ministérielle	Dr VIRELY
16/07/2024	Revue de Contrat Prophylaxie Tuberculose	Dr GUENOT

c) Action 3 : Animation de webinaire à destination des piqueurs ALD

Cette action porte sur l'animation de webinaires sur la surveillance de la tuberculose bovine, à destination des vétérinaires nouvellement arrivés dans la région Bourgogne Franche-Comté (accès gratuit au webinaire ; inscription obligatoire)



La mallette du webinaire comprend :

- Une plaquette attractive pour recueillir les inscriptions,
- Un support de formation d'une heure et 30 minutes environ (questions comprises) complété d'un cahier du formateur,
- La notice de la seringue McLintock traduite,
- Le lien vers la vidéo montrant le montage et le nettoyage de la seringue,
- Le guide de rappel sur l'interprétation des IDC
- Une notice sur l'utilisation du cutimètre
- La fiche contact DDPP, GDS, GTV en région BFC
- La fiche « reflex » pour la Côte d'Or

En 2024, **3 webinaires** ont été animés le dimanche soir à destination des vétérinaires (14/01/24 (10 formés), 24/11/24 (15 formés), 15/12/24 (12 formés)). **Une 40aine de vétérinaires ont été formés** (dont 2 agents des DDPP 21 et 89).

Cette année encore, vous avez recruté ALD et piqueurs afin de mener à bien cette campagne de prophylaxie.

Qu'ils travaillent au sein de votre structure pour quelques jours, quelques semaines ou pour toute la durée de la campagne, il est nécessaire de prendre du temps avec eux pour leur expliquer les bases de votre travail prophylactique et les attentes des partenaires du sanitaire.

Cette formation sera l'occasion d'aborder la réalisation pratique de l'IDC, la production de résultat, la paperasserie et l'attitude à adopter face aux éleveurs.

Tous les vétérinaires sont les bienvenus !

4 DATES

(LES DIMANCHES DE 19H00 À 20H50)

24/11/2024

15/12/2024

05/01/2025

02/02/2025

Gagnez du temps en inscrivant vos ALD et piqueurs à ce webinaire

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Cliquez ici



Les retours sur cette formation sont très positifs. Sont appréciés tout particulièrement, l'approche pratique et l'échange avec un praticien. Nous espérons que ce webinaire a permis de mieux accompagner la réalisation des IDC par les ALD et piqueurs et de limiter les erreurs de réalisation.

Pour plus de visibilité sur une campagne de prophylaxie, 2 dates ont été programmées sur 2025 : les dimanches 05/01/25 et 02/02/2025.

4.2. Biosécurité et tuberculose bovine

An event poster for a conference. At the top, logos for the Prefet de la Région Bourgogne Franche-Comté, Côte d'Or, GTV Bourgogne Franche-Comté, and GDS Côte d'Or are displayed. The main text reads 'CONFÉRENCE TUBERCULOSE BOVINE EN ÉLEVAGE ET INTERFACE AVEC LA FAUNE SAUVAGE ACTUALITÉS SCIENTIFIQUES ET SANITAIRES'. The date is 'MARDI 26 NOVEMBRE' at 'Institut Agro Dijon', '26, bd Docteur Petitjean à Dijon'. The time is '14H00 AMPHI RAYMOND'. There is a 'BIOSÉCURITÉ' logo and an 'ACCESSIBLE' logo. At the bottom, there is an illustration of a farm scene with cows, sheep, and a deer. A QR code is at the bottom right with the text 'Places limitées : inscrivez-vous avant le 20 novembre avec le QR-Code'.

En 2024, aucun budget complémentaire n'a pu être débloqué pour ces actions particulières. Le Dr. DESCHAMPS, chef de projet, a donc à la demande du CA du GTV BFC qui s'est réuni en juin 2024, de cesser ses actions dans le cadre de la mise en œuvre du plan biosécurité. Toutefois, en fin de gestion de cette convention OVVT 2024, il a été demandé au SRAL de pouvoir indemniser une partie des actions Biosécurité sur le budget OVVT 2024 jugé restant ; ce qui a été accordé.

L'ensemble des actions réalisées en 2024 sont citées ci-après :

- Co-pilotage départemental (à raison d'une à deux réunions en visio par mois ainsi qu'un suivi au fil de l'eau),
- Accompagnement du GDS à la réalisation de l'audit de zone sur la zone Villy/Villeberny,
- Organisation d'un séminaire sur la Tuberculose bovine (Dijon, le 26/11/24)

BILAN ETP OVVT 2024 et RATIO DELEGATION

Intitulés (nombre d'heures)	Carole FARROW	Marina BE-RAL	Sandrine BER-NARD	Vétérinaires Elus
OVVT 1.1 Communication		41:20:00		
OVVT 1.1.1 Notification		0:30:00		
OVVT 1.1.2 Rédaction bulletin		40:50:00		
OVVT 1.2 Maintien compétences	12:40:00	399:45:00	23:00:00	244:15:00
OVVT 1.2.1 Formations	3:00:00	31:30:00		11:00:00
OVVT 1.2.4 Appui technique VH et VM	9:40:00	368:15:00	23:00:00	233:15:00
OVVT 1.2.4. RETEL OVVT et ANIMATION SECTION	4:50:00	90:15:00	23:00:00	115:00:00
OVVT 1.2.4. Epidémiosurveillance	2:30:00	180:15:00		23:30:00
OVVT 1.2.4. Réseau Correspondant Technique Filière	2:20:00	30:25:00		12:00:00
OVVT 1.2.4. PISU		1:35:00		
OVVT 1.2.4. Prophylaxie		36:30:00		82:45:00
OVVT 1.2.4. Apiculture		8:30:00		
OVVT 1.2.4. BEA (Protection et bien-être animal)		0:45:00		
OVVT 1.2.4. Public relation		20:00:00		
OVVT 1.3 Consolidation réseau	5:35:00	36:10:00		8:30:00
OVVT 1.3.1 Accueils nouveaux arrivants	3:50:00	15:35:00		
OVVT 1.3.3 Echanges pratiques		1:20:00		
OVVT 1.3.4 Remontée terrain	1:45:00	19:15:00		8:30:00
OVVT 1.3.4. Quadripartite		14:25:00		8:30:00
OVVT 1.3.4. Anomalies		1:50:00		
OVVT 1.3.4. Fiche REFLEX	1:45:00	3:00:00		
OVVT 2.1 Appui administratif	99:30:00	35:35:00	9:00:00	
OVVT 2.1.1 MàJ VH	27:45:00	14:05:00	9:00:00	
OVVT 2.1.2 Gestion formation	70:30:00	15:45:00		
OVVT 2.1.3 Gestion points	1:15:00	3:30:00		
OVVT 2.1.4 Rappel obligation		2:15:00		
OVVT 2.3 VSO		28:40:00		8:00:00
OVVT 2.3.1 Transmission VSO		9:40:00		8:00:00
OVVT 2.3.2 Suivi réalisation		5:05:00		
OVVT 2.3.3 Appui technique		13:55:00		
OVVT 2.5 Observatoires		35:05:00		
OVVT 2.5.1 OMAR		35:05:00		
OVVT 2.6 Appui technique pour la construction et mise en œuvre des PISU		47:35:00		
OVVT 3. Missions de fonctionnement	36:10:00	337:35:00	63:35:00	13:00:00
OVVT 3.1 Coordination		117:30:00	39:30:00	
OVVT 3.2. Gestion admin	35:20:00	168:55:00	24:05:00	13:00:00
OVVT 3.3. RGPD	0:50:00	2:00:00		

OVVT 3.4. Maintenance et sauvegarde informatique		49:10:00		
OVVT 4. Autres missions déléguées	1:00:00	29:05:00		
OVVT 4.1. Actions de lutte contre la tuberculose bovine	1:00:00	14:10:00		43:00:00
OVVT 4.1.1. Réunions en visio		7:10:00		27:30:00
OVVT 4.1.2. Réunions présentiels				11:00:00
OVVT 4.1.3. Webinaire	1:00:00	7:00:00		4:30:00
OVVT 4.2. Biosécurité et plan d'action		14:55:00		48:00:00
Total général	154:55:00	990:50:00	95:35:00	364:45:00

Le GTV engage trois salariées pour un équivalent de 1,95 ETP (1,90 ETP disponible en 2024) :

- Sandrine BERNARD, temps plein,
- Marina BERAL, 80 % d'un temps plein (1 mois d'arrêt de travail)
- Carole FARROW, 15 % d'un temps plein.

Comme il n'est pas possible de calculer un ratio « délégation » pour les représentants, qui ne comptabilisent pas leur temps de travail pour les missions relatives au GTV, ce ratio est uniquement établi sur la base du temps passé par les salariées, soit : **0,80 ETP OVVT / 1.90 ETP total, ce qui correspond à une répartition de 42,1 % sur la convention OVVT / 6% sur la convention OMAA et 51,9 % du temps restant sur les actions GTV.**

BILAN FINANCIER OVVT 2024

		31/12/2024	DEPENSE €
Salaire M. BERAL (base 1285h)	Coût horaire 39,93 €	991	39 570,63 €
Salaire S. BERNARD (base 1607h)	Coût horaire 40,64 €	95,5	3 881,12 €
Salaire C. FARROW (base 235h)	Coût horaire 16,94 €	155	2 625,70 €
SOUS-TOTAL 1 : SALAIRES CHARGES			46 077,45 €
SOUS-TOTAL 2 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT			5 834,42 €
1.1. Actions de communication vers les VH et VM			0,00 €
1.2. Actions pour le maintien et le suivi des compétences techniques des VH et VM			17 096,21 €
<i>Frais professionnel Salariées (dont 727 kms parcourus)</i>			865,86 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			14 443,61 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants (dont 2247 kms parcourus)</i>			1 133,44 €
<i>Frais annexe (repas groupe, salles, ...)</i>			653,30 €
1.3. Actions de consolidation des réseaux de vétérinaires et des acteurs du sanitaire			1 085,66 €
<i>Frais professionnel Salariées</i>			174,59 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			598,68 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants (dont 294 kms parcourus)</i>			157,84 €
<i>Frais annexe (repas, salle, supports commerciaux)</i>			154,55 €
2.1. Appui administratif au suivi des vétérinaires sanitaires			25,00 €
<i>Frais professionnel Salariées</i>			0,00 €
<i>Frais annexe (repas groupe, salles, ...)</i>			25,00 €
2.2. Appui administratif au suivi des vétérinaires mandatés			NON DELEGUE
2.3. Appui administratif à la mise en œuvre des VSO			678,52 €
<i>Frais professionnel Salariées</i>			13,30 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			665,22 €
2.4. Gestion des appels à candidature dans le cadre des mandats sanitaires			NON DELEGUE
2.5. Appui aux actions techniques pour l'exploitation des données des observatoires			0,00 €
2.5.1 OMAR			0,00 €
2.5.2. OSCAR			0,00 €
2.6. Appui technique pour la construction des PISU			227,14 €
<i>Frais professionnel Salariées (dont 320 kms parcourus)</i>			227,14 €
3. Missions de fonctionnement liées à l'activité de l'OVVT			2 288,44 €
<i>Frais professionnel Salariées (dont 705 kms parcourus)</i>			1 265,00 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			631,97 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants (dont 123 kms parcourus)</i>			66,92 €
<i>Frais annexe (repas groupe, salles, ...)</i>			324,55 €
4. Autres missions déléguées			6 562,82 €
OVVT 4.1 Actions de lutte contre la tuberculose bovine			3 818,28 €

Action 1 – Actions de prévention et de lutte : réunions bi-mensuelles visio	2 003,98 €
Action 2 – Réunions en présentielle	798,28 €
Frais de déplacement des élus/représentants (dont 236 kms parcourus)	118,00 €
Action 3 – Animation de 4 webinaires tuberculose bovine	898,02 €
OVVT 4.2 Biosécurité	2 744,54 €
OVVT 4.2.1 - Honoraires des élus	2 045,49 €
OVVT 4.2.2 - Frais de déplacement des élus/représentants (dont 880 kms parcourus)	440,00 €
Frais professionnel Salariés (dont 185 kms parcourus)	259,05 €
SOUS-TOTAL 3 : FACTURES	27 963,79 €
TOTAL DEPENSE	79 875,66 €

* Les frais de fonctionnement et de structure regroupent les dépenses d'entretien, de loyer, d'assurances, frais bancaires, frais comptables, de fournitures, médecine du travail, formation continue, ...

Les règles de calcul qui établissent les clés de répartition au niveau comptable entre les missions supports et les missions d'encadrement sont définies en fonction du ratio ETP dédié aux actions de la section OVVT (soit 42.1%).

En 2024, 16h de travail des représentants de l'OVVT n'ont pas été indemnisées ; soit 1330,4 € HT selon la grille tarifaire du GTV BFC.

Bilan financier global : participations financières perçues et restant à percevoir (version du 28/02/2025)

Subvention convention OVVT 2024	76 015,00 €
RECETTES	2 117,00 €
Contribution	167,00 €
Formations ASV - paiement stagiaires	1 950,00 €
TOTAL ENVELOPPE	78 132,00 €
Acompte perçu n°1 (80%)	60 812,00 €
TOTAL DEPENSE	79 875,66 €
TOTAL A PERCEVOIR	15 203,00 €

CONCLUSIONS 2024

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs du sanitaire de la région. Nos bonnes relations avec les organisations régionales (SRAL, OVS régional et les LDA) nous ont permis de mener en toute confiance nos missions. Au niveau départemental, la communication avec bon nombre de DDetsPP et OVS se passe toujours pour le mieux et on note un réel effort de la part des départements où la communication était plus difficile. Des difficultés réelles de communication et d'échanges persistent cependant avec le département du Doubs (DDetsPP).

Concernant la réalisation ETP, cette année, en l'absence d'obligation de réaliser un ETP sur l'année de fonctionnement, les vétérinaires ont moins remonté leurs heures réalisées dans le cadre du bénévolat. En découle, un nombre d'heures de représentations vétérinaires non indemnisées nettement moins importante sur les précédentes années.

L'ensemble des trois salariés ont réalisé **0,8 ETP** sur 2024. L'ensemble des missions de la section a été réalisé pour un **1 ETP**, avec une dépense budgétaire de **79 875,66 €**.

Je soussigné, **Alexandre DIMBERTON**, président du GTV BFC, atteste l'exactitude des informations renseignées dans ce rapport définitif.

Fait le 28 février 2025



DOCUMENTS ANNEXES

- L'attestation du commissaire aux comptes ou de l'expert-comptable de l'organisme délégataire indiquant que l'organisme dispose des moyens permettant d'assurer une gestion comptable séparée pour l'exercice de chacune des activités sanitaires relevant de son objet, qu'elles ressortent d'une convention avec l'État ou de l'initiative propre de l'organisme

- Les comptes annuels comprenant un bilan des charges et des produits. Ce bilan doit permettre de distinguer les produits et charges attachés aux activités relevant des missions déléguées dans le domaine sanitaire des autres missions de l'OVVT.

PERSPECTIVES 2025

Afin de maintenir le bon fonctionnement de la section OVVT du GTV BFC en 2025, nous proposons de :

- Poursuivre les actions entreprises en 2024 ; tout en accord avec la nouvelle convention cadre et technique 2025-29.
- Poursuivre les efforts en termes de communication à destination des vétérinaires
 - o *Nous développerons et animerons d'autres canaux de communication vers les vétérinaires plus jeunes en utilisant LinkedIn, Facebook et Instagram. L'ouverture des comptes s'est faite le 10/12/2024. En une semaine, les communications sur GTV BFC touchent 35 nouvelles personnes.*
- Poursuivre les efforts en termes de transmission des nouvelles habilitations ou radiations de vétérinaires :
 - o *Poursuivre la mise à jour de la procédure interne et la transmettre aux DDetsPP en s'assurant de sa compréhension*
 - o *Améliorer la communication avec les départements du 70 et du 25 pour la mise à jour des départs et des arrivées des VS dans leur département.*
 - o *Poursuivre les inscriptions en ligne via un formulaire Google Form pour gagner en efficacité.*
- Concernant les soirées accueil des nouveaux vétérinaires sur la région, en 2025, et selon la demande des partenaires, nous maintiendrons l'animation d'une soirée d'accueil (suivant dans un second temps d'une visioconférence d'échanges entre les partenaires et les nouveaux vétérinaires arrivants sur la région).
- Être invités, au moins une fois par an, aux réunions avec les DDetsPP afin de garder du lien (occasion de présenter le bilan de la section OVVT ou les procédures FCVS et communication ; par exemple – en avril/mai de chaque année),
- Concernant la réglementation RGPD, l'animatrice de l'OVVT suivra le mooc de la CNIL. La section OVVT renseignera mieux les sources des données mail et téléphone afin de tenter de communiquer par le biais d'envois de sms pour certains messages, tout en se « couvrant » quant à l'utilisation des données sensibles.
- Maintenir un complément budgétaire pour les autres actions déléguées (appui à la lutte contre la tuberculose bovine (hors plan d'action biosécurité), plan d'urgence, ...).

IMPLICATION NATIONALE EN LIEN AVEC L'OVVT BFC

Implication dans Calypso / Atelier OVVT/DDPP - Formation en vue du maintien de l'habilitation sanitaire :

La DGAI a « commandé » un module dans Calypso-vet afin d'améliorer la gestion organisationnelle des formations au maintien de l'habilitation.

Ce module se gère quasi exclusivement par les OVVT (délégation *via* les conventions OVVT).

Afin de concevoir le cahier des charges de ce module, la DGAI a sollicité les OVVT ayant déjà la délégation « Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités » dont la région Bourgogne Franche-Comté.

L'année 2023 essentiellement et 2024 ont été rythmées par plusieurs réunions ou formations animées par Phylum et le CNOV.

L'objectif de ce module est d'automatiser les alertes aux vétérinaires devant suivre une formation, la mise à jour des données, la validation des inscriptions et envoi des convocations, l'envoi des attestations de formation.

Participer à ce groupe de travail en région BFC a surtout été utile afin de veiller à ce que notre fonctionnement régional éprouvé depuis 2017 ne soit pas chamboulé à l'extrême.

Le temps de travail de M. BERAL dans le cadre du groupe de travail Calypso a été pris en charge par la SNGTV et ne figure pas dans le détail ETP/Budget. *Ce chapitre 2.1.6 est écrit à titre informatif.*

Le développement du module se fera durant l'année 2025. L'OVVT BFC testera le module dès février 2025 à l'issue d'une formation donnée par Phylum. L'OVVT BFC sera également l'OVVT « national » afin de « saisir » les différents modules de formation proposées dans le catalogue ENSV. Il est également fort probable que ceci soit réalisé par l'OVVT BFC (sous prestation de service de la SNGTV).

Implication dans OMAR :

L'animateur de l'OVVT BFC (Marina BERAL) fait partie de la cellule d'animation OMAR aux côtés de GDS France, de l'ANSES et de la DGAI, au titre de la SNGTV. Ce temps de travail (à hauteur de 20 h en 2024) et les frais professionnels associés ne sont pas comptabilisés sur la convention liant l'OVVT BFC au SRAl ; ceux-ci sont pris en charge par la SNGTV dans le cadre de l'animation de la plateforme ESA. Pour autant, cette participation active bénéficie à la région puisqu'elle permet de porter nos idées et notre mode de fonctionnement au niveau national.



gtv Bourgogne
Franche-Comté
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



maa
Observatoire des Mortalités
et des Affaiblissements
de l'Abeille mellifère

ovvt

Bourgogne
Franche-Comté

Mise en œuvre de l'Observatoire des Mortalités et Affaiblissements de l'Abeille mellifère (OMAA) en région *Bourgogne Franche-Comté*

Campagne apicole Année 2024

Programme Sectoriel Apicole 2023-2027

Compte-rendu de réalisation du programme

Période : 1^{er} janvier au 31 décembre Année 2024



Convention N°2023-08 M

Contacts : maa.bfc@gmail.com

Responsables techniques et scientifiques : Dr DESCHER, Dr. GRISOT, Dr LABOURDETTE et Dr LÉTONDAL

Animation GTV BFC/OVVT : BERAL Marina.

TABLE DES MATIERES

1	Présentation du projet	3
1.1	Situation du projet	3
1.2	Objectifs du projet	3
2	Programme réalisé du 26 juin 2023 au 31 décembre 2023	4
2.1	Moyens mis en œuvre.....	4
2.1.1	Moyens humains.....	4
2.1.2	Moyens techniques.....	9
2.1.3	Moyens financiers.....	11
2.2	Actions menées.....	11
2.3	Résultats obtenus.....	12
2.3.1	Guichet unique.....	15
2.3.2	Phase d'investigation	22
2.3.3	Un réseau d'acteurs.....	24
2.4	Evaluation du projet et points d'amélioration	25
2.4.1	Evaluation du projet.....	25
2.4.2	Points d'amélioration et solutions mises en place.....	26
3	Conclusion et perspectives	27

1 PRESENTATION DU PROJET

1.1 SITUATION DU PROJET

Le GTV BFC, reconnu OVVT, a déployé l'OMAA en région Bourgogne Franche-Comté le 26 juin 2023.

Le déploiement de l'OMAA a été basé sur (1) une phase de communication à grande échelle qui a permis de faire connaître le dispositif, (2) une phase de recueil de l'information grâce à la mise en place du guichet unique et (3) une phase d'investigation sur le terrain, nécessaire au recueil complet des données épidémiologiques et cliniques liées à l'affaiblissement et/ou la mortalité des abeilles mellifères.

Le fonctionnement du guichet unique repose sur 7 vétérinaires titulaires du DIE apicole, adhérents à la section apicole de l'OVVT. Ces vétérinaires ont le rôle de répartiteurs, en relation avec les services de l'administration régionale (SRAI) et départementale (DDetsPP). Une ligne téléphonique unique permet aux apiculteurs de faire leurs déclarations. Cette ligne téléphonique est gérée par les différents vétérinaires répartiteurs de la région sur un modèle d'astreintes, tous les jours de l'année de 8h30 à 19h. Chaque vétérinaire répartiteur, s'il ne peut prendre l'appel, doit recontacter l'apiculteur dans la demi-journée afin de remplir la fiche de commémoratifs. Le calendrier des astreintes et le transfert de la ligne sont gérés par le vétérinaire animateur du dispositif.

La prise en charge des appels des déclarants par les répartiteurs au guichet unique permet d'identifier des cas cliniques ne relevant ni des maladies réglementées (1^{ère} voie), ni des MMA [Mortalités Massives Aiguës] (2^{ème} voie) ; ces deux catégories répondant à des dispositifs de gestion qui leur sont propres et selon lesquels ils sont alors dirigés vers les DDetsPP. Les cas cliniques identifiés comme « Autres Troubles » (AT) (3^{ième} voie) font l'objet, lorsque c'est nécessaire, d'une visite de recueil de données épidémiologiques et cliniques (investigations +/- prélèvements) au sein du rucher concerné. Le fonctionnement de la phase d'investigation repose sur des vétérinaires praticiens formés et compétents en apiculture et pathologie apicole (18 vétérinaires engagés dans notre région) et des TSA (11 engagés dans notre région) ; en fonction du maillage et de la répartition géographique des intervenants les plus proches du rucher concerné et en tenant compte de leurs disponibilités.

Les investigations sont réalisées dans les meilleurs délais suivant l'appel reçu par le guichet unique (idéalement dans les 48h). Chaque investigation fait l'objet d'un rapport de visite, lequel est saisi et archivé dans la base nationale de données dédiée. Le vétérinaire répartiteur ayant reçu l'appel déclenchant l'investigation a un accès au rapport du vétérinaire investigateur.

Les prélèvements pour analyses sont également envoyés le plus rapidement possible. Sur ce point, nous pouvons profiter de notre proximité régionale avec le LDA39 et de nos liens avec les GDS départementaux et autres LDA pour pouvoir utiliser, quand cela est possible, les navettes existantes entre les structures vétérinaires et les laboratoires d'analyses. Dès réception des résultats d'analyses, le vétérinaire investigateur doit pouvoir recontacter directement l'apiculteur et lui en faire part.

1.2 OBJECTIFS DU PROJET

Objectifs techniques :

- Recenser les événements observés par les apiculteurs, collecter les données liées à ces événements, les transmettre aux organismes identifiés en vue de leur analyse.
- Investiguer les atteintes qualifiées d'autres troubles (ou AT), selon un protocole prédéfini et en s'appuyant sur la dernière version du référentiel d'investigation OMAA/SNGTV (validée dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale).

Objectifs socio-économiques :

- Mettre en relation les apiculteurs avec les intervenants sanitaires de la filière apicole en capacité de constater leurs pertes, d'en rechercher les causes et de tenter de les résoudre.

- Permettre une collaboration active entre les différents intervenants sanitaires de la filière.

Objectifs stratégiques :

- Mettre en place un système de veille sanitaire apicole pérenne comme il en existe dans les autres filières d'élevage.
- A long terme, contribuer à la compréhension des mortalités et affaiblissements de colonies observés dans le cheptel apiaire français afin de pouvoir mieux les prévenir.

2 PROGRAMME REALISE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

2.1 MOYENS MIS EN ŒUVRE

2.1.1 MOYENS HUMAINS

- **Les organismes partenaires du projet (SRAL, DGAL, GDSA)**

Le partenariat technique de l'OMAA en région Bourgogne Franche-Comté est composé du SRAL (DRAAF BFC), des DD(ETS)PP des huit départements de la région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de suspicion de maladies réglementées ou de MMA, des GDS Apicole départementaux, l'OVS régional et l'ADA BFC.

La note de partenariat a été renouvelée en mars 2024 (et sera révisée en cas de besoin) afin de fixer les engagements respectifs de chaque partenaire pour le bon déploiement de l'observatoire en région Bourgogne-Franche-Comté.

- **La coordination par le GTV (responsable administratif et financier)**

La gestion administrative de l'OMAA par le GTV BFC est assurée par le Dr DIMBERTON Alexandre, président du GTV régional ; en lien avec les responsables techniques et scientifiques de la SAPI ainsi que les salariés du GTV BFC.

La gestion financière de l'observatoire est réalisée par le Dr CLIQUE Marc-Olivier, trésorier du GTV BFC ; en lien avec les responsables techniques et scientifiques de la SAPI ainsi que les salariés du GTV BFC.

- **Les responsables techniques et scientifiques de l'OMAA en Bourgogne Franche-Comté (responsable régional et responsables départementaux s'il y a)**

Le suivi des dossiers techniques et scientifiques dans le cadre du déploiement de l'OMAA en région BFC est réalisé par :

- Dr DESCHER Patricia, vétérinaire titulaire du DIE apicole, exerçant dans le Jura, responsable départemental,
- Dr GRISOT Lionel, vétérinaire, vétérinaire titulaire du DIE apicole, exerçant dans le Doubs, responsable départemental
- Dr LABOURDETTE Laurent, vétérinaire titulaire du DIE apicole, exerçant en Côte d'Or, responsable départemental,
- Dr LÉTONDAL Joseph, vétérinaire titulaire du DIE apicole, exerçant en Haute-Saône ; responsable régional de la SAPI BFC et référent régional pour l'OVVT/GTV BFC.

Les responsables techniques et scientifiques sont en lien direct avec les salariés du GTV ainsi qu'avec les responsables administratif et financier.

- Le Dr DIMBERTON et le Dr CLIQUE apportent leur appui stratégique dans les choix qui doivent être faits en termes de promotion, communication ainsi que les liens collaboratifs avec les partenaires ; toujours en lien avec les salariés du GTV BFC.

- **Description des principales missions**
 - **Les vétérinaires (cf. tableau ci-dessous)**
 - **Vétérinaires répartiteurs**

Chaque vétérinaire répartiteur a signé un engagement avec le GTV BFC, renouvelé par tacite reconduction, fixant ses obligations qui sont :

- 1) Le vétérinaire répartiteur déclare être titulaire du DIE Apiculture et Pathologie Apicole (ou en cours de formation avec expérience) et peut en justifier sur toute demande à l'OVVT.
- 2) Le vétérinaire répartiteur donne son accord pour l'utilisation de ses coordonnées téléphoniques et son adresse mail saisi pour le guichet unique dans le cadre de l'OMAA.
- 3) Le vétérinaire répartiteur s'engage à pratiquer avec rigueur et professionnalisme les actes qui lui seront confiés.
- 4) Le vétérinaire répartiteur s'engage à communiquer dans les délais établis ses disponibilités pour l'élaboration du planning d'astreinte du guichet unique entre les différents vétérinaires répartiteurs.
- 5) Le vétérinaire répartiteur s'engage lors de chaque appel d'un apiculteur déclarant à respecter le protocole établi dans le cadre de l'OMAA pour remplir les fiches de déclaration. Il s'engage à enregistrer les déclarations sur le site :
https://agriculture-portail.6tzen.fr/loc_fr/default/requests/OMAA-Declaration
- 6) Le vétérinaire répartiteur s'engage, si l'appel au guichet unique le nécessite, à trouver un vétérinaire investigateur disponible pour intervenir sur le terrain ou à contacter les services de l'Etat compétents, selon les cas.
- 7) Le vétérinaire s'engage à suivre les formations proposées dans la cadre d'OMAA afin d'harmoniser les déclarations.

- **Vétérinaires investigateurs**

Chaque vétérinaire investigateur a signé un engagement avec le GTV BFC, renouvelé par tacite reconduction, fixant ses obligations qui sont :

- 1) Le vétérinaire déclare détenir les compétences requises à la réalisation d'actes sanitaires en apiculture et peut en justifier sur toute demande à l'OVVT.
- 2) Le vétérinaire donne son accord pour la diffusion de ses coordonnées téléphoniques, son adresse mail, sa géolocalisation dans le cadre de l'OMAA (réseau restreint aux investigateurs).
- 3) Le vétérinaire s'engage à pratiquer avec rigueur et professionnalisme les actes qui lui seront confiés.
- 4) Le vétérinaire déclare bénéficier d'une assurance en responsabilité civile et professionnelle apicole couvrant les risques matériels et immatériels pour les interventions aux colonies, aux ruches et à leurs produits.
- 5) Le vétérinaire s'engage à contacter un Technicien Sanitaire Apicole (TSA) engagé avec l'OVVT BFC dans le cadre de l'OMAA afin de réaliser si possible la visite d'investigation en binôme. Le vétérinaire s'engage le jour de l'investigation à signer avec le TSA une attestation d'intervention.
Le vétérinaire pourra confier les missions suivantes au TSA :
 - a) Le recueil de signes cliniques et lésionnels affectant les colonies d'abeilles, y compris le recueil des commémoratifs relatifs à leur état de santé ;
 - b) Les prélèvements biologiques à visée diagnostique ou zootechnique ;
 - c) La réalisation de comptages de Varroa
- 6) Le vétérinaire s'engage lors des visites d'investigation à respecter le protocole établi dans le cadre de l'OMAA, à effectuer les prélèvements prévus et à remplir les fiches d'investigation. Il s'engage à enregistrer les investigations sur le site :
https://agriculture-portail.6tzen.fr/loc_fr/default/requests/OMAA-Investigation
- 7) Le vétérinaire s'engage à restituer un compte-rendu de visite et les résultats d'analyses auprès de l'apiculteur déclarant par mail, en mettant en copie omaa.bfc@gmail.com afin d'assurer le suivi de la déclaration.
- 8) Le vétérinaire s'engage à suivre les formations proposées dans le cadre d'OMAA afin d'harmoniser les

investigations et les prélèvements en vue d'analyse.

- **Les TSA (cf. tableau 2 ci-dessous)**

Chaque TSA souhaitant réaliser des visites en binôme avec un vétérinaire investigateur a également signé un engagement avec le GTV, renouvelé par tacite reconduction, précisant ses obligations qui sont :

- 1) Le TSA déclare détenir les compétences requises telles que définies par l'article D.243-5 du code rural et de la pêche maritime fixant les compétences adaptées à la réalisation d'actes sanitaires en apiculture et peut en justifier sur toute demande à l'OVVT.
- 2) Le TSA donne son accord pour la diffusion de ses coordonnées téléphoniques, son adresse mail et sa géolocalisation dans le cadre de l'OMAA (réseau restreint aux investigateurs).
- 3) Le TSA s'engage à pratiquer avec rigueur et professionnalisme les actes définis à l'article 3 bis de l'arrêté modifié du 5 octobre 2011 précité.
- 4) Le TSA s'engage le jour de l'investigation à signer avec le vétérinaire investigateur une attestation d'intervention.
- 5) Le TSA déclare bénéficier d'une assurance en responsabilité civile personnelle. Dans le cadre de l'intervention, le TSA sera couvert par la RCP apicole du vétérinaire avec lequel il intervient.
Les missions confiées par le vétérinaire au TSA peuvent être les suivantes :
 - a) Le recueil de signes cliniques et lésionnels affectant les colonies d'abeilles, y compris le recueil des commémoratifs relatifs à leur état de santé ;
 - b) Les prélèvements biologiques à visée diagnostique ou zootechnique ;
 - c) La réalisation de comptages de Varroa
- 9) Le TSA s'engage :
 - a) A faire appel à l'intervention du vétérinaire pour toutes missions dépassant le cadre de ses compétences
 - b) A respecter le secret professionnel
 - c) A disposer lors des visites d'une tenue apicole sienne et propre.

Le modèle de l'attestation d'intervention est également signé lors de la réalisation d'une visite en binôme vétérinaire-TSA.

TABLEAU 1. VETERINAIRES ENGAGES	Niveau de formation	Répartiteur OUI/NON	Investigateur OUI/NON	Zone géographique d'intervention
Nom Prénom	(DIE, B.A-BA, ...)	Depuis quand	Depuis quand	(Nom ou N° des départements)
DESCHER Patricia	DIE Apiculture	Oui depuis juin 2023	Non	
LABOURDETTE Laurent	DIE Apiculture	Oui depuis juin 2023	Oui depuis juin 2023	21 (+71 et 70 au besoin)
<i>VAN DAELE Lieven</i>	<i>Apiphile confirmé</i>	<i>Non</i>	<i>Non (en attente de formation)</i>	<i>21</i>
BOUCON Mathieu	Apiphile B.A-ba	Non	Oui depuis juin 2023	25
BOURDET Sandra	DIE Apiculture	Oui depuis juin 2023	Oui depuis juin 2023	25
GIORDANO Claudio	Apiphile B.A-ba	Non	Oui depuis juin 2023	25
GRISOT Lionel	DIE Apiculture	Oui depuis juin 2023	Oui depuis juin 2023	25 (+39 au besoin)
TOUZANI Leila	Apiphile B.A-ba	Non	Oui depuis juin 2023	25
FERRIERE Pascal	Apiphile B.A-ba	Non	Oui depuis juin 2023	39
BALTAZART Anne	Apiphile B.A-ba	Non	Oui depuis juin 2023	58
WYNDAELE Jan	Apiphile expert	Non	Oui depuis juin 2023	58
LETONDAL Joseph	DIE Apiculture	Oui depuis juin 2023	Oui depuis juin 2023	70
ROBELIN Pierre	Apiphile B.A-ba	Non	Oui depuis juin 2023	70
BOROWSKI Olivier	Apiphile expert	Non	Oui depuis juin 2023	71
ORFEUVRE Martin	Apiphile confirmé	Non	Oui depuis juin 2023	71
VYNCKIER Luk	DIE Apiculture	Non	Oui depuis juin 2023	71 (+39 au besoin)
HARDY Maxime	DIE Apiculture	Oui depuis septembre 2023	Oui depuis janvier 2024	89 (+58 au besoin)
HEBERT Typhaine	Apiphile confirmé	Non	Oui depuis juin 2023	89 (+58 au besoin)
BARASSIN Eric	DIE Apiculture	Oui depuis juin 2023	Oui depuis juin 2023	89 (+58 au besoin)
BOBILLIER Julien	Apiphile confirmé	Non	Oui depuis juin 2023	90
<i>HARTNAGEL olivier</i>	<i>Apiphile confirmé</i>	<i>Non</i>	<i>Oui (en renfort)</i>	<i>1 (+39 et 71 au besoin)</i>
<i>NOIRETERRE Philippe</i>	<i>DIE Apiculture</i>	<i>Non</i>	<i>Oui (en renfort)</i>	<i>3 (+58 au besoin)</i>
<i>RIOU J-F</i>	<i>Apiphile confirmé</i>	<i>Non</i>	<i>Oui (en renfort)</i>	<i>18 (+58 et 89 au besoin)</i>

Nom Prénom	Zone géographique d'intervention
	(Nom ou N° des départements)
ALAVOINE Marc	21
JEMNI Kathy	21
PECHINOT Michel	21
CHEVALIER Maxime	21
WILL Christophe	25
COURBET Jean-Pierre	39
GIRARD Georges	39
JAVEL Jean-Louis	89
BERTRAND Claude	89
STEINER Anne Catherine	90
BROCARD Thierry	90

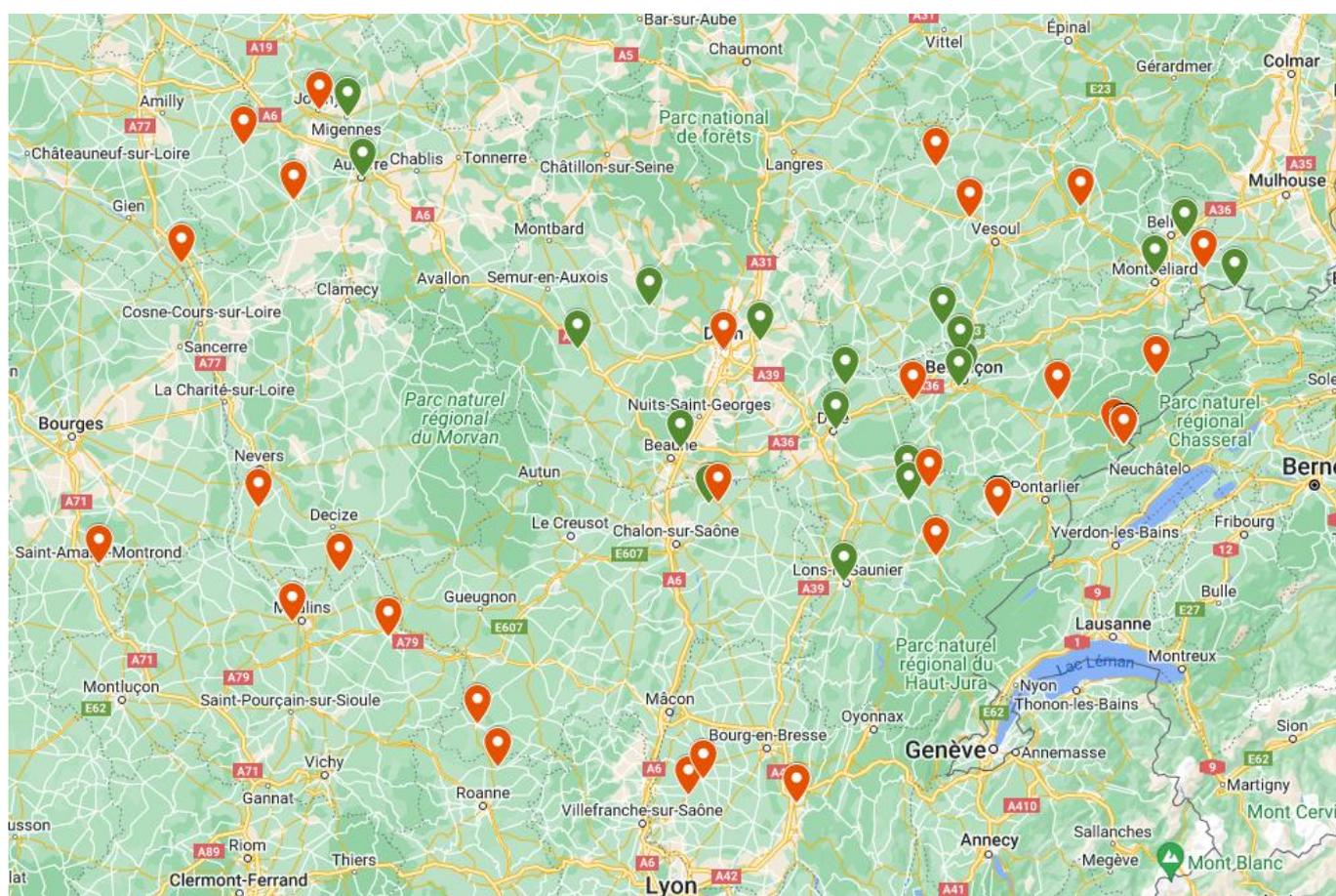


Figure 1. Cartographie des investigateurs en région BFC au 05/01/2025
 Les points rouges représentent les vétérinaires formés (avec une précision sur leur engagement ou non) ; en vert les TSA formés (avec une précision sur leur engagement ou non).

2.1.2 MOYENS TECHNIQUES

- **Compétences : la formation continue des répartiteurs et des investigateurs**

En 2023, la formation initiale des répartiteurs et des investigateurs a pu être réalisée par la DGAI, l'ANSES et la SNGTV.

En 2024, les responsables techniques et scientifiques de la région ont pu présenter le dispositif OMAA, en présentiel ou à distance, à 1 vétérinaire et 2 TSA qui pourront, dès signature des feuilles d'engagement et pour le vétérinaire dès sa participation à la formation « démarches syndromiques », intégrer le groupe des investigateurs sur notre région dans les prochaines années.

Du petit matériel apicole a également été distribué à chaque vétérinaire investigateur : lève-cadres, gants, Varroa Easycheck®. Ce matériel fournit en plusieurs exemplaires, et renouvelé tous les ans, est mis à disposition par le vétérinaire, au TSA investigateur avec qui il intervient en binôme sur un rucher. La désinfection du matériel est laissée à la charge du vétérinaire.

Intégrer le dispositif OMAA en région Bourgogne Franche-Comté reste possible tout au long de l'année et les responsables techniques et scientifiques sont chargés de former les nouveaux répartiteurs et investigateurs, ainsi que de leur expliquer leurs obligations dans le cadre de l'engagement qu'ils devront signer avec le GTV BFC.

- **Harmonisation du service : référentiels, des fiches de déclarations et d'investigations harmonisées, des modèles de compte-rendu, des conventions et un planning**

En ce qui concerne les référentiels utilisés, les fiches de déclarations ou d'investigations, le Dr DESCHER est chargé de centraliser les modèles proposés par le niveau national, d'apporter les éventuelles modifications régionales et s'assurer de la bonne utilisation de l'ensemble de ces documents par les vétérinaires répartiteurs et investigateurs. Il a été ajouté, en fin de compte-rendu de visite, les missions et coordonnées des GDS A, OVS et ADA BFC.

Concernant les conventions, après recensement des différents modèles des régions pilotes, nous nous sommes accordés sur le fonctionnement suivant :

- Accord annuel de coordination avec l'OVS et accord de coordination avec l'ADA BFC
- Note de partenariat entre GTV BFC, SRAI BFC, OVS BFC et ADA BFC
- Engagement annuel des vétérinaires répartiteurs
- Engagement annuel des vétérinaires investigateurs
- Engagement annuel des TSA investigateurs
- Attestation d'intervention du TSA investigateur et du vétérinaire investigateur

Le suivi de ces accords, notes et engagements est assuré par le Dr DESCHER, avec l'aide des salariés du GTV BFC.

Le retroplanning des actions à engager dans le cadre de l'OMAA est assuré par le Dr. DESCHER.

Le planning des astreintes du guichet unique ainsi que la transmission de la ligne sont assurés également par le Dr DESCHER.

- **Guichet unique de déclaration**

Un service de guichet unique en ligne (StandardFacile) a été souscrit et la prise des appels téléphoniques est assurée par les vétérinaires répartiteurs selon le planning d'astreinte réalisé par le Dr DESCHER.

Le numéro du guichet unique est ouvert tous les jours de 8h30 à 19h. En dehors de ces horaires, les apiculteurs sont invités à renouveler leur appel sur les heures d'ouverture. Sur les heures d'ouverture, en cas d'indisponibilité du vétérinaire répartiteur, l'apiculteur est invité à laisser un message vocal afin qu'il soit recontacté dans les plus brefs délais. Le message vocal ainsi que le numéro (s'il n'est pas masqué) est lisible sur le téléphone du vétérinaire répartiteur d'astreinte ainsi que sur la plateforme téléphonique par le Dr DESCHER ou les salariés du GTV BFC.

Le service de plateforme téléphonique ne permet pas de programmer les jours d'astreinte des vétérinaires répartiteurs. Aussi le Dr DESCHER assure quotidiennement la bascule du guichet unique vers le téléphone du vétérinaire

d'astreinte.

Un groupe WhatsApp réunissant les répartiteurs a été constitué pour des échanges très rapides, en cas de difficultés particulières rencontrées (appel soumis à questionnement, problème sur le planning d'astreinte, etc.). Une réunion en présentiel (début de saison apicole) et une réunion en visioconférence (mi-année) sont organisées afin d'échanger plus facilement sur la coordination du guichet unique.

- **Communication entre acteurs du dispositif**

Concernant le recrutement de nouveaux investigateurs, il est demandé à l'OVS et à l'ADA de faire connaître le dispositif aux TSA afin qu'ils prennent contact avec les responsables techniques et scientifiques de l'OMAA BFC.

De même, la coordination inter-régionale des GTV permet de proposer chaque année un programme de formation apicole (B-A- BA, visite clinique, autopsie d'une colonie, immunité, euthanasie de la ruche, etc.) afin que de nouveaux vétérinaires soient formés en apiculture. Ces sessions de formation, tout comme l'appel à contribution OVVT, sont des voies de communication pour recruter de nouveaux vétérinaires investigateurs ; voire de nouveaux vétérinaires répartiteurs en les informant des cycles de formation du DIE apicole.

Il est également organisé, au minimum 2 fois/an, une réunion en visioconférence (1h) avec l'ensemble des investigateurs pour faire le bilan des visites réalisées, harmoniser et échanger sur le déroulé des visites.

- **Communication et promotion du projet OMAA**

Une réunion avec les partenaires de la filière apicole est organisée tous les trimestres afin de les informer du fonctionnement de l'observatoire en région Bourgogne Franche-Comté. Cette réunion permet de renouveler l'importance de la diffusion locale de l'existence d'OMAA auprès des apiculteurs par les partenaires. Lors de cette réunion, un bulletin d'information trimestriel rédigé par les responsables techniques et scientifiques du GTV BFC est validé et cosigné par le SRAI, l'OVS et l'ADA. La publication de ce bulletin est assurée par courriel et il est déposé sur le site internet du GTV BFC (gtvbfc.com).

Une promotion régulière (*a minima* tous les mois) du numéro du guichet unique est réalisée par courriel auprès de l'ensemble des apiculteurs ayant communiqué leurs coordonnées lors de leur déclaration sur télérucher (soit environ 3000 apiculteurs). Le taux d'ouverture du courriel atteint les 50 %, ce qui est satisfaisant.

L'affiche est également distribuée lors de tous les événements où sont présents les vétérinaires (Journée Technique, soirée d'accueil des nouveaux arrivants, lancement de la campagne de prophylaxie) ou les apiculteurs (assemblée générale de GDS A, ADA, PSE...).

Il est programmé le 11 février 2025 une visioconférence à destination des apiculteurs pour présenter l'observatoire, les objectifs, les motifs d'appels et les résultats obtenus sur 2023-2024.

- **Collaboration avec les partenaires**

Les échanges trimestriels avec les partenaires ont permis d'obtenir une concertation et un fonctionnement de plus en plus harmonieux dans le cadre d'OMAA. La note de partenariat a ainsi pu être rédigée en juillet 2023, révisée en 2024 (sans modification particulière) entre l'OVVT, la DRAAF-SRAL, l'OVS-A et l'ADA.

2.1.3 MOYENS FINANCIERS

TABLEAU 3. Moyens financiers de l'OMAA BFC

	Budget agréé Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Dépenses présentées Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Volet Investissement	0 €	0 €
Volet Fonctionnement	80 414 €	36 977,87 €
Consommables	1 520 €	1 483,07 €
Prestation de service	78 894 €	35 280,31 €
<i>Guichet unique – coordination</i>		3 957,94 €
<i>Guichet unique – déclarations</i>		3 366,24 €
<i>Guichet unique - Réunions</i>		415,75 €
<i>Guichet unique - abonnement</i>		328,90 €
<i>Phase d'investigation – investigation (visites + comptes-rendus + IK)</i>		11 061,17 €
<i>Phase d'investigation – Analyses complémentaires</i>		982,65 €
<i>Phase d'investigation - Coordination et évaluation du dispositif (comprenant la formation d'éventuels nouveaux investigateurs, écriture des bulletins d'information trimestriel, ...)</i>		8 930,31 €
<i>Phase d'investigation – Réunions et groupe de travail national</i>		6 207,45 €
Frais de déplacement (salarié)	0 €	214,49 €
Volet personnel	4 757 €	4 757 €
<i>Animateur/animateur/secrétaire</i>	4 757 €	4 757 €
TOTAL		41 734,87 €
<i>Frais de gestion (4%)</i>		1 669,39 €
TOTAL GENERAL		43 404,26 €

2.2 ACTIONS MENEES

Tableau N°4 : Fonctionnement du guichet unique – Description des actions prévues et réalisées sur la période

Actions	Actions prévues		Actions réalisées	
	Nombre / temps	Budget agréé	Nombre / temps	Budget présenté
Accueil et gestion des appels téléphoniques des apiculteurs	160 appels estimés	9 312,80 €	59 déclarations au GU	3 366,24 €
Abonnement Standardfacile		360 €	12 mois	328,90 €
Réunions des répartiteurs pour harmoniser les pratiques et les faire évoluer	2 réunions de 1h par an	1 164,10 €	1 réunion de 2h : 18/04/2024, en présentiel (Dijon) 5 répartiteurs présents + personnel	415,75 € (répartiteurs) 201,19 € (FD, personnel)
Gestion annuelle du planning de garde Guichet Unique	2 jours	997,80 €	8 journées	3 957,94 €
Travail de coordination du GTV BFC et de la SAPI (vétérinaires coordinateurs, animateurs)	8 journées	3 991,20 €		
Frais de personnel	2% d'ETP	1 189,00 €	10 h	Voir tableau 5.

Tableau N°5 : Fonctionnement de la phase d'investigation– Description des actions prévues et réalisées sur la période

Actions	Actions prévues		Actions réalisées	
	Nombre / temps	Budget agréé	Nombre / temps	Budget présenté
Visite dans le rucher à investiguer en binôme "Vétérinaire / TSA" + Rédaction de la fiche d'investigation type OMAA et d'un compte-rendu de la visite destiné à l'apiculteur	60 visites dont 30 en binôme avec un TSA	28 740,60 € Déplacement en sus : 6 480 €)	21 investigations par 10 vétérinaires, 4 TSA ; 4 visites en binôme	11 061,17 €
Réalisation prélèvements 3 ^{ième} voie + analyses	20 dossiers	11 000 €	7 dossiers	982,65 €
Frais d'envoi prélèvement		Non éligible		Non éligible

Réunions des investigateurs pour harmoniser les pratiques et les faire évoluer.	2 réunions d'1h	2 993,40 €	2 réunions : 21/06/2024 (7 investigateurs) + 28/11/2024 (11 investigateurs)	1 390,44 €
Réunions partenariat (SRAl, OVS, ADA)	4 réunions d'2h	1 330,40 €	3 réunions : 07/03/2024, 30/05/2024, 11/10/2024	914,61 €
Petits matériels, petits équipements et consommables (kit de visite : lève-cadre + gants + VarroaEasyCheck et gaz CO2) + frais d'envoi		1 520 €		1483,07 € + FD : 13.30 €
Travail de coordination du GTV par les responsables techniques et scientifiques (comprenant la formation d'éventuels nouveaux investigateurs, écriture des bulletins d'information trimestriel, ...) + coordination des envois des prélèvements et analyses, saisie	14 journées + 40 min par dossier d'analyses	8 315 €	18 journées au total de coordination + 2 formations (08/04 et 10/05) + 1 réunion (30/09/2024)	8 930,31 € + 623,64€ (réunions, formations)
Frais de personnel	6% d'ETP	3 568 €	118 h	Total demandé 9,33% ETP, 4 757 €

FD : Frais déplacement

Tableau N°6 : Participation au réseau et groupe de travail – Description des actions prévues et réalisées sur la période

Actions	Actions prévues		Actions réalisées	
	Nombre / temps	Budget agréé	Nombre / temps	Budget présenté
Rédaction du compte-rendu de réalisation de l' année N par le(s) responsable(s) technique(s) régional(aux) (compris dans la coordination PHASE INVESTIGATION)	2 journées	997,80 €	2 journées	<i>Voir coordination tableau 5</i>
Participation aux réunions de concertation et de coordination des projets OMAA entre les régions impliquées. <i>(Réunion en présentielle à Paris ou en visioconférence selon possibilité)</i> <i>Frais de déplacement en sus</i>	3 journées	1 496,70	3 réunions : 02/04, 02/07 et 07/10/2024 <i>(en présentiel)</i>	2 505,30 € + FD : 75 €
Participation aux réunions téléphoniques trimestrielles du groupe réseau OMAA	4 réunions de 2h	665,20 €	4 réunions de 2h : 12/01, 11/03, 24/06, 05/11/2024	698,46 €
Réunions téléphoniques mensuelles avec l'animatrice nationale pour le nettoyage des données du SI	0,5h par mois	498,90 €		

FD : Frais déplacement

2.1 RESULTATS OBTENUS

2.1.1 GUICHET UNIQUE ET DECLARATIONS

- **Bilan du fonctionnement du Guichet Unique** : Les apiculteurs ont pu tout au long de l'année contacter le guichet unique grâce au bon fonctionnement du système choisi « StandardFacile » ainsi qu'à la permanence des astreintes réalisées par les 7 vétérinaires répartiteurs, astreintes assurées selon un planning défini tous les mois. Les appels reçus sont répartis de manière irrégulière au cours des mois. Ils concernent parfois des problématiques de la filière apicole différentes de celles prévues dans le cadre de l'OMAA ; les vétérinaires répartiteurs apportent des renseignements et orientations vers les partenaires les plus adaptés à ces situations.
- **Les appels** sont en général pris en charge dès l'appel du déclarant ou dans la demi-journée de son appel selon les disponibilités du vétérinaire répartiteur. La collecte des données est facilitée et guidée par la fiche de déclaration, elle nécessite un temps d'échanges de 30 minutes minimum. La transcription de la feuille de déclaration dans le système informatique est le plus souvent réalisée dans un second temps par le vétérinaire répartiteur (20 min de saisie en moyenne) afin de remplir le plus précisément possible les données récoltées lors de l'entretien avec l'apiculteur. Le délai de saisie de la feuille de déclaration est très rapide lorsqu'une visite d'investigation est demandée ; parfois décalée de 48h lorsqu'une résolution téléphonique a été apportée à l'apiculteur. Le suivi des appels au StandardFacile et des saisies des déclarations est réalisé par l'animatrice de l'OMAA.
- **Bilan des déclarations**

Pour rappel, le guichet unique a ouvert en région BFC le 26 juin 2023.

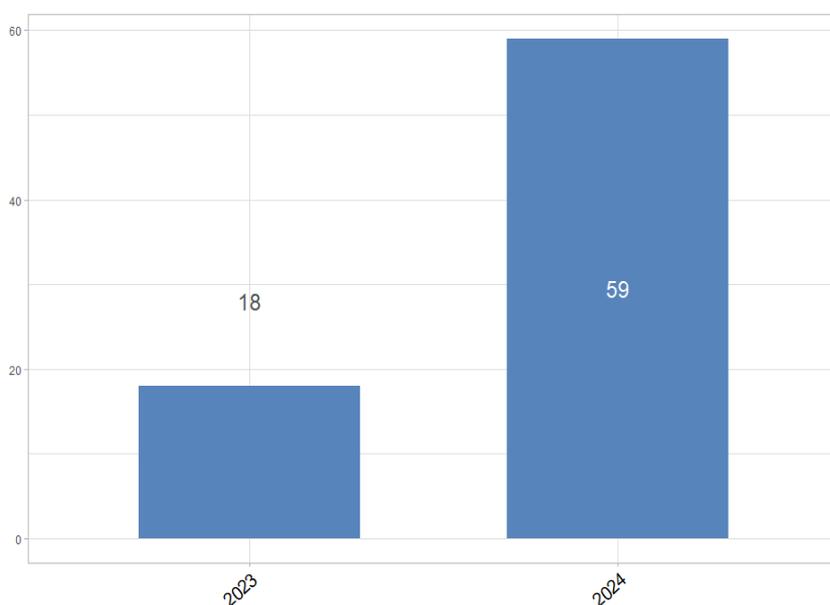


Figure 1 : Evolution du nombre annuel de déclarations à l'OMAA en Bourgogne-Franche-Comté

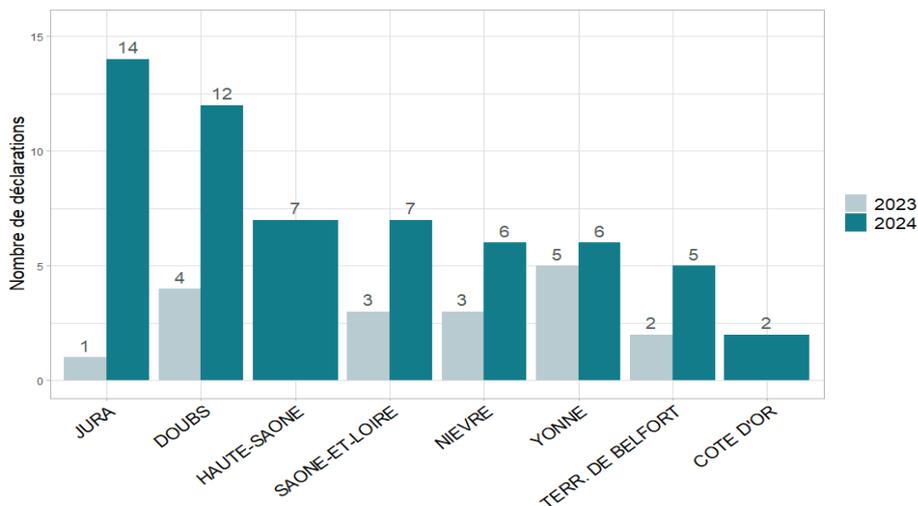


Figure 2 : Evolution du nombre annuel de déclarations à l'OMAA par département en Bourgogne-Franche-Comté

Le nombre de déclaration a bien progressé en 2024 avec 59 déclarations enregistrées.

Ces déclarations proviennent d'apiculteurs situés sur les 8 départements de notre région ce qui prouve la connaissance du dispositif sur l'ensemble du territoire.

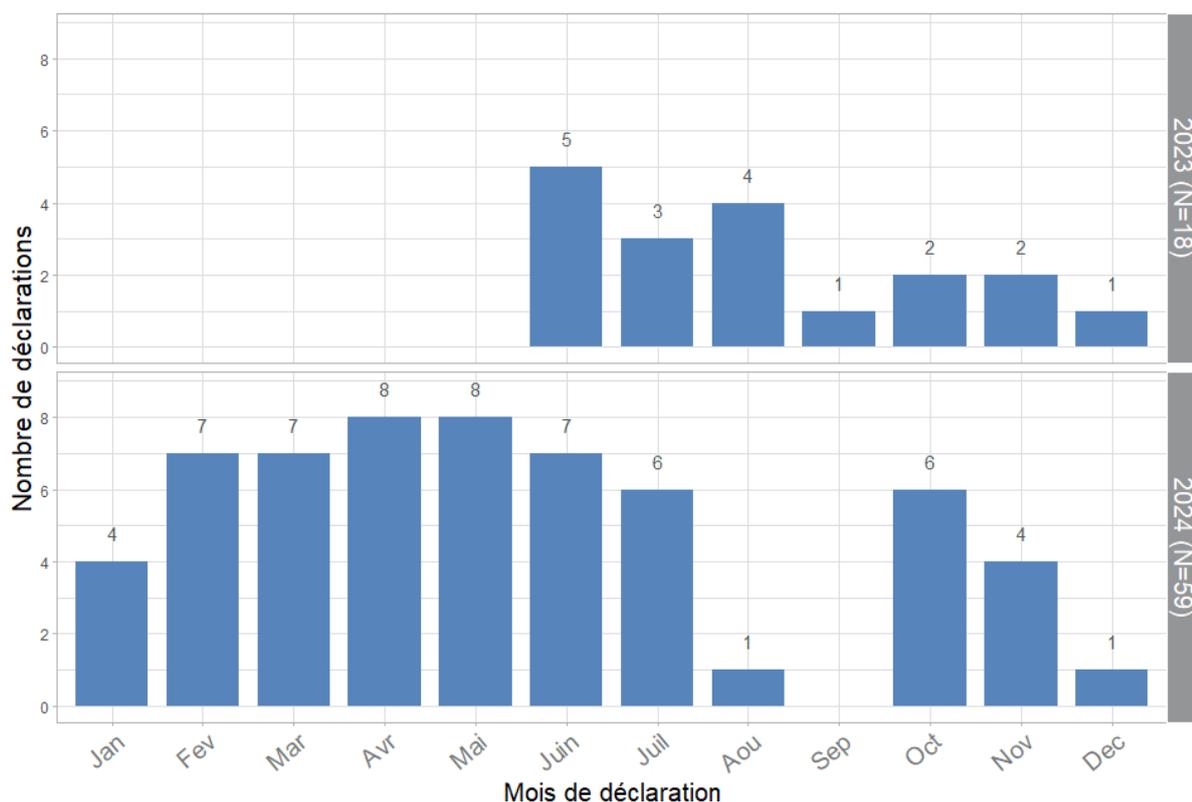


Figure 3 : Nombre mensuel de déclarations à l'OMAA entre 2023 et 2024 en Bourgogne-Franche-Comté

Dès février 2024 et régulièrement jusqu'en juillet 2024, une **moyenne de 7 déclarations par mois** a été enregistrée. Après une pause des déclarations durant les mois d'août et septembre, les apiculteurs ont contacté le guichet unique au cours du dernier trimestre 2024 de manière plus importante que l'année précédente sur la même période.

Deux tiers des troubles constatés sont enregistrés au guichet unique, au cours de la saison apicole, entre février et juin 2024.

Pour 2024, les déclarations sont réalisées à 98,3 % directement par les apiculteurs. Une seule déclaration a été effectuée par un technicien sanitaire apicole en charge du suivi du rucher concerné par les troubles.

Pour 80 % des déclarations, l'apiculteur déclarant possède moins de 50 colonies (ce profil correspond à 93 % des apiculteurs de la région ; *source : agreste, 2019*).

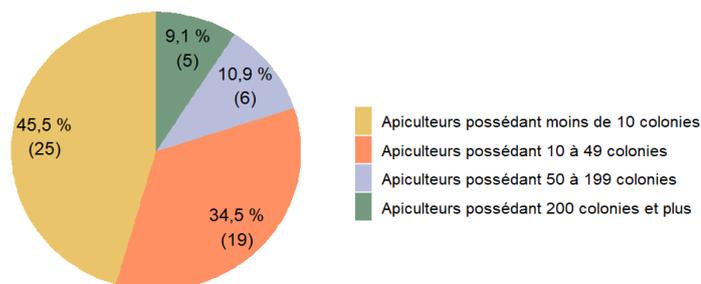


Figure 4 : Profil des 55 apiculteurs qui ont directement contacté l'OMAA en Bourgogne-Franche-Comté en 2024, à l'origine de 58 déclarations.

Les apiculteurs sont en général très reconnaissants des échanges dans le cadre de la déclaration et semblent être satisfaits des conseils préconisés ou de la possibilité de réaliser une visite d'investigation de leurs colonies lorsque la situation le nécessite.

- **Orientation des déclarations**

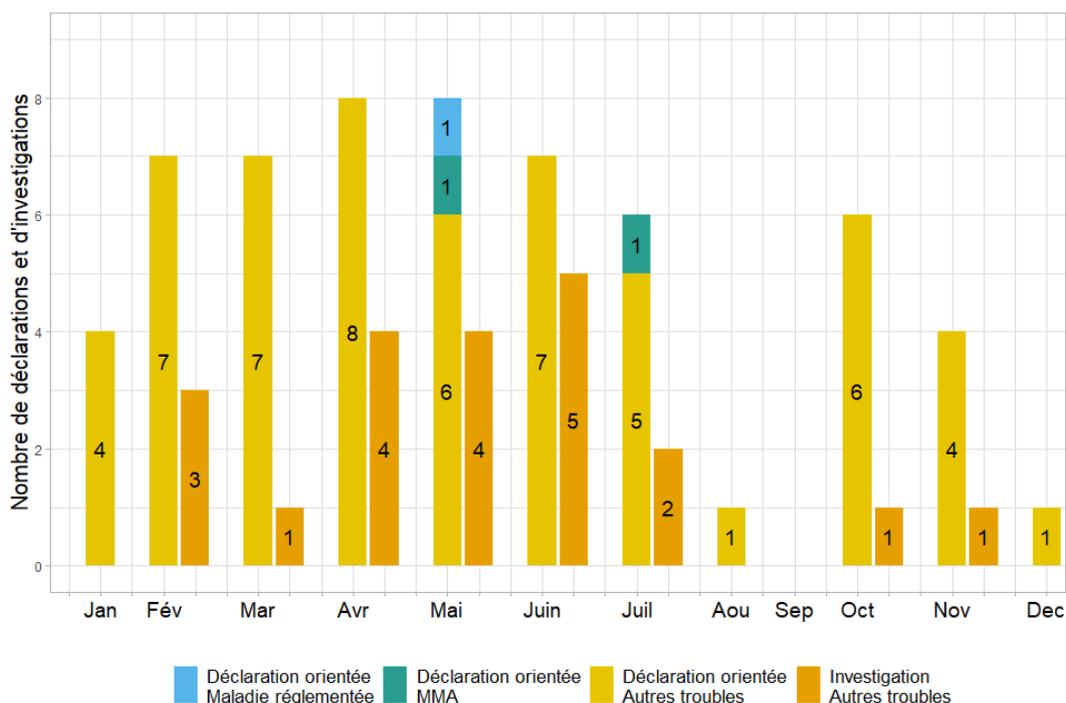


Figure 5 : Nombre mensuel de déclarations orientées vers chacun des dispositifs de surveillance et nombre mensuel d'investigations conduites via le dispositif de surveillance des Autres troubles en 2024 en Bourgogne-Franche-Comté.

Près de 2 % des déclarations ont été orientées vers la 1^{ère} voie « Maladie Réglementée », 5,6 % l'ont été vers la 2^{ème} voie des « Mortalités Massives Aigües » et **92,6 % vers la 3^{ème} voie « Autres Troubles »**.

Il s'agit des orientations décidées par le répartiteur au moment de la déclaration. Or cette orientation repose sur les observations fournies par l'apiculteur. Dans certains cas, il s'avère que lors de la visite du rucher par le vétérinaire et les éléments recueillis pendant l'examen du rucher, l'orientation du dossier doit être modifiée.

Ainsi, au mois de février 2024, lors d'une visite d'investigation « Autres troubles », le vétérinaire a découvert des anomalies sur le couvain et a suspecté une maladie réglementée (loque américaine), des prélèvements ont alors été réalisés et la DDetsPP du département de Haute-Saône a été informée de la situation pour mettre en place les mesures sanitaires adaptées. Au mois d'avril 2024, lors d'une autre visite d'investigation, une déclaration orientée initialement « Autres Troubles » a été réorientée en 2^{ème} voie pour MMA. Enfin, en mai 2024, pour une déclaration initialement orientée en maladie réglementée, la visite d'investigation réalisée par le vétérinaire mandaté par la DDetsPP du département du Jura a finalement exclu la présence de maladies réglementées (loque américaine) et a conclu à des troubles en lien avec une famine.

La bonne gestion des dossiers de déclarations et d'investigations repose ainsi sur un travail coopératif entre l'OMAA et les DDetsPP de chaque département, coordonné par la DRAAF de Dijon.

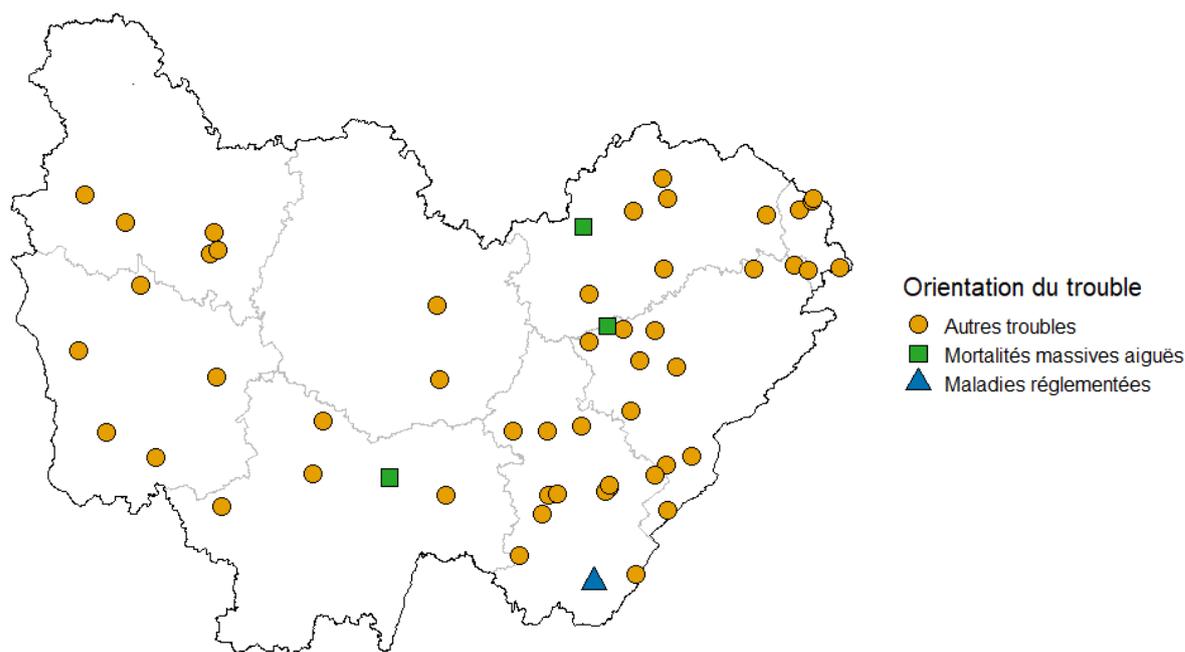


Figure 6 : Localisation et orientation des troubles constatés en 2024 en Bourgogne-Franche-Comté

- **Date des troubles constatés lors des déclarations orientées « Autres Troubles » :**

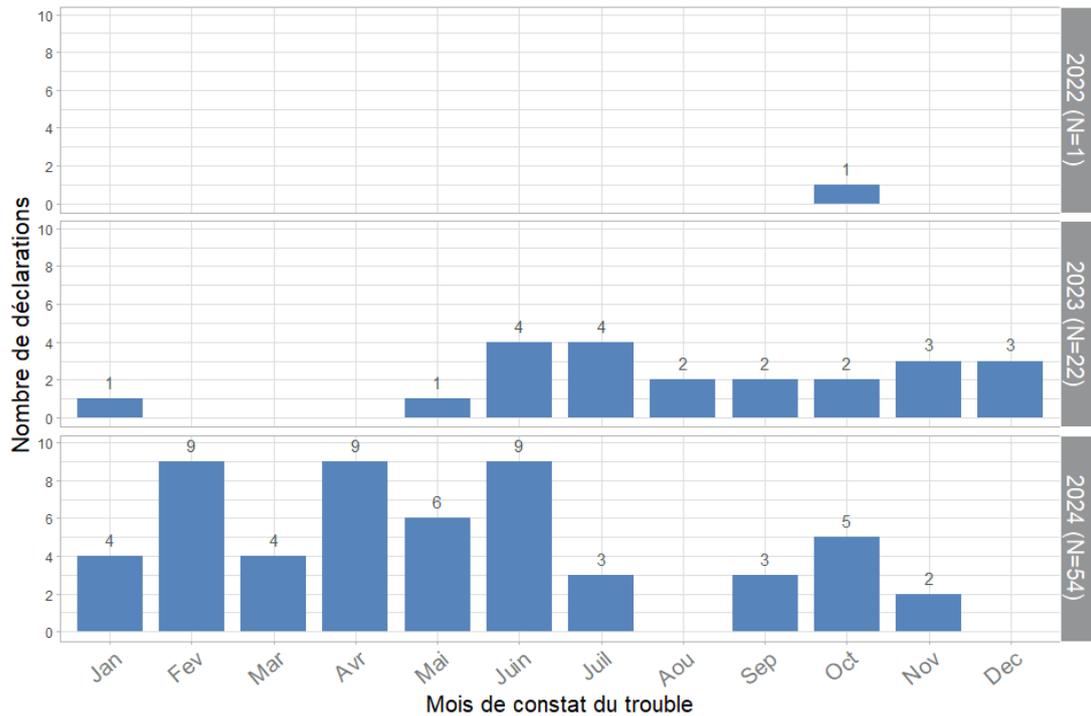


Figure 7 : Nombre mensuel de troubles constatés entre 2022 et 2024 en Bourgogne-Franche-Comté et déclarés à l'OMAA

Il est intéressant de noter que la date de constat du trouble par l'apiculteur est parfois antérieure de 2 à 3 semaines avant l'appel au guichet unique, date de la déclaration du trouble. A ce délai d'appel de l'apiculteur à l'OMAA peut s'ajouter un délai de constat par l'apiculteur des troubles entre 2 visites de son rucher. Or plus le temps écoulé entre le début de troubles et la visite du rucher est important, plus il sera compliqué d'établir un diagnostic avec certitude.

- **Problématiques rencontrées lors des déclarations orientées « Autres Troubles » :**

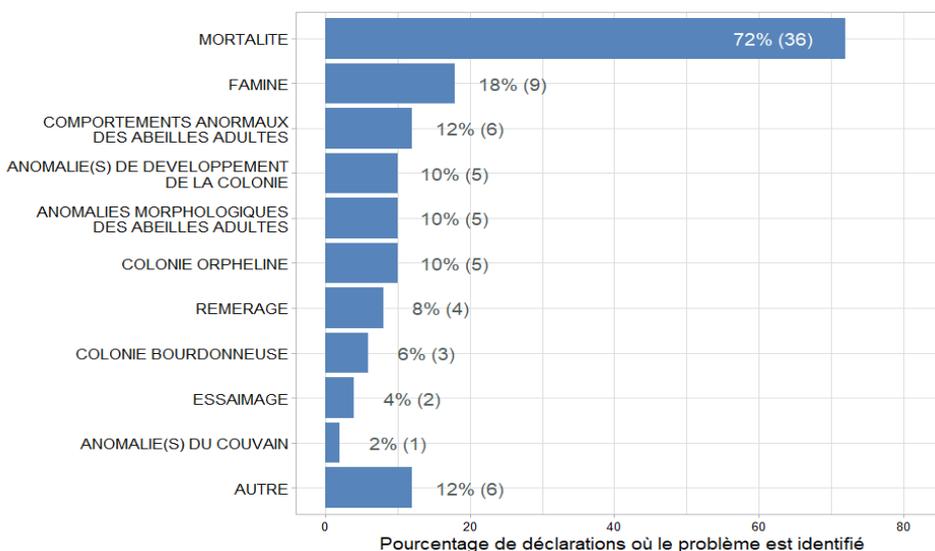


Figure 8 : Principaux problèmes identifiés (n = 82) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 50 troubles constatés en 2024 en Bourgogne-Franche-Comté et orientés « Autres troubles »

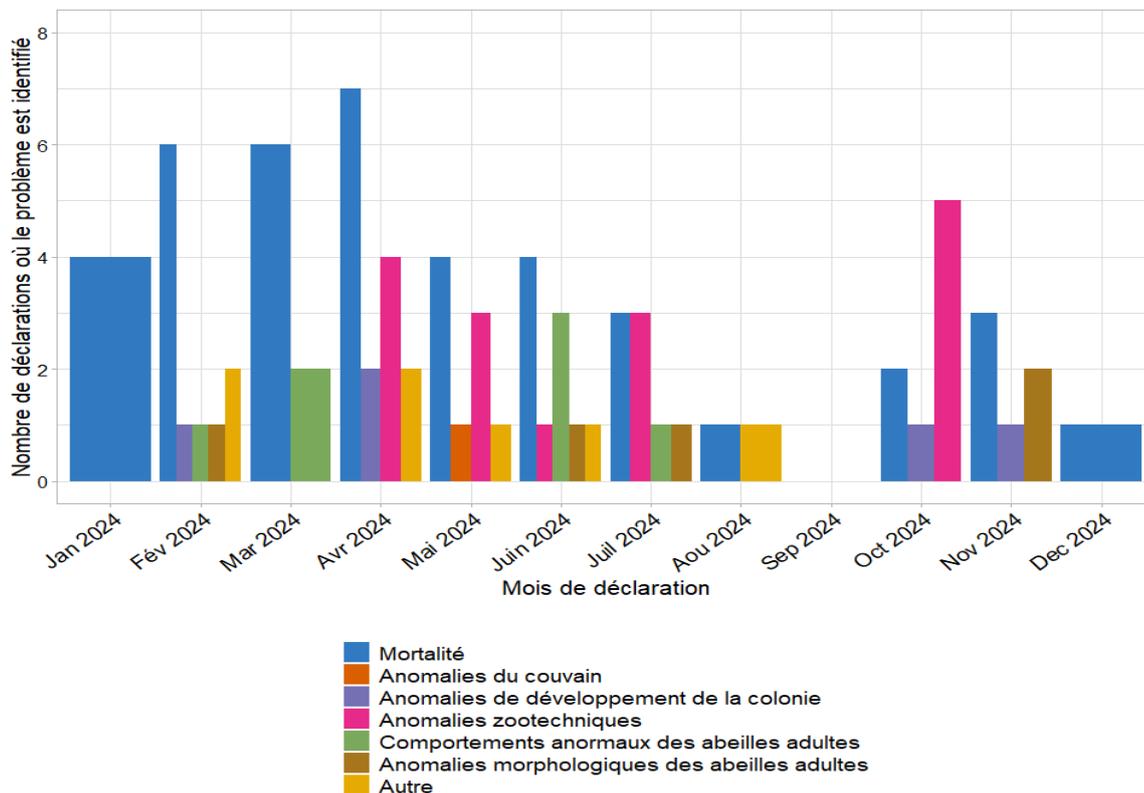
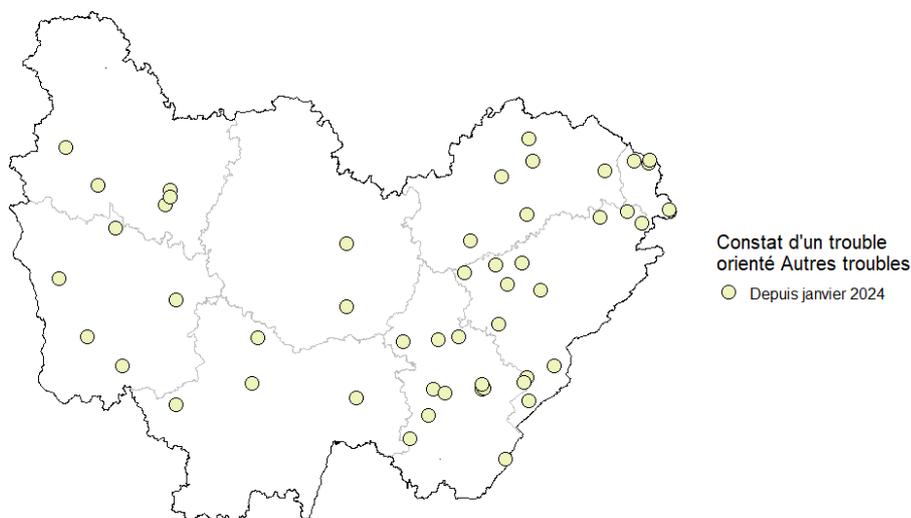


Figure 9 : Répartition mensuelle des principaux problèmes identifiés (n=82) par le répartiteur d'après les dires du déclarant, sur 55 troubles déclarés en 2024 en Bourgogne-Franche-Comté et orientés « Autres troubles »

Lors de l'orientation de la déclaration en 3^{ème} voie « Autres Troubles », le principal motif d'appel pour l'apiculteur est l'observation de mortalité au sein de ses ruches (72 %), ensuite il s'agit d'anomalies zootechniques telles que des cas de famine ou des problèmes de remérage, puis l'observation de comportements anormaux d'abeilles adultes.

- **Répartition géographique des déclarations orientées « Autres Troubles »**

Figure 10 : Localisation des troubles constatés en 2024 en Bourgogne-Franche-Comté et orientés « Autres troubles » selon la date du constat



Des constats de troubles sont rapportés pour l'ensemble de la région.

- **Décision**

En 2024, **21 visites d'investigation** ont été réalisées parmi les déclarations orientées « Autres Troubles » soit 40 % de ces déclarations (27 % en 2023)

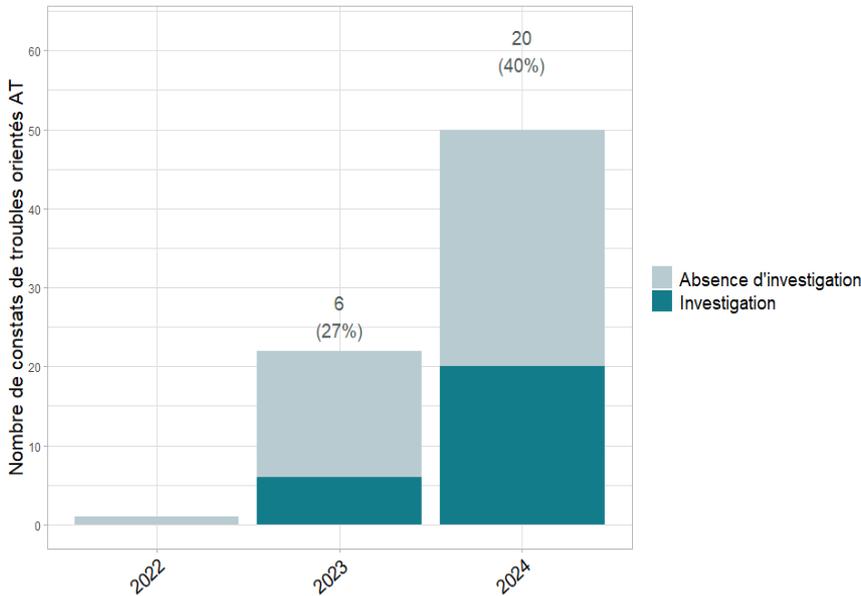


Figure 11 : Pourcentage et nombre annuels de constats de troubles orientés « Autres troubles » suivis d'une investigation en Bourgogne-Franche-Comté

Les motifs de non-investigation sont soit liés à la résolution téléphonique dans 63,3 % des cas, soit à l'impossibilité de réalisation de la visite dans 20 % des cas, l'apiculteur ayant déjà nettoyé les ruches, soit encore au refus de l'apiculteur dans 16,3 % des cas.

Parmi les résolutions téléphoniques, les troubles constatés sont souvent liés à la varroose ou à de la famine.

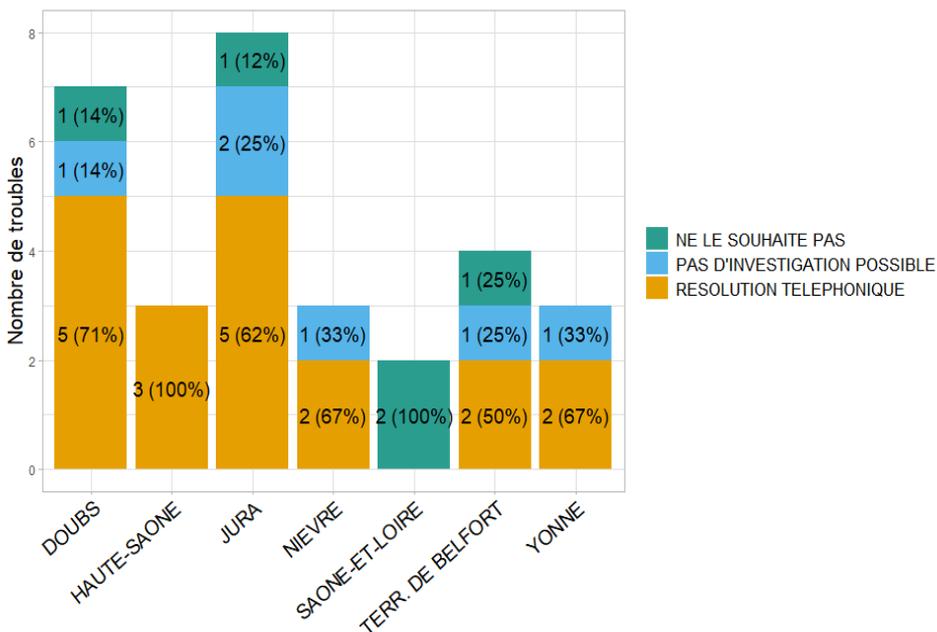


Figure 12 : Motifs de non-investigation par département des troubles déclarés à l'OMAA orientés « Autres troubles », constatés en 2024 en Bourgogne Franche-Comté

2.1.2 PHASE D'INVESTIGATION

- **Réalisation des investigations :**

Dans 65 % des cas, les visites d'investigation ont pu être réalisées dans les 48 h suivant la déclaration, ce qui montre la bonne réactivité du réseau des vétérinaires et TSA engagés dans l'OMAA BFC.

Quatre de ces visites ont pu être réalisées en binôme vétérinaire -TSA.

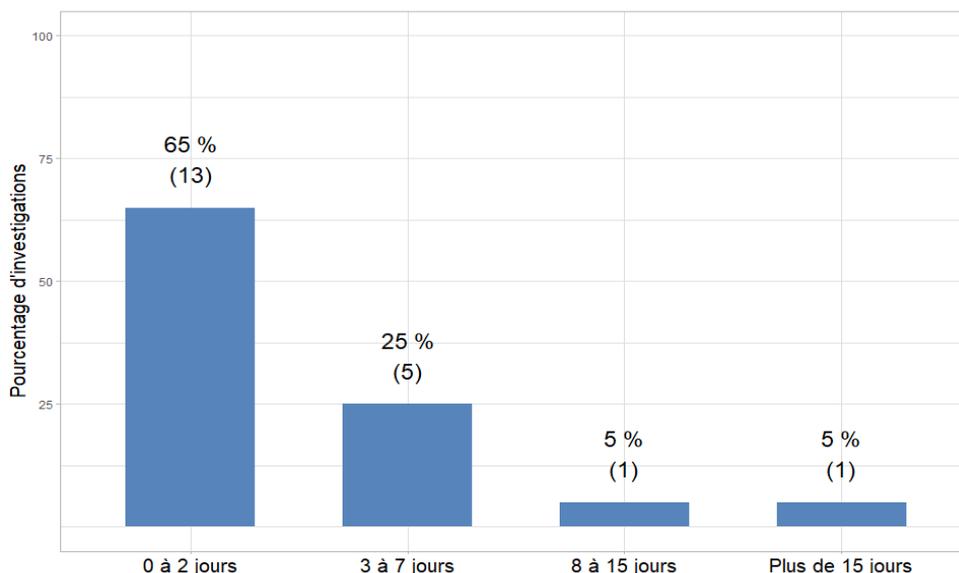


Figure 13 : Pourcentage et nombre d'investigations selon le délai entre la déclaration et l'investigation, sur 20 investigations « Autres troubles » effectuées en Bourgogne Franche-Comté concernant les troubles constatés en 2024.

Du fait d'un délai parfois trop long entre l'observation des troubles et l'appel au guichet unique de l'apiculteur (s'ajoutant parfois un délai plus ou moins long entre l'apparition des troubles et leurs constatations), on note que 35 % des visites d'investigation ont lieu plus de 15 jours **après le constat des troubles** (N.B. : 65 % des visites ont lieu dans les 48 h après l'appel au GU).

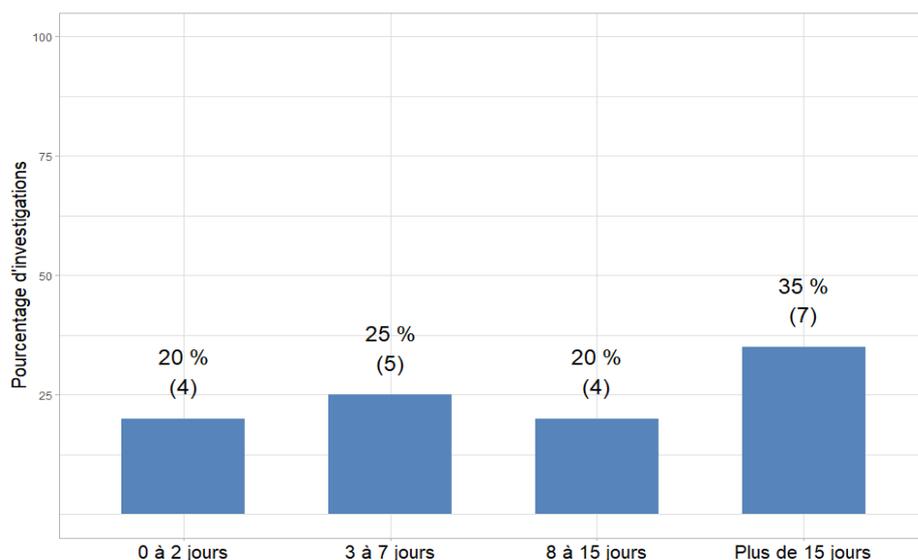


Figure 14 : Pourcentage et nombre d'investigations selon le délai entre le constat du trouble et l'investigation, sur 20 investigations « Autres troubles » effectuées en Bourgogne Franche-Comté, concernant les troubles constatés en 2024

- **Déroulement des investigations**

Ces visites d’investigation se sont le plus souvent déroulées sur une période de 2 heures, afin de pouvoir réaliser l’ouverture de plusieurs ruches du rucher concerné par la déclaration.

L’estimation de la charge parasitaire par Varroa a pu être effectuée à l’aide du matériel mis à disposition (Varroa Easycheck®). Les charges parasitaires sont très inégales dans les ruchers selon les traitements et contrôles réalisés par les apiculteurs.

Des prélèvements ont parfois été réalisés afin de préciser les origines des troubles constatés. En fonction de l’examen clinique des ruches, différentes matrices comme des abeilles adultes, mortes ou vivantes, ou des parties de couvain avec larves et nymphes sont prélevées puis conservées dans des contenants adéquats avant leur transfert vers le laboratoire départemental du Jura. Parmi les prélèvements réalisés en 2024, 7 dossiers respectaient les critères d’éligibilité et ont été pris en charge par l’OMAA.

L’investigateur réalise le recueil de tous les renseignements en suivant la fiche d’investigation qui est saisie sur le système informatique dans un second temps. Un compte-rendu de visite est rédigé par le vétérinaire à l’aide d’un modèle de compte-rendu, puis ce compte-rendu est remis à l’apiculteur déclarant.

- **Résultats des investigations**

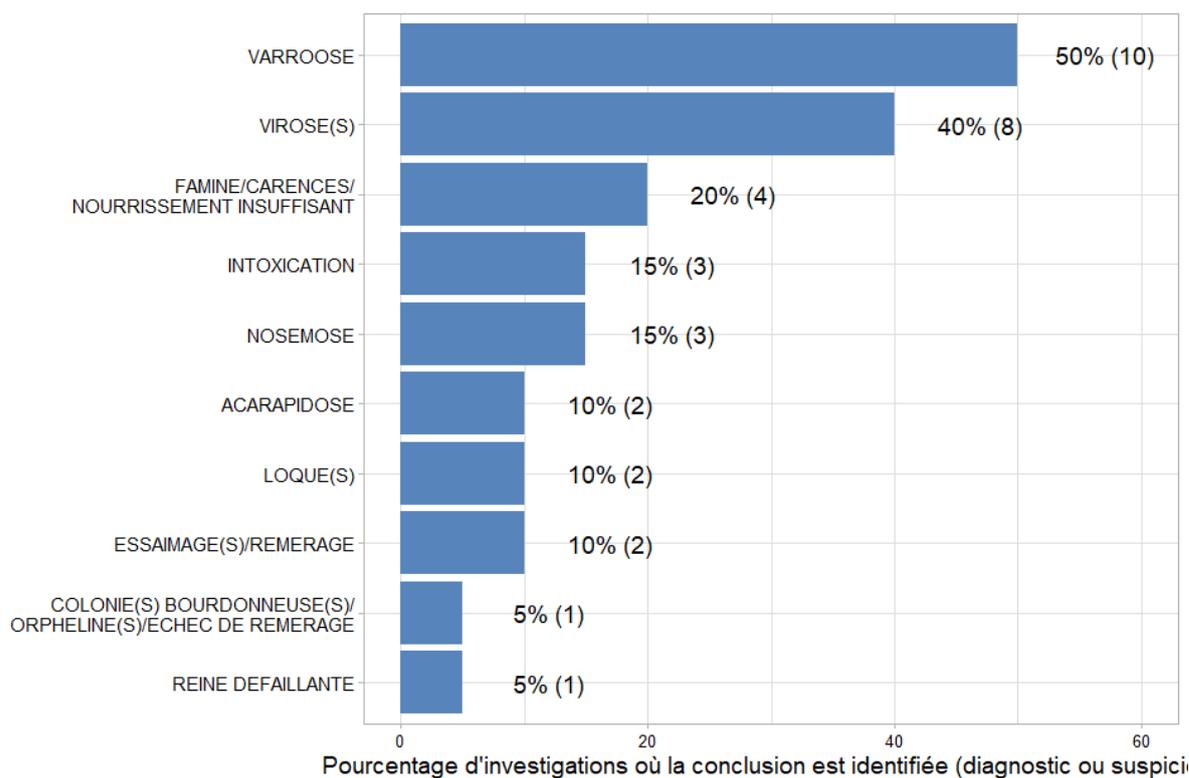


Figure 15 : Diagnostics ou suspicions de l’investigateur (n=36) sur 20 troubles orientés « Autres troubles », constatés en Bourgogne Franche-Comté en 2024

À l’issue des investigations menées dans les ruchers, les principales causes retenues pour expliquer les troubles observés étaient la varroose, les viroses et les anomalies zootechniques en lien avec la famine.

Les conditions climatiques très pluvieuses de cette année 2024 ont largement contribué à affaiblir des colonies qui se sont trouvées parfois en carence alimentaire (manque d’apport nutritionnel par l’environnement).

- **Prélèvements et analyses réalisées au LDA 39**

Au cours des investigations menées dans le cadre de la voie « Autres Troubles », des prélèvements ont été réalisés afin de préciser le diagnostic.

Ces prélèvements sont rapidement envoyés au laboratoire départemental du Jura par le biais de point de collecte ou par l'envoi postal Chronopost. Dès réception, les prélèvements sont pris en charge et analysés. Les résultats sont en général reçus dans les 2 à 4 semaines suivant le prélèvement. Si la conduite d'élevage respecte les critères d'éligibilité, les analyses sont prises en charge financièrement par l'Etat, ce qui fut le cas pour 7 dossiers en 2024 (sur 13 prélèvements réalisés).

Il s'agit principalement d'analyses pour identifier les viroses (CPBV, ABPV, DWV-A, DWV-B, SBV...) ou rechercher la nosérose (numération puis identification par PCR). Une recherche de loque européenne a également été demandée sur un couvain mosaïque suspect, avec exclusion du risque de loque américaine au sein du rucher.

Dans un contexte de vigilance nationale, des recherches d'acarapodose ont également été demandées. Les prélèvements sont tous revenus négatifs.

Le vétérinaire investigateur communique à l'apiculteur le résultat des analyses et lui fournit un compte-rendu avec ses conclusions et recommandations.

2.1.3 UN RESEAU D'ACTEURS

- **Les vétérinaires répartiteurs et investigateurs**

	Nombre de déclarations gérées sur l'année	Nombre d'investigations réalisées sur l'année
DESCHER Patricia	5	
LABOURDETTE Laurent	8	4
GRISOT Lionel	15	6
BOURDET Sandra	14	2
LETONDAL Joseph	8	2
BARASSIN Eric	4	
HARDY Maxime	5	
FERRIERE Pascal		
BALAZART Anne		1
WYNDAELE Jan		1
GIORDANO Claudio		
ROBELIN Pierre		2
BOROWSKI Olivier		
ORFEUVRE Martin		
VYNCKIER Luk		1
TOUZANI Leila		
HEBERT Typhaine		1
BOUCON Mathieu		1
BOBILLIER Julien		

Sur les 18 vétérinaires investigateurs de la région, 10 vétérinaires différents ont pu réaliser les investigations. Leurs sollicitations dépendent de la localisation des visites ainsi que de leur disponibilité au moment de la déclaration pour une réalisation rapide des visites.

Ces visites leur ont permis de s'impliquer concrètement dans l'OMAA, d'appliquer le protocole harmonisé des visites ainsi que de saisir la feuille d'investigation. Les vétérinaires ont toujours eu un bel accueil sur les ruchers par les apiculteurs qui apprécient les explications en cours de visite ainsi que le compte-rendu fourni.

Afin de maintenir les connaissances des vétérinaires concernant le fonctionnement de l'OMAA et pour créer une cohésion d'équipe, des réunions ont eu lieu en présentiel pour les vétérinaires répartiteurs le 18 avril 2024 et, pour les vétérinaires investigateurs, en visioconférence le 21 juin 2024 et le 28 novembre 2024.

- **Les TSA**

4 visites en binôme vétérinaire-TSA ont pu être réalisées au cours de cette année, montrant la concrétisation sur le terrain des relations d'échange entre le GDSA et l'OVVT/OMAA.

Les TSA engagés ont été également conviés à une visioconférence de bilan sur les investigations, au même titre que les vétérinaires, le 28 novembre 2024.

- **Collaboration avec les ADA, les GDS-A, l'OVS et le SRAI**

Au cours de cette période, ce fut également l'occasion d'améliorer la coordination et de préciser le rôle de chaque partenaire au sein de la filière apicole.

En complément des échanges par mail entre les partenaires et pour permettre la construction d'un réseau plus convivial et interactif, des réunions de coordination ont été organisées régulièrement : le 7 mars 2024, le 30 mai 2024 et le 11 octobre 2024. Lors de ces réunions, la rédaction des bulletins trimestriels est également finalisée et validée par tous. Ces bulletins sont ensuite diffusés par mail aux apiculteurs, vétérinaires et l'ensemble des partenaires techniques.

- **Lien avec l'ANSES et la SNGTV**

Des réunions régulières sont organisées avec l'ANSES et la SNGTV afin d'harmoniser les pratiques de gestion du guichet unique et des investigations.

Les tableaux 4, 5 et 6 reprennent l'ensemble des dates des réunions.

2.2 EVALUATION DU PROJET ET POINTS D'AMELIORATION

2.2.1 EVALUATION DU PROJET

Les vétérinaires et TSA impliqués dans la filière apicole ont maintenu leur engagement au sein de l'OMAA en BFC. Ce réseau de répartiteurs-investigateurs et les relations établies entre les partenaires de la filière apicole de la région au cours de l'année de déploiement ont permis d'être opérationnel de manière efficace et appropriée en 2024.

Les 7 vétérinaires répartiteurs ont assuré la permanence téléphonique du guichet unique 7j/7 de 8h30 à 19h. Les 18 vétérinaires investigateurs ainsi que les 11 TSA investigateurs de la région ont participé activement aux réunions d'information et de formation proposées par l'OMAA. Les vétérinaires coordinateurs ont pu former 2 nouveaux TSA en 2024, déjà engagés, ainsi qu'un nouveau vétérinaire investigateur qui pourra s'engager dès la formation « Démarche syndromique » suivie.

Sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, le guichet unique a enregistré 59 déclarations. Sur les 55 déclarations orientées « Autres Troubles », 21 visites d'investigation ont été réalisées. Elles ont eu lieu dans 65 % des cas dans les 48 h après l'appel au guichet unique. Pour de nombreuses déclarations, les troubles ont parfois été observés 2 à 3 semaines avant l'appel. Si le délai entre le constat des troubles par l'apiculteur et la visite d'investigation est trop long, il sera plus difficile d'identifier les origines du trouble et d'obtenir un diagnostic de certitude. Certaines déclarations ne peuvent être investiguées en raison d'observations réalisées par les apiculteurs dans des délais parfois supérieurs à 1 mois, délai ne permettant plus de réaliser les visites d'investigation.

Les conditions climatiques très pluvieuses au cours de cette saison apicole 2024 ont compliqué les suivis des ruchers par les apiculteurs.

L'analyse des conclusions des déclarations et des investigations montre que, pour les apiculteurs déclarants, **la varroose demeure une problématique majeure au sein de leurs ruchers**. Certains apiculteurs manquent de formation pour le suivi du taux d'infestation par comptage de varroas phorétiques et appliquent parfois de manière trop tardive ou inadaptée les produits acaricides. Dans d'autres cas, même si le suivi des colonies est correct et l'application des produits est adaptée, les apiculteurs constatent pourtant des affaiblissements et de la mortalité dans leur rucher en lien avec la varroose ; des procédures de pharmacovigilance sont alors recommandées.

Au cours des réunions trimestrielles avec les partenaires de la filière apicole, des bulletins ont pu être co-rédigés puis diffusés régulièrement à tous les apiculteurs de la région. Au fur et à mesure des éditions, ces bulletins ont évolué grâce à la création de nouveaux graphiques, établis par l'animatrice nationale d'OMAA, à partir des déclarations et investigations enregistrées. De plus, le bulletin bilan 2024 qui paraîtra en février 2025 associera à la fois des données chiffrées d'OMAA « Autres Troubles » et des données concernant les DDetsPP (maladie réglementée) et la DRAAF (mortalités massives aiguës), résultat d'un travail coopératif entre les partenaires de la filière apicole.

2.2.2 POINTS D'AMELIORATION ET SOLUTIONS MISES EN PLACE

Le bon fonctionnement d'OMAA en BFC repose sur l'ensemble des investigateurs susceptibles d'intervenir sur les ruchers pour réaliser les investigations. Il reste important de poursuivre la formation des investigateurs sur l'ensemble de la région, en ayant suffisamment d'intervenants sur chaque département pour répondre aux demandes des déclarants. La formation apicole initiale ou continue des vétérinaires doit donc être maintenue et développée.

Les relations avec les TSA de chaque département doivent continuer à se développer, afin de permettre une implication plus importante des TSA au sein de l'OMAA et poursuivre la réalisation des visites d'investigation en binôme vétérinaires-TSA.

L'un des problèmes rencontrés lors des investigations est le délai d'appel de l'apiculteur par rapport au moment où il constate les troubles dans son ou ses ruchers. Or il est important que ce délai soit le plus court possible, afin de permettre une visite d'investigation la plus proche du début d'apparition des troubles. Plus les délais sont courts, plus le diagnostic de l'origine des troubles pourra être précis et plus les prélèvements pourront être de qualité vis-à-vis de l'évènement qui a touché le rucher. Une réunion par visioconférence est programmée le 11 février 2025. Cette visioconférence, accessible à tous les apiculteurs télédeclarés de la région, permettra de présenter l'OMAA en BFC ainsi que son bilan 2024, en insistant sur l'importance de la rapidité de la déclaration dès le constat des troubles au sein du rucher.

Les réunions avec les partenaires sont à présent régulières. Il est important de maintenir ces moments d'échanges au cours desquels les connaissances de chacun permettent d'améliorer les informations et réponses diffusées auprès des apiculteurs. Il s'agit également de réussir à appréhender les problématiques rencontrées avec un esprit de concertation et d'analyse globale.

Le déploiement du nouvel outil SI nommé MAAIA a été programmé pour le 3 mars 2025. La mise en place de ce nouvel outil de saisie informatique des déclarations et des investigations devrait faciliter la saisie des fiches de recueil pour les vétérinaires répartiteurs et investigateurs, ainsi qu'améliorer le suivi des dossiers entre les répartiteurs et les investigateurs. Les vétérinaires répartiteurs et investigateurs ont été informés des 2 sessions de formation réalisées par l'animatrice nationale, une des formations sera enregistrée afin de permettre aux vétérinaires absents de prendre connaissance du nouvel outil de saisie.

3 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Après une année apicole particulièrement compliquée en raison d'une météo pluvieuse en 2024, il est primordial pour la filière apicole de rester réactive. L'existence de l'OMAA en BFC est une opportunité proposée à tous les apiculteurs de la région pour recenser les événements de santé observés dans les ruchers de la région. Ce dispositif permettra le cas échéant d'émettre des alertes pour avertir les apiculteurs d'un secteur d'une recrudescence de troubles anormaux dans le temps et/ou dans l'espace.

L'OMAA fonctionne grâce à l'engagement des vétérinaires et des TSA de la région qui sont en mesure d'effectuer les visites des ruches et ruchers, dans des délais courts après la déclaration des troubles par l'apiculteur.

L'OMAA peut permettre de mieux comprendre les affaiblissements et les mortalités, à l'échelle individuelle et collective, à condition que les apiculteurs déclarent les troubles observés au sein de leur rucher au guichet unique.

En 2024, la plupart des déclarations enregistrées évoquait des affaiblissements ou des mortalités de colonies en raison de la varroose. Lors des investigations menées dans le cadre de l'OMAA, les apiculteurs ont vu la réalisation par les vétérinaires investigateurs d'un examen clinique de la ruche avec le comptage de varroas phorétiques à l'aide de Varroa Easycheck. Au cours de la visite, les investigateurs vétérinaire et TSA sont en mesure d'expliquer la biologie du varroa ainsi que les différentes alternatives possibles pour lutter contre le varroa en respectant les moments adéquats de réalisation (biotechnologie, traitement acaricide autorisé). Par ailleurs, lors de ces investigations, les vétérinaires peuvent réaliser des prélèvements en choisissant les matrices les plus adaptées en fonction des agents pathogènes recherchés. L'expertise de clinicien des vétérinaires représente une valeur ajoutée indispensable pour comprendre les problématiques actuelles de la filière apicole.

De nombreux apiculteurs déclarants ne sont pas adhérents au sein des structures OVS. Le bulletin d'information corédigé par les partenaires de la filière apicole (OMAA, OVVT, DRAAF, ADA et GDSA de la région BFC) et diffusé à tous les apiculteurs télédéclarés est un outil indispensable pour maintenir une information technique et sanitaire de qualité auprès de tous les apiculteurs, professionnels comme amateurs, sur les maladies des abeilles et leur surveillance (*Varroa*, loques, maladies virales...).

Je soussigné, **Alexandre DIMBERTON**, président du GTV BFC, atteste l'exactitude des informations renseignées dans ce rapport définitif.

Le 14/02/2025

